



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

2019

*Rapport
d'activité*

Mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| I. MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE | 4 |
| II. STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT | 7 |
| II.1. Accord de coalition (2018—2023) versus Plan de développement culturel (KEP) (2018—2028)..... | 7 |
| II.2. Plan de développement culturel (KEP 1.0)..... | 14 |
| II.3. Chambre des Députés - Commission de la Culture | 21 |
| III. PROMOTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE..... | 23 |
| III.1. Promotion de la création artistique | 23 |
| III.2. Artistes & intermittents du spectacle (Fonds social culturel) – Bourses d’aide à la création | 33 |
| III.3. Le secteur conventionné | 37 |
| III.4. Les subsides | 43 |
| III.5. Exercice 2019 : Dépenses par domaine et article budgétaire..... | 51 |
| III.6. Les actions culturelles | 65 |
| III.7. Service de l’animation culturelle régionale..... | 67 |
| IV. PATRIMOINE..... | 72 |
| IV.1. Dépôt de l’avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel | 72 |
| IV.2. Les différents patrimoines | 73 |
| IV.3. UNESCO | 75 |
| IV.4. Stratégie numérique du patrimoine culturel | 78 |
| V. AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES | 83 |
| V.1. Union européenne | 83 |
| V.2. Conseil de l’Europe..... | 88 |
| V.3. UNESCO | 90 |
| V.4. Organisation Internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie | 90 |
| V.5. Accords culturels | 91 |
| V.6. Coopérations avec les postes diplomatiques..... | 91 |
| V.7. Autres | 93 |
| V.8. Mission culturelle du Luxembourg en France..... | 94 |
| V.9. Grande Région..... | 97 |
| VI. LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS LIÉS AU MINISTÈRE..... | 100 |
| VI.1. Les services de protection du patrimoine | 100 |
| VI.2. Les institutions culturelles..... | 101 |
| VI.3. Les institutions à mission spéciale | 107 |
| VI.5. Observatoire de l’égalité entre femmes et hommes dans les établissements culturels liés au ministère | 110 |

| | |
|---|-----|
| VII. MINISTÈRE DE LA CULTURE | 112 |
| VII.1. Élaboration du budget 2019..... | 112 |
| VII.2. Service du personnel..... | 112 |
| VII.2.3. Situation du point de vue de l'inclusion des travailleurs handicapés et accidentés de la vie au 31 décembre 2019 | 113 |
| VII.2.4. Télétravail..... | 113 |
| VII.2.5. Formation continue..... | 113 |
| VII.3. Service juridique..... | 114 |
| VII.4. Service informatique | 116 |
| VII.5. Service gestion immobilière..... | 119 |
| VII.6. Archivage..... | 123 |
| VII.7. Open data..... | 123 |
| VIII. PERSPECTIVES..... | 125 |
| VIII.1. Ministère de la Culture : réorganisation interne, atelier Swot, organigramme | 125 |
| VIII.2. 3 ^{es} Assises culturelles du 29 juin 2020 : 1 ^{er} bilan..... | 125 |
| VIII.3. KEP 1.0 : État des lieux par secteur culturel/artistique..... | 125 |
| VIII.4. KEP 1.0: Préfiguration Arts Council | 126 |
| VIII.5. KEP 1.0: Consultation publique loi mesures sociales..... | 126 |
| VIII.6. WWW.KEP.LU 2.0..... | 126 |
| VIII.7. Conventions : Réévaluation du secteur des musées régionaux et aides à la structuration pour compagnies de danse | 126 |
| VIII.8. Loi archivage : plan de tri + signature de la convention | 127 |
| VIII.9. Avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel : rédaction des différents règlements grand-ducaux | 127 |
| VIII.10. Parc immobilier : Dépôt national, Villa Louvigny, Robert Schuman | 128 |
| VIII.11. Salons, foires & festivals à l'étranger | 128 |
| VIII.12. Rendez-vous aux jardins (5-7.06.2020)..... | 128 |
| VIII.13. Galerie Beim Engel, nouveau concept élaboré par le Casino Luxembourg | 129 |
| VIII.14. Fonds culturel national au Kunschthaus Beim Engel | 129 |
| VIII.15. Formation au métier de médiateur culturel | 129 |
| VIII.16. Enquête sur les pratiques culturelles..... | 130 |
| VIII.17. Professionnalisation du secteur culturel..... | 130 |
| VIII.18. Accès à la culture | 130 |
| VIII.19. Expo 2020 Dubai | 131 |
| VIII.20. Luga 2023 | 131 |
| VIII.21. Réforme de la loi sur les bibliothèques..... | 132 |

I. MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE

Vous avez devant vous le nouveau rapport d'activité du ministère de la Culture, qui dresse le bilan de la politique culturelle de l'année écoulée. Cette publication permet non seulement de visualiser le déploiement des grands axes du programme politique culturel en 2019, mais aussi l'évolution de nos défis futurs tels qu'ils se présentent aujourd'hui.

Fruit de dialogues et d'échanges intenses avec le secteur culturel, le Kulturentwécklungsplang 2018—2028 (KEP) est un outil de travail indispensable qui nous guide au quotidien et facilite la mise en œuvre des priorités de ce gouvernement. Avec ses 62 recommandations, le KEP tire sa force du fait qu'il émane directement du secteur culturel, du dialogue entre partenaires. Il n'appartient ni aux artistes, ni aux directeurs, ni au ministère, mais à nous tous. Alors que les Assises culturelles en été 2020 nous permettront de dresser un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre du KEP, force est de constater que 2019 a déjà été une année mouvementée en matière de politique culturelle et plusieurs recommandations ont pu être transposées.

En premier lieu, j'aimerais insister sur l'importance qui revient à la création artistique au Luxembourg. Le soutien de nos artistes et de leurs carrières internationales est primordial. L'augmentation substantielle des dotations financières au profit des petites structures et des créateurs culturels en début d'année représente un premier pas concret en faveur d'un secteur créatif renforcé. En juillet 2019, j'ai signé de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel, transposant ainsi la recommandation n° 27 du KEP (renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles). Cet acte s'inscrit dans notre stratégie globale, visant à doter le secteur culturel des moyens pour évoluer dans un contexte professionnel.

Afin de souligner une fois de plus le rôle des centres culturels régionaux en tant qu'employeurs d'artistes et institutions fédératrices au niveau régional, j'ai mené en novembre, ensemble avec les responsables des centres culturels et représentants communaux, un échange sur la gouvernance et le financement des centres culturels régionaux (recommandation n° 38 du KEP). Dans ce contexte, les dotations financières réservées aux centres culturels régionaux ont affiché une nette progression par rapport à 2018.

La création d'un « Arts Council » compte parmi mes priorités. À cette fin, j'ai invité le secteur culturel au premier Atelier KEP portant sur les recommandations n° 15 (redéfinir la politique de subventionnement) et n° 60 (créer un fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council ») du KEP. En conséquence, une vingtaine de représentants de la scène culturelle et de notre ministère ont été invités à former un comité de pilotage qui est appelé à définir précisément les missions et rôles devant incomber au futur « Arts Council », l'objectif final étant la restructuration des subventions afin que les artistes puissent être soutenus de manière plus efficace et transparente.

Il ne suffit cependant pas que notre offre culturelle soit professionnelle et variée, il faut aussi qu'elle soit accessible aux personnes à priori plus éloignées de la culture. Ainsi, notre ministère se veut un ministère de tous les publics culturels. Dans ce contexte, nous offrirons dès la rentrée 2020 entre autres des formations continues en médiation culturelle pour enseignants et professionnels de la culture.

Je me réjouis d'avoir pu déposer le projet de loi relatif au patrimoine culturel à la Chambre des Députés. Avec ce projet de loi, nous souhaitons enfin moderniser la protection de notre patrimoine culturel en nous dotant d'un cadre légal unique et contemporain, tant au niveau du patrimoine architectural et archéologique qu'au niveau du patrimoine mobilier et immatériel. Parallèlement à cette modernisation des dispositions législatives, le projet de loi entend mettre en œuvre les dispositions de textes internationaux ratifiés par le Luxembourg, ainsi que des textes européens en la matière.

Je salue finalement le fait que le projet Esch2022, Capitale européenne de la Culture, ait atteint sa vitesse de croisière et s'inscrive dans la continuité des deux Capitales européennes de la Culture précédentes, en tant qu'évènement durable dont les effets positifs pour le secteur culturel se feront ressentir encore longtemps après le programme de l'année culturelle. Afin de valoriser le patrimoine industriel des Terres Rouges, nous avons décidé en juin 2019 de mettre à disposition de Esch2022 divers lieux et bâtiments de la terrasse des hauts-fourneaux à Belval. Ces lieux seront réaménagés pour accueillir les bureaux des équipes du projet et feront office de scènes artistiques pour divers évènements d'Esch2022.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Sam Tanson

Ministre de la Culture



Rencontre de Sam Tanson, ministre de la Culture avec les présidents et directeurs des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés, Ministère de la Culture, 5 novembre 2019.

Photo : Luc Schadeck/Ministère de la Culture

II. STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

II.1. Accord de coalition (2018—2023) versus Plan de développement culturel (KEP) (2018—2028)

Comme annoncé dans l'Accord de coalition (2018—2023), la nouvelle politique culturelle poursuit une approche ambitieuse qui prend en compte le fait que la diversité des cultures, la liberté créatrice, les arts et le respect du patrimoine culturel et naturel sont essentiels au développement du débat démocratique.

Avec le *Kulturentwécklungsplang 2018—2028*, qui a été élaboré pendant la dernière législature en toute transparence et après un dialogue intensif avec les créateurs culturels, la culture a désormais un outil important à portée de main. Ainsi le plan de développement culturel (KEP 1.0) permettra d'accompagner les acteurs du secteur de sorte que leur créativité obtienne la liberté et les opportunités dont elle a besoin. Le présent aperçu liste tous les axes de la politique culturelle prévus par l'Accord de coalition et leur conversion en 62 mesures du KEP 1.0.

En 2019, plusieurs recommandations ont déjà pu être transposées.

1. Le KEP 1.0 sera analysé afin d'identifier les mesures à transposer immédiatement, respectivement à court terme et à moyen terme et les moyens nécessaires en vue de sa transposition seront mis à disposition. Le plan de développement culturel sera adapté régulièrement et des assises avec le secteur seront organisées. ►► KEP 1 + 2 + 3 + 4 + 5
2. Le développement d'une politique culturelle inclusive, participative et ouverte, conférant une place importante à l'engagement citoyen et aux approches ascendantes, sera poursuivi. Seule une approche notamment culturelle du développement sociétal fondée sur le respect mutuel et le dialogue ouvert entre les cultures peut conduire à des résultats inclusifs, équitables et durables. De même, la culture doit avoir une place plus importante et transversale au sein du système éducatif. ►► KEP 3 + 16 + 42 + 43 + 44 + 46 + 49 + 50 + 51
3. Cette politique devra être continuellement développée dans des processus ouverts et interactifs regroupant les différents éléments qui concourent à aider dans la gestion de la complexité à vivre les uns avec les autres. L'objectif poursuivi est celui d'une politique culturelle qui respecte, soutient et favorise l'émancipation culturelle individuelle et collective, la justice sociale, l'affirmation des droits culturels, la démocratie culturelle et la cohésion sociale, le développement économique et la création de richesses et d'emplois dans les industries créatives. ►► KEP 16 + 51 + 52
4. Le patrimoine culturel et naturel du pays sera protégé et sauvegardé, y inclut le patrimoine immatériel comme les traditions orales et d'autres formes de patrimoine, et la créativité, l'innovation et l'émergence de secteurs culturels dynamiques seront soutenues. ►► KEP 29 + 31 + 34 Parallèlement, les efforts de transmission et de sensibilisation du grand public au patrimoine culturel, architectural et immatériel de notre pays seront renforcés, notamment moyennant les nouvelles possibilités qu'offrent les médias numériques. ►► KEP 29 + 36 + 48 + 55
5. La politique culturelle doit créer des conditions-cadres justes et transparentes permettant aux artistes et créatifs d'exercer leurs activités en toute liberté. Le ministère ayant la culture dans ses attributions doit rester un ministère attentif aux artistes et acteurs culturels, leur offrant un cadre permettant de développer leur potentiel créatif et de réaliser leur désir

d'excellence dans leurs métiers respectifs. ►► KEP 6 + 8 + 11 + 12 + 15 + 17 + 18 + 19 + 20 + 22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27 + 28

6. Le ministère ayant la culture dans ses attributions doit également être un ministère des publics culturels, et donc pour tous les publics possibles. En effet, il ne suffit pas que l'offre culturelle soit riche et excellente, il faut qu'elle puisse être réellement partagée par tous en veillant à inclure les personnes à priori plus éloignées de la culture. Ainsi, il faut intégrer une dimension culturelle forte dans l'action éducative et de médiation sociétale et culturelle, pour garantir un véritable accès à la culture pour tous. ►► KEP 48 + 49 + 51
7. Pour achever tous ces buts, il est prévu d'impliquer dans les processus décisionnels les artistes et acteurs culturels, les institutions culturelles nationales, régionales et locales, les associations culturelles, la scène libre et associative, les communes, les acteurs des industries culturelles et créatives, les acteurs de la société civile, tout en impliquant également la Chambre des Députés et en privilégiant une approche interministérielle plus systématique. ►► KEP 4 + 12
8. Le débat et la réflexion publics sur les questions essentielles d'identité(s) et d'histoire(s), de divergences, de points communs et d'autocompréhension d'une société, dont la diversité, le pluralisme et l'interculturalité en constituent les traits fondamentaux, restent primordiaux pour un dialogue interculturel ainsi qu'une intégration et cohésion sociale efficace. ►► KEP 49
9. L'encadrement adéquat sera fourni pour permettre un débat structuré sur ces questions. ►► KEP 3
10. Ainsi, la médiation culturelle et la mise en réseau des différents projets et initiatives déjà existantes dans ce domaine seront favorisées. Il s'agira notamment de valoriser le travail de sensibilisation et de discussion qui est réalisé par bon nombre d'organisations culturelles, de créer des synergies entre les acteurs impliqués et de renforcer la visibilité des différents projets. ►► KEP 48
11. Un dispositif de gouvernance culturelle plus complet, fondé sur les droits fondamentaux et nos valeurs partagées sera établi. ►► KEP 9 + 13 + 38
12. Un guichet unique de conseil, d'information, d'aide administrative et de soumission des demandes de subvention sera prévu pour les artistes et institutions culturelles. ►► KEP 25
13. Il sera notamment veillé à soutenir les petites structures de production. Alors que ces petites structures investissent presque la totalité de leur budget dans leur travail de production, elles auront, le cas échéant, besoin d'une aide spécifique pour leur organisation administrative et technique. ►► KEP 14 + 15
14. Dans le même esprit, il sera réfléchi à une réévaluation du financement des grandes structures de production en ce qui concerne une éventuelle précision de leur « mission statement » en soulignant notamment une mixité de leur programmation en ce qui concerne les artistes locaux. ►► KEP 6 + 14 + 22
15. Par ailleurs, une étude sur les possibilités juridiques d'optimiser le régime fiscal (taxe sur la valeur ajoutée - TVA, retenue d'impôts sur les traitements et salaires - RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles sera effectuée, et cela dans le but d'instaurer un taux réduit de TVA sur les biens et services artistiques et culturels et de clarifier les règles quant à la retenue à la source des rémunérations versées à des intervenants non domiciliés au Luxembourg. Dans

ce contexte, un diagnostic fiscal par entreprise/association culturelle pourra être envisagé.
▶▶ KEP 24

16. Une réflexion générale sur les conditions de travail et de création de tous les métiers de la culture sera entamée et notamment sur l'utilité d'adapter la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique. ▶▶ KEP 23
17. Il sera réfléchi à la réintroduction du congé culturel sous de nouvelles conditions.
Plus particulièrement, les mesures suivantes seront prises. ▶▶ KEP 28
18. Une plus forte implication des enfants et des jeunes dans leur cadre respectif scolaire et parascolaire ne contribue non seulement à implanter un intérêt des jeunes et ultérieurement des jeunes adultes pour l'offre artistique très large sur notre territoire. L'exemple de projets participatifs en milieu scolaire et parascolaire montre que les expériences de participation active d'enfants et de jeunes bénéficient également à l'amélioration de l'esprit de curiosité, de créativité et d'innovation dans d'autres domaines de la formation scolaire et professionnelle. Il est donc important de renforcer la présence d'activités culturelles dans l'interface entre le contexte culturel et le monde de l'éducation. Les effets de la forte concentration de l'offre culturelle à l'attention des milieux scolaires et parascolaires sur la ville de Luxembourg seront analysés pour, le cas échéant, aider à étendre l'offre pour la participation active ou passive des enfants et jeunes dans des activités d'éveil et de participation à la culture dans d'autres régions du pays. ▶▶ KEP 40
19. Pour permettre à tous les enfants et jeunes de bénéficier d'un socle minimal de participation culturelle au cours de leur carrière scolaire, des modalités seront étudiées pour permettre aux jeunes à l'issue de leur carrière scolaire de faire certifier leur participation à une série d'activités culturelles (« permis à points positifs » culturel, portfolio culturel ou autre type de certification). ▶▶ KEP 40, 42, 44
20. En particulier, le projet « Kulturama » du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère ayant l'éducation dans ses attributions et du ministère ayant la culture dans ses attributions, qui vise à promouvoir l'éducation culturelle et la sensibilisation à la culture dans le système éducatif, sera renforcé et doté des moyens nécessaires afin d'accomplir sa mission. ▶▶ KEP 42, 43
21. Des conventions stratégiques axées sur le travail avec les enfants et les jeunes entre d'un côté les ministères ayant la Culture et l'éducation dans leurs attributions et les centres culturels régionaux et des initiatives artistiques et socioculturelles de l'autre côté peuvent être un moyen efficace pour améliorer l'impact d'une politique culturelle à l'égard des jeunes. ▶▶ KEP 41
22. Après l'adoption de la loi sur l'archivage au cours de la législature précédente, le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sera finalisé. Grâce à plus de surfaces de stockage, de travail et d'exposition dans le nouveau bâtiment et en ayant recours aux technologies les plus récentes dans la matière, les Archives nationales pourront mieux accomplir leurs tâches. ▶▶ KEP 32
23. La valorisation des fonds des archives par des expositions et publications continuera d'être encouragée et le travail de communication et d'éducation envers le grand public sera renforcé.
24. Par ailleurs, une culture d'archivage sera promue dans tous les domaines.

25. La réforme de la loi sur la protection des sites et monuments nationaux, qui a été entamée pendant la législature précédente, sera finalisée. ►► KEP 29
26. L'établissement de critères scientifiques, objectifs et transparents, qui sont conformes aux conventions et standards internationaux sera promu, permettant de simplifier et d'accélérer les procédures tout en assurant la protection du patrimoine architectural, archéologique, mobilier, immatériel et culturel dans toutes ses formes. ►► KEP 29
27. Par ailleurs, la valorisation du patrimoine culturel et la sensibilisation du grand public à ce sujet seront promues. ►► KEP 29
28. Entre autres, une carte numérique sera établie, par laquelle le grand public pourra facilement se renseigner sur tous les objets classés. ►► KEP 29
29. Il sera veillé à ce que les instituts culturels ainsi que les administrations publiques disposent des ressources financières et humaines adéquates afin de pouvoir accomplir au mieux leurs missions. ►► KEP 12, 13
30. Au vu des richesses culturelles et historiques qui se trouvent dans des collections privées, les personnes souhaitant faire don de leurs collections à une institution culturelle de l'État seront soutenues. À cette fin les mécanismes de soutiens du Fonds culturel national (FOCUNA) seront revus et si nécessaire adaptés. ►► KEP 62
31. La culture industrielle et mémorielle sera également soutenue. ►► KEP 34
32. Une grande partie de la population n'est pas ou que très peu familière avec l'histoire du Luxembourg et la richesse du patrimoine culturel luxembourgeois. Par conséquent, la valorisation et transmission des fonds des musées et des instituts culturels sera renforcée, que ce soit par des expositions, des publications ou encore des projets pédagogiques.
33. La numérisation présente dans ce contexte une grande opportunité pour mieux présenter les collections des différentes institutions au grand public. ►► KEP 55
34. La collaboration avec les communautés religieuses au Luxembourg, qui disposent de trésors culturels souvent inconnus, sera également recherchée pour organiser des projets et expositions thématiques.
35. En outre, la coopération entre les centres de recherche, les institutions culturelles ainsi que le ministère ayant l'éducation dans ses attributions, sera renforcée afin de promouvoir l'enseignement culturel dès l'enfance. ►► KEP 53, 54
36. Le projet d'une galerie pour les artistes luxembourgeois contemporains sera réalisé. La nouvelle galerie offrira aux artistes luxembourgeois des possibilités d'exposer leurs œuvres, servira à la promotion des nouveaux talents ainsi qu'à l'étude de la contextualisation de l'art luxembourgeois du 20e siècle par rapport aux grands mouvements artistiques en Europe. ►► KEP 36
37. Parallèlement, un centre de documentation et un lexique scientifique et vivant des artistes luxembourgeois sous forme numérique et imprimée seront créés. ►► KEP 36
38. La numérisation présente des opportunités importantes dans le secteur de la culture.

Hormis la création artistique numérique dans l'industrie créative, la numérisation permet notamment de promouvoir la transmission de la culture et de notre patrimoine culturel. La numérisation des collections des musées et des archives sera accélérée et les institutions

concernées activement soutenues. La numérisation ne favorise en effet pas seulement la recherche scientifique fondamentale, mais facilite également l'accès aux œuvres qui ne sortiraient autrement des réserves que pour les occasions et expositions spéciales. Elle permet ainsi un meilleur échange entre les institutions culturelles étatiques et le grand public ainsi qu'une meilleure sensibilisation au patrimoine culturel. ►► KEP 55

39. La diversité culturelle est un des atouts du Luxembourg et fait partie de son identité. Les activités culturelles aident les personnes issues de milieux différents à se rencontrer et à avoir un échange les uns avec les autres. Ainsi, la culture aide à construire des ponts à travers la société et à stimuler l'intégration et la cohésion sociale. Pour cette raison, les événements et les programmes interculturels, qui contribuent au dialogue entre les différents membres de notre société, seront promus. À titre d'exemple, les rallyes culturels, organisés par des médiateurs culturels, qui réunissent des participants de différentes origines dans le cadre de visites de sites culturels, seront promus. ►► KEP 48, 49, 50, 51
40. De plus, il sera veillé à ce que les institutions culturelles publiques dédient une partie de leur programme et de leurs ressources à des activités interculturelles. ►► KEP 49
41. Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion de la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission.
42. Il sera judicieux de mettre en commun les ressources et d'approfondir la collaboration entre les grandes bibliothèques, telles que la bibliothèque nationale et la bibliothèque universitaire.
43. En outre, il sera examiné dans quels domaines le service au lecteur peut être amélioré, afin de rendre les bibliothèques plus attractives.
44. De même, les bibliothèques seront encouragées à organiser des activités culturelles et sociétales et de s'ouvrir ainsi à de nouveaux publics.
45. Par ailleurs, la loi sur les bibliothèques doit être soumise à une analyse critique et être remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.
46. Finalement, la création de nouvelles bibliothèques régionales et locales sera envisagée.
47. Le « Bicherbus » joue un rôle fondamental pour permettre l'accès à la littérature et à la culture, notamment dans les régions du pays qui ne disposent pas d'une bibliothèque publique à proximité immédiate. C'est pourquoi l'offre de la bibliothèque sur roues sera étendue et rendue plus facile à utiliser. La communication doit également être améliorée. Par exemple, peu de personnes savent qu'il est possible de commander des livres par internet et de les faire livrer à domicile par le « Bicherbus ».
48. La loi sur l'enseignement musical sera revue. L'objectif est de renforcer le rôle de la musique en tant que vecteur culturel et de faciliter l'accès aux cours de musique pour les enfants et les jeunes. L'accès aux cours sera garanti pour toute la population résidente et la coopération entre les écoles de musique et conservatoires et les établissements d'éducation et d'accueil des enfants sera améliorée. Comme, de plus, une formation musicale de base fait partie d'une éducation générale, chaque élève devrait avoir accès à des cours de musique gratuits. Par conséquent, la gratuité des premières années de l'enseignement musical sera introduite en concertation avec les écoles de musique et les conservatoires dans tout le pays et les communes. De plus, les frais entre les différentes écoles de musique seront harmonisés, afin

de réduire le déséquilibre régional des tarifs et de garantir l'égalité des élèves de cours de musique. ►► KEP 45

49. Finalement, les modalités de financement des établissements musicaux seront conçues de manière plus transparente. ►► KEP 45
50. Il existe un grand potentiel pour la scène artistique luxembourgeoise et l'économie dans le domaine des industries créatives, qui représentent avec leur multitude de profils professionnels, telle qu'artisan d'art, designer, graphiste, développeur de jeux, etc., un secteur important de l'économie luxembourgeoise. Pour permettre aux artistes luxembourgeois et aux acteurs de l'économie créative de se développer de la meilleure façon, davantage de possibilités d'exposition, d'ateliers et d'espaces de travail abordables seront mis à leur disposition. ►► KEP 17, 18
51. Comme notamment des lieux ouverts à l'instar du « 1535° » à Differdange permettent d'engendrer une dynamique créative et de créer des synergies entre les différents acteurs, de tels « hubs créatifs » seront installés dans tout le pays. ►► KEP 17, 18
52. De plus, une utilisation plus intense des locaux des centres culturels régionaux en tant que lieux de la création artistique et de résidences d'artistes sera promue. ►► KEP 17, 18
53. La création d'un endroit où se rassemblent ateliers, centres de documentation, lieux pour des manifestations et des activités de loisir sera également envisagée, ce dernier pouvant devenir l'épicentre de l'évolution de la société et des arts.
54. La Villa Louvigny au cœur de la capitale est un bâtiment historique aux nombreuses facettes. Ce site unique sera utilisé de manière judicieuse afin d'y créer un site de création pour les artistes, qui leur propose de nouvelles possibilités de création et d'exposition. La salle de concert existante sera revalorisée pour des représentations artistiques.
55. Esch 2022 et « Man&Biosphere » Minett

Les deux projets phares initiés sous la responsabilité du ministère de la Culture à savoir la Capitale européenne de la culture Esch 2022
56. et la labellisation de la région du Sud comme « Réserve de Biosphère » de l'UNESCO continueront d'être soutenus.
57. Au-delà de l'attribution du label de l'UNESCO ou de la phase événementielle en 2022, il sera important de poursuivre ultérieurement les efforts pour faire de la région Sud un point d'attrait culturel et touristique basé sur le patrimoine naturel et industriel. Dans le cadre de la pérennisation de cet engagement au-delà de 2022, les mesures mises en œuvre par les acteurs du terrain, notamment Esch2022 et le syndicat Pro-Sud, seront soutenues par des moyens logistiques et financiers pour assurer un suivi durable de la mise en valeur de la région en 2022. ►► KEP 39

Il s'agira notamment de faire converger en un instrument de gestion et de promotion à taille efficiente la structure régionale touristique « Office régional du tourisme – Sud » (ORT-Sud), les futures structures de gestion du « Man&Biosphere » du Sud et la mise en réseau des institutions muséales et culturelles sur le terrain. Il s'agira de s'orienter vers un réseau performant entre tous les acteurs culturels. ►► KEP 39
58. Pour ce qui est de la mise en valeur et en réseau ainsi que de la promotion touristique endogène et exogène du patrimoine industriel de la région, les mesures entreprises pour une utilisation du patrimoine industriel seront soutenues suivant des formules plus diverses et

souples, impliquant autant les acteurs culturels du terrain que les propriétaires et les utilisateurs potentiels de ce patrimoine bâti. ►► KEP 39

59. Une attention particulière sera portée sur des bâtiments phares de l'histoire industrielle (Halle des Soufflantes Belval, Centrale à gaz Differdange, sites des Terres Rouges, e.a.). Pour des témoins historiques de moindre envergure, des formules souples entre une conservation au sens strict et une réutilisation plus contemporaine seront étudiées dans le cadre d'une refonte de la loi sur la conservation du patrimoine. ►► KEP 34

60. Luxembourg for Culture (L4C). Dans le cadre de l'approfondissement et la concrétisation des stratégies à moyen terme formulées dans le « Plan de développement culturel KEP1.0 », la mise en œuvre d'un instrument performant pour la promotion des arts et de la culture sera étudiée.

Seront analysés notamment : ►► KEP 8

61. l'orientation de cette institution (seulement vers l'étranger ou également à l'intérieur du pays), l'intégration de disciplines artistiques dans la démarche ; ►► KEP 6

62. l'agencement de L4C entre les politiques mises en œuvre par le ministère ayant la culture dans ses attributions et les mesures sur le terrain, notamment en matière de financement ; ►► KEP 6, 14, 15

63. L'éventail de mesures concrètes au bénéfice des acteurs culturels et du public (financement de projets, promotion de jeunes talents, aide logistique au domaine festivalier, grandes manifestations phares récurrentes, communication ciblée ...). Dans la poursuite des travaux d'affinage du KEP1.0, après une concertation structurée, une formule institutionnelle visant à atteindre les objectifs définis dans tous les domaines sera proposée aux acteurs et au public. ►► KEP 6, 14, 15, 60

64. Les artistes luxembourgeois seront soutenus à se faire une renommée sur le plan international et les efforts à promouvoir la scène artistique luxembourgeoise au-delà de ses frontières seront renforcés. ►► KEP 57, 58

65. Ainsi, le Luxembourg sera systématiquement présent aux évènements internationaux dans les différents domaines de la culture. Ces occasions sont incontournables puisqu'elles permettent aux artistes de se faire connaître et d'établir des collaborations et des contacts à l'étranger. ►► KEP 57, 58

66. Le secteur culturel sera aussi intégré systématiquement aux visites et missions internationales pour faire connaître le Luxembourg comme pôle culturel sur le plan international et accroître le rayon d'action des artistes luxembourgeois à l'étranger. ►► KEP 57, 58

67. Cette approche vise à promouvoir la coopération transfrontalière et l'échange culturel et artistique ►► KEP 57, 58

68. ainsi qu'à renforcer la dimension culturelle du « nation branding ». ►► KEP 57, 58

69. Les ambassades seront également intégrées davantage dans la promotion renforcée de la culture et de l'art luxembourgeois. ►► KEP 57

II.2. Plan de développement culturel (KEP 1.0)

Le plan de développement culturel 2018—2028 (KEP 1.0), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur de la culture, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de Gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP 1.0 est accompagné du plan d'action 2018—2028 qui est une représentation synoptique des recommandations du KEP 1.0, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre.

Les chapitres suivants listent ainsi toutes les mesures du KEP 1.0., qui ont déjà été transposées ou sont en cours de transposition.

II.2.1. Recommandations transposées

Sur les 62 recommandations proposées dans le volume 1 du Kulturentwécklungsplang 2018—2028, 13 d'entre-elles sont déjà transposées, ou partiellement et méritent d'être énoncées ci-dessous. Un premier bilan de l'état des lieux de l'avancement des différents travaux est prévu lors des 3^{es} Assises culturelles en juin 2020.

N° 2 : Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox

Prévu : Le ministère veut mettre en œuvre un plan de développement culturel et une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs.

Réalisé : Dans le cadre de cette mesure, le ministère a créé un département KEP, qui figurera prochainement dans le nouvel organigramme du ministère de la Culture. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture. Par ailleurs, en vue de garantir une meilleure efficacité dans la transposition des différentes recommandations, un agent du ministère de la Culture supervise et coordonne les travaux relatifs à la transposition.

N° 7 : Établir un état des lieux précis complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois

N° 56 : Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale

Coordination : Jo Kox

Prévu : Le ministère de la Culture ne peut réaliser sa mission de conception, de définition et de pilotage des politiques culturelles sans avoir au préalable une image précise du secteur de la culture dans toute sa diversité et pluralité.

Réalisé : Dans le cadre de cette mesure, le ministère a sollicité auprès d'experts la rédaction de différents états de lieux sectoriels en vue de collecter des données reposant sur des instruments précis et fiables. L'objet de ces états de lieux est de dresser une cartographie des principaux acteurs par secteur artistique ou culturel.

En cours de rédaction : Art visuel par Vincent Crapon ; Centres culturels régionaux par Danièle Kohn-Stoffels et Loa Schroeder ; Culture à l'international par Ann Muller, Valérie Quilez, Sabrina Schneider

et Barbara Zeches ; Emploi culturel par Philippe Robin ; Musique amplifiée par Aurélie Colling - Musique classique par Sara Kaiser ; Théâtre par Josée Zeimes.

Les premières analyses seront présentées lors des 3e Assises culturelles.

N° 8 : Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement culturel régional

Coordination : Beryl Bruck (Fonds pour le patrimoine culturel) ; Jo Kox (Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council ») ; Danièle Kohn-Stoffels (Fonds pour le développement culturel régional)

Prévu : La restructuration du soutien financier public au secteur culturel et artistique est une priorité ministérielle en vue de mutualiser et optimiser les moyens financiers disponibles, de contribuer à la professionnalisation des acteurs culturels et surtout de renforcer la position des artistes, auteurs, créateurs et des institutions luxembourgeoises sur le marché international à travers un cadre stratégique global pour l'action culturelle internationale.

Réalisé : En date du 5 avril 2019, il a été nommé un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.

Les membres du comité de pilotage sont : M. Bernard Baumgarten (TROIS C-L), Mme Stéphanie Baustert (Music Management), Mme Catherine Decker (ministère de la Culture), M. Ian de Toffoli (Lëtzebuenger Bichereditoren), Luc Eicher (Ministère de la Culture), Mme Susanne Jaspers (auteure, éditrice), Jo Kox (ministère de la Culture), Mme Sophie Langevin (Associations des acteurs de théâtres et des films), Mme Anna Loporcaro (Design City), M. John Rech (Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés), M. Marc Rettel (Creative Europe, Reading Luxembourg), Mme Andrea Rumpf (Luxembourg Centre for Architecture), Mme Nathalie Ronvaux (auteure), M. Giovanni Trono (music: LX), M. Luc Schadeck (ministère de la Culture), Mme Stilbé Schroeder (Casino Luxembourg), Mme Jil Spaus (Fonds culturel national), M. Nicolas Steil (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène), M. Roby Steinmetzer (Fédération luxembourgeoise des auteurs et compositeurs), Trixi Weis (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), Mme Peggy Wurth (Association luxembourgeoise des professionnels du spectacle vivant) et Barbara Zeches (ministère de la Culture).

Le comité de pilotage s'est réuni à 8 reprises en 2019 : 24 avril, 15 mai, 12 juin, 4 juillet, 16 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 16 décembre.

N°14 : Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel

Coordination : Commission des conventions

Prévu : Pour réaliser cette mission, le ministère vise à renforcer le dialogue avec les opérateurs culturels, le rapport contractuel pluriannuel transparent, la transparence des procédures, la publication des critères d'attribution de conventions et des rapports d'évaluation, la simplification administrative, la planification financière pluriannuelle, la garantie d'un suivi régulier et continu des partenaires culturels et le traitement égalitaire des opérateurs culturels conventionnés.

Réalisé : Une commission consultative a été mise en place qui a comme mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une

stratégie de suivi, de rédiger une charte d'éthique et de déontologie. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Beryl Bruck, Claudio Cassarà (secrétaire), Catherine Decker, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Jo Kox (président), Luc Schadeck, Nora Si Aberrahmane, Magalie Tasch, Sophie Thoma et Barbara Zeches.

Le secteur conventionné étant un pilier très important de la vie culturelle, une des priorités de Madame la Ministre était d'augmenter le budget et de procéder en parallèle à une réévaluation progressive par secteur artistique et culturel. En 2019, la commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles.

En présence de représentants du secteur de la danse, le ministère de la Culture a présenté en date du 28 novembre 2019 un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise. L'aide à la structuration prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans.

Dans le cadre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise data.public.lu.

Y peuvent notamment être consultées les conventions conclues entre l'État représenté par le ministère de la Culture et ses partenaires culturels. Par cet acte, le ministère se met en conformité avec la loi et vise à promouvoir la transparence et le partage des informations concernant la gestion des deniers publics et l'orientation de la politique culturelle dans le secteur conventionné.

La liste des documents peut être consultée sous le lien suivant:

<https://data.public.lu/en/datasets/conventions-du-ministere-de-la-culture>

N° 15 : Redéfinir la politique du subventionnement assurée par le ministère de la Culture responsable de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Coordination : Commission des subventions

Prévu : Le ministère de la Culture s'est donné pour fin de créer un suivi de l'évolution budgétaire, de permettre une évaluation plus facile des besoins de financement des institutions culturelles, d'établir une collecte généralisée des données statistiques sur le secteur culturel, de renforcer la transparence des critères d'attribution, d'utiliser les ressources budgétaires et humaines d'une manière plus efficace et de simplifier les démarches administratives.

Réalisé : Une commission consultative a été mise en place en charge de la redéfinition de la politique de subventionnement spécifique des différents secteurs. Cette commission se réunit une fois par mois et est composée de Catherine Decker, Nadine Erpelding, Josiane Geisler, Alix Glück, (secrétaire), Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Jo Kox (président), Nora Si Aberrahmane, Magalie Tasch et Sophie Thoma.

Les critères d'éligibilité, le calendrier exact des réunions et les formulaires sont accessibles sur <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/culture/tous-secteurs/subside-projet-culturel-association.html#bloub-6>

Un nouveau guide d'attribution et d'évaluation des aides et soutiens par le ministère de la Culture est en cours de rédaction.

N° 24 : Optimiser le régime fiscal (TVA, RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles

Coordination : Jo Kox

Prévu : Le ministère vise à abaisser le taux de la TVA sur les biens et services artistiques et culturels, à soutenir la création et l'innovation, à harmoniser la politique fiscale en matière culturelle, à sortir de la situation de concurrence déloyale dans laquelle se trouvent les artistes intermittents par rapport aux professionnels d'autres pays et à dynamiser le marché de l'art.

Réalisé : Lors des négociations budgétaires pour 2020 la ministre de la Culture et le ministre des Finances ont décidé de modifier le point 18° de l'annexe B de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée (loi TVA) pour aligner sur la disposition correspondante de l'annexe III, point 9), de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (directive TVA). Le champ d'application du taux de TVA super-réduit est ainsi étendu aux services prestés par des écrivains, compositeurs et artistes-interprètes dans l'exercice de leur profession à partir du 1^{er} janvier 2020.

Afin de préciser ce nouveau cadre légal et faciliter l'interprétation des dispositions y relatives, l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA a publié, en collaboration avec le ministère de la Culture, la circulaire n° 800 du 17 janvier 2020 concernant la notion d'artistes-interprètes.

N°27 : Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles.

Coordination : Commission des conventions

Prévu : Dans le cadre de cette mesure, le ministère s'est donné pour fin de soutenir le processus de coopération ou de mutualisation entre professionnels œuvrant dans un même domaine artistique, de professionnaliser le secteur, d'achever un meilleur fonctionnement de la scène artistique et culturelle à tous les niveaux et une meilleure compréhension des définitions, concepts et notions liés au domaine de l'art et de la culture (lexique de termes usuels, glossaire de définitions, guide pratique de l'artiste, charte de déontologie).

Réalisé : La signature de nouvelles conventions avec des fédérations et associations professionnelles représentent leurs domaines respectifs s'inscrit dans la stratégie globale suivie par le ministère de la Culture, visant à doter le secteur culturel des moyens lui devant permettre d'évoluer dans un contexte professionnel. Cet acte constitue un pas décisif en direction de l'objectif fixé par la ministre, d'améliorer les conditions cadre des artistes au Luxembourg. Par le biais de ces conventions le ministère de la Culture confie plusieurs missions aux associations concernées, dont notamment celle d'assurer la fonction de représentant et de porte-parole des intérêts communs des différents domaines culturels dont elles sont issues. Les fédérations et associations professionnelles assureront de surcroît des missions d'information, de formation et de développement auprès de leurs secteurs culturels respectifs. L'exécution de ces missions est liée à une participation financière de l'État qui évoluera désormais en fonction de l'avancement de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires. L'échéance d'une tranche indiciaire pendant l'exercice budgétaire en cours entraînera donc un ajustement correspondant de la participation financière de l'État.

En date du 8 juillet 2019, la ministre de la Culture a accueilli les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel afin de procéder à la signature de ces nouvelles conventions : Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater

Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuerger Bichereditoren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés.

D'autres fédérations viendront s'y ajouter en 2020, dont ICOM LËTZEBUERG, la section luxembourgeoise du Conseil International des Musées

Dans le cadre de la première version du Kulturentwécklungsplang 2018—2028 une série de documents ont été publiés dont le volume 5, un annuaire de 24 fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles ou institutions similaires au Luxembourg. Une version actualisée est prévue pour avril 2020.

<https://culture.lu/fr/culture/annuaire-des-federations-reseaux-nationaux-et-associations-professionnelles-et-sectorielles>

N° 29 : Réformer la loi sur le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Prévu : Pour la mise en œuvre de cette recommandation, le ministère vise à élaborer un cadre légal au patrimoine culturel dans sa globalité avec davantage de sécurité juridique pour tous les acteurs (propriétaires, État, communes) et qui permet une protection et une conservation plus cohérentes et efficaces du patrimoine culturel. En outre, il vise à regrouper en un seul texte des dispositions relatives au patrimoine culturel qui englobe le patrimoine architectural, le patrimoine archéologique, le patrimoine mobilier et le patrimoine immatériel. Finalement, le ministère envisage la mise en œuvre des dispositions des textes internationaux ratifiés par le Luxembourg ainsi que des textes européens en la matière, la modernisation de certaines règles relatives à la conservation et à la protection du patrimoine culturel.

Réalisé : Pour atteindre ces fins, tout au long de l'année, le ministère a mené diverses consultations en vue de la rédaction finale de l'avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel, dont le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Intérieur, l'Administration des Douanes et Accises, les directeurs des instituts culturels de l'État, le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol) et l'ASBL. Mouvement patrimonial.

Le Conseil de Gouvernement a donné son approbation de l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel lors de la séance du 19 juillet 2019.

Madame la Ministre a présenté l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel à la presse le 22 juillet 2019.

Le dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des Députés, document parlementaire n° 7473 a été fait en date du 30 août 2019 :

<https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires?action=doDocpaDetails&id=7473>

L'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel a été présenté par madame la Ministre à la commission parlementaire en date du 3 octobre 2019. Madame Djuna Bernard, présidente de la Commission de la Culture a été nommée rapporteur.

N° 30 : Créer un Institut national du patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Prévu : Le ministère vise à créer un institut culturel qui assure les missions de protection (classement), de circulation (import/export), de conservation et de restauration, à valoriser le patrimoine culturel (patrimoine archéologique, architectural, mobilier et immatériel), à sensibiliser le public aux questions patrimoniales ainsi qu'à mutualiser des budgets, effectifs et ressources humaines. Enfin, il vise aussi à professionnaliser le secteur du patrimoine culturel et la création d'un centre de compétences.

Réalisé : Voir n° 29

N° 34 : Créer un Institut du patrimoine industriel

Coordination : Julia Kohl

Prévu : Dans le cadre de cette recommandation, le ministère veut établir un centre d'expertise pour le patrimoine industriel, une mise en place de nouvelles initiatives en vue de sensibiliser sur le patrimoine industriel et sa conservation, mettre en œuvre une approche transversale du patrimoine culturel. De plus, le ministère vise une mutualisation des efforts et des expertises, une mise en place d'une stratégie de sensibilisation, de valorisation, de conservation et de préservation à moyen et long terme et une approche proactive

Réalisé : Sur invitation de Madame la ministre, une réunion préparatoire au sujet de la création d'une ASBL « Centre national de la culture industrielle (CNCI) » a eu lieu le 26 juin 19 avec Robert Garcia, Marlène Kreins, Misch Feinen et Simone Beck.

Le CNCI a la vocation d'agir comme centre d'expertise pour le patrimoine industriel national, de mettre en réseau les structures existantes et d'instaurer de nouvelles initiatives en vue d'une sensibilisation sur l'héritage industriel. Avec un double rôle de réseau de coopération et de lieux de référence de la culture industrielle, le CNCI est chargé d'un important travail d'information, de documentation, de médiation, de communication et de recherche autour du patrimoine de l'industrie.

L'ASBL s'engagera à représenter les intérêts communs du secteur de la culture industrielle auprès du secteur culturel, des partenaires et des décideurs publics. Elle favorisera la protection et la promotion du patrimoine culturel industriel, tout en visant à fédérer les acteurs concernés. En contrepartie, l'État s'engage à participer au financement de l'exécution de ces missions.

Le concept prévoit un développement du CNCI par étapes. Une convention devrait être signée en janvier 2020. Dans une phase de démarrage, un lancement est prévu à l'occasion de la Capitale européenne de la culture 2022 près du site des hauts-fourneaux à Belval, suivi par une phase de professionnalisation et de création d'un lieu central dans les années qui suivent.

N° 35 : Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture

Coordination : Claudine Hemmer

Prévu : Le ministère veut accroître la visibilité des artistes et créateurs, valoriser sa collection avec la mise en place de procédures à l'inventorisation des œuvres, créer une transparence de la politique d'acquisition en mettant en place de procédures relatives aux propositions d'achat de la part d'artistes et de galeries commerciales.

Réalisé : Madame la Ministre a nommé par arrêté ministériel en date du 6 octobre un comité d'acquisition qui est amené à réfléchir ensemble du rôle et de la finalité de la collection du ministère de la Culture, se doter d'un code de déontologie, d'une procédure d'acquisition et de réfléchir de sa mise en valeur par le biais d'une galerie virtuelle et d'une arthothèque.

Les membres sont Madame Gabriele D. Grawe (Les2Musées de la Ville de Luxembourg), Madame Claudine Hemmer (Ministère de la Culture), Monsieur Clément Minighetti (Mudam Luxembourg) Monsieur Michel Polfer (Musée national d'histoire et d'art) et Mme Michèle Walerich (Centre national de l'audiovisuel). La commission est présidée par Clément Minighetti.

Lors de sa première réunion en date du 25 novembre 2019, outre les missions qui lui sont incombées, le comité veut proposer toute mesure jugée utile à la promotion et la valorisation de la collection d'œuvres d'art du ministère de la Culture ainsi que toute mesure jugée utile et permettant d'assurer une meilleure harmonisation des différentes collections publiques.

La liste des acquisitions de 2019 est publiée dans le chapitre III. Promotion artistique et culturelle, rubrique III.1.3. Acquisition d'œuvres d'artistes luxembourgeois.

N° 55 : Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national

Coordination : Marianne Backes

Prévu : Le ministère de la Culture s'est donné pour fin d'établir un cadre référentiel commun pour le traitement des objets culturels et des métadonnées numériques, de valoriser et ouvrir des collections aux différents publics, l'archivage pérenne des collections numériques, l'utilisation innovante des données et collections numériques et aussi des infrastructures technologiques évolutives

Réalisé : Pour assurer le succès de cette entreprise, le ministère a défini de grandes orientations de la stratégie numérique du patrimoine culturel numérique. De plus, il a organisé des réunions et workshops du Réseau de compétences du Patrimoine culturel numérique, notamment dans le cadre du projet pilote de développement d'une plateforme commune - liste d'autorités « Personnes ». Le ministère a aussi mis en œuvre la stratégie numérique dans le cadre de la transformation digitale des instituts culturels détenant des collections du patrimoine culturel et élaborer des guides pratiques sur les droits d'auteur et l'Open data.

II.2.2. Recommandations en cours

Des réunions de travail et de concertation avec les acteurs culturels, directeurs d'établissements culturelles, d'agents de communes et d'autres ministères sont en cours pour la mise en œuvre des recommandations 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 31, 32, 33, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62.

L'état des lieux de l'avancement des différents travaux sera présenté lors des 3e Assises culturelles, qui auront lieu le lundi 29 juin 2020 à la Philharmonie.

II.3. Chambre des Députés - Commission de la Culture

En 2019, la Commission de la Culture de la Chambre des Députés s'est réunie à huit reprises en présence de Madame la Ministre de la Culture et des agents du ministère de la Culture en charge des différents dossiers.

1. Présentation du programme gouvernemental 2018—2023, le 17 janvier 2019

2. Présentation du *Kulturentwécklungsplang 2018—2028*, le 14 février 2019

Le groupe parlementaire CSV a demandé un débat d'orientation au sujet du plan de développement culturel KEP 1.0 en vue d'aborder les points suivants : une analyse détaillée du « KEP 1.0 » par secteur du domaine culturel ; une identification des recommandations à transposer prioritairement d'ici les 5 prochaines années ; une analyse de la préfiguration de mise en œuvre proposée et élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre de ces recommandations à court et à moyen termes ; une évaluation du cadre de financement en vue de la mise en œuvre des recommandations définies et un mécanisme de suivi et d'évaluation réguliers relatifs à la réalisation des recommandations.

Dossier parlementaire : 7449

https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RechercheArchives?lqs_fmids=&lqs_dpids=7449

3. Présentation du budget 2019 par Madame la Ministre de la Culture et explications sur la situation du Musée d'Art Moderne du Luxembourg par Suzanne Cotter, le 14 mars 2019

4. Présentation du « Minett Unesco Biosphère », le 6 juin 2019

5. Présentation de « Esch2022, Capitale Européenne de la Culture », le 20 juin 2019

6. Présentation de l'avant-projet de loi sur le patrimoine culturel, le 3 octobre 2019

7. Présentation du budget 2020, le 24 octobre 2019

8. Premier débat d'orientation au sujet du KEP 1.0, volet patrimoine, le 14 novembre 2019



Remise des prix du Concours littéraire national 2019, Centre national de littérature, 4 décembre 2019. Olivia Katrandjian, Antoine Pohn, Anja Di Bartolomeo, Sam Tanson, Samuel Hamen, Jérôme Jaminet (de gauche à droite).

Photo : Nora Si Abderrahmane/Ministère de la Culture

III. PROMOTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

III.1. Promotion de la création artistique

La promotion de la culture est un élément de base essentiel pour une société démocratique, moderne, ouverte, tolérante et solidaire. En tant que responsable politique du développement culturel au niveau national et international au Luxembourg, le ministère de la Culture souhaite préserver et promouvoir le patrimoine luxembourgeois et donner les impulsions nécessaires pour favoriser la création culturelle et la promotion des artistes.

Au sein du ministère, différents départements et services sont en charge de ces missions et un dispositif d'aides financières et de conventions est en place pour assurer la réalisation de ces objectifs. En outre, le ministère lance de façon régulière des appels à projets et organise des concours et des résidences d'artistes.

III.1.1. Les prix et concours

III.1.1.1. Lëtzebuenger Danzpräis : Jill Crovisier

Depuis 2011, le ministère de la Culture décerne le *Lëtzebuenger Danzpräis*, doté de 5.000 €. Ce prix bisannuel est destiné à un (une) jeune danseur(euse) ou un (une) chorégraphe, s'étant distingué(e) dans son domaine et pouvant déjà se prévaloir d'une attention internationale pour une prestation au moins. Le *Lëtzebuenger Danzpräis* vise à encourager la création chorégraphique contemporaine ou le mérite artistique d'un jeune danseur au Grand-Duché de Luxembourg.

Le jury du *Lëtzebuenger Danzpräis* 2019 a retenu Jill Crovisier comme lauréate 2019. « La lauréate a convaincu le jury à l'unanimité par la qualité et la cohérence de sa démarche artistique pluridisciplinaire. Le rayonnement et le succès national et international témoignent de sa détermination remarquable. » Sous la présidence de Christiane Eiffes, vice-présidente du Centre de création chorégraphique luxembourgeois TROIS C-L, le jury était composé de Natascha Ipatova, DanceXperience ASBL, de Tom Leick-Burns, directeur des Théâtres de la Ville de Luxembourg, de Simone Mousset, lauréate du *Lëtzebuenger Danzpräis* 2017 et de Marie-Laure Rolland, journaliste.

La remise officielle du Prix a eu lieu le 3 juillet 2019 au Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois Trois C-L en présence de la ministre de la Culture, Sam Tanson.

III.1.1.2. Concours littéraire national : Samuel Hamen, Olivia Katrandjian, Anja Di Bartolomeo, Antoine Pohu

Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un Concours littéraire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, le Concours littéraire national récompense un genre littéraire différent. L'édition 2019 était réservée aux romans en langues luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise.

Dans la catégorie « auteurs adultes », le premier prix a été décerné à Samuel Hamen pour son roman *I.L.E.*, le deuxième prix à Olivia Katrandjian pour son roman *The Ghost Soldier*, le troisième prix à Anja Di Bartolomeo pour son roman *Wundholz*. Dans la catégorie « jeunes auteurs de 15-25 ans », Antoine Pohu a reçu le premier prix pour son roman *La Quête*.

Le jury était composé de Jérôme Jaminet (président), de Fabienne Gilbertz, de Ludivine Jehin, de Marcel Kieffer et de Jay Schiltz.

Lors de la remise des prix, le mercredi 4 décembre 2019 au Centre national de littérature, l'encadrement musical était assuré par le chanteur et compositeur Bartleby Delicate.

III.1.1.3. Salon du CAL, prix Révélation : Pit Molling

Dans le cadre du Salon 2019 du Cercle Artistique de Luxembourg, le Prix Révélation a été attribué à l'artiste Pit Molling.

III.1.2. Les commandes d'œuvres musicales

III.1.2.1. Commandes pour ensembles et orchestres

En 2019 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et à même procédé à deux appels publics. Pour cette édition, 19 candidatures ont été introduites pour 7 commandes de composition d'une œuvre offerte par le ministère et ceci pour les orchestres suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'orchestre Estro Armonico, l'ensemble Lucilin, l'Orchestre National de Jazz et la Brass Band du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette. Les compositeurs retenus étaient les suivants :

- Gast Waltzing pour les Solistes Européens Luxembourg, *Princess don't grow old*, créée par les SEL le 21 octobre à la Philharmonie de Luxembourg
- David Ianni pour l'ensemble Estro Armonico, *Morning Rituals*, première création de l'œuvre prévue en 2020
- Hy-Khang Dang pour l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, *Pulsations*, création par l'OCL prévue le 1^{er} mars 2020 à la Philharmonie de Luxembourg
- Roby Steinmetzer pour l'ensemble United Instruments of Lucilin, *Your Face is a Book*, première création de l'œuvre prévue en 2020
- Georges Sadeler pour la Musique Militaire Grand-Ducale, *Double Concerto for Soprano Saxophone and Euphonium*, création par la Musique Militaire prévue le 29 janvier au Conservatoire de la ville de Luxembourg
- Gilles Grethen pour l'Orchestre National de Jazz, *Augmented Dreams*, première création de l'œuvre prévue en 2020
- Pierre Weber pour la Brass Band du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette, *Outbrassed*, créée le 20 octobre 2019 par la Brass Band du Conservatoire d'Esch/Alzette au château de Vianden

III.1.2.2. Commande à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc : Ernie Hammes

Pour la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical pour la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, 16 candidatures ont été déposées.

Le Jury, composé des responsables du ministère de la Culture et du ministère d'État, ainsi que le directeur du conservatoire de la ville de Luxembourg et le directeur de la Philharmonie, a retenu la candidature de Monsieur Ernie Hammes avec sa composition *Regiis Ostium (Royal Overture) for symphonic orchestra and choir*.

III.1.3. Acquisition d'œuvres d'artistes luxembourgeois

La collection d'œuvres d'art du ministère de la Culture est une collection sans murs. Les œuvres la constituant servent avant tout à l'aménagement artistique des ministères et des administrations gouvernementales.

La mesure n°35 du Plan de développement culturel prévoit la revalorisation de cette collection d'œuvres d'art et l'accord de coalition gouvernementale prévoit que « le patrimoine culturel [...] sera protégé et sauvegardé, [...], et la créativité, l'innovation et l'émergence de secteurs culturels dynamiques seront soutenues. »

L'accroissement de la collection d'œuvres d'artistes luxembourgeois du ministère doit se faire dans l'intérêt d'une homogénéité des collections publiques et le choix des œuvres doit se faire sur base de propositions judicieusement établies. C'est ainsi que la ministre de la Culture a nommé une commission d'acquisition. Cette politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : le soutien à la jeune création ; l'acquisition d'œuvres récentes d'artistes confirmés en vue de la documentation de leur travail et la promotion de la création artistique luxembourgeoise.

Au courant de l'année 2019, le ministère de la Culture a acquis des œuvres des artistes Aline Bouvy, Tina Gillen, Marco Godinho, Claudia Passeri, Martine Pinnel, Pasha Rafiy, Arny Schmit et Jeff Weber.

III.1.4. Les ateliers et résidences d'artistes

Les résidences d'artistes contribuent fortement à l'intensification des échanges artistiques et à la mise en contact des scènes artistiques de pays et de cultures différentes. Elles constituent des étapes importantes dans la carrière des créateurs et font partie intégrante de leurs biographies. Les programmes de résidence permettent aux artistes d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner de nouvelles inspirations, à étendre leurs réseaux professionnels ainsi que d'explorer de nouveaux horizons artistiques et culturels.

III.1.4.1. Les ateliers « Annexes à Bourglinster »

Après le réaménagement du complexe des ateliers de Bourglinster en centre de création artistique en 2013, les Annexes du Château de Bourglinster sont devenues un lieu de recherche et d'échange entre artistes d'horizons différents. Avec ses cinq ateliers de travail destinés aux artistes émergents de la scène culturelle luxembourgeoise, ses deux ateliers-résidence pour artistes internationaux et sa grande salle polyvalente « Open Space », les Annexes du Château de Bourglinster présentent le cadre idéal pour s'échanger et entamer une réflexion sur l'art. Situées à une quinzaine de kilomètres de Luxembourg-Ville, dans le village de Bourglinster, elles permettent un dépaysement et offrent un cadre de travail unique dans un écrin de verdure. Sur une surface totale de 864 m², les Annexes accueillent des artistes de toute discipline et tout style artistiques.

En 2019, les premiers contrats de location sont arrivés à expiration et trois ateliers de travail se sont libérés aux Annexes du Château de Bourglinster. Suite à un appel à candidatures publié en été 2019,

six nouveaux artistes résidents ont été sélectionnés par un jury composé de membres issus de la scène culturelle nationale, afin d'aménager aux Annexes leur espace de travail : Nora Wagner, Christian Neuman, Alexandra Uppman, Karolina Pernar, Anne Lindner et Sandrine Ronvaux. Ensemble avec Vincent Campanella et Chantal Maquet qui y occupent un atelier depuis 2016, les nouveaux artistes locataires profitent désormais des locaux de travail ainsi que des espaces communs aux Annexes.

Comme par les années passées, les Annexes ont accueilli en 2019 des artistes internationaux dans ses deux ateliers de résidence. Les artistes ayant participé au programme de résidence des Annexes en 2019 ont été Micha Wille (AT), Gabrielle Weissen (LU), Mathieu Lilin (BE), Serge Ecker (LU), Karen Fritz (DE), Sarah Niecke (DE) (cf. 5.2. Les résidences / Artmix), Paul Heintz (FR), Anastasia Starikova (LV), Anne Kagioka Rigoulet (JP), Mihaela Michalache (RO), Sarah Thibault (CA) et Helder Folgado (PT).

En 2019, Ian De Toffoli est le deuxième lauréat de la bourse « Bicherfrënn », organisée par le Fonds culturel national en partenariat avec les Amis du livre ASBL. (Lëtzebuenger Bicherfrenn ASBL.) et en collaboration avec le Centre national de littérature et le ministère de la Culture. Après un séjour au « Literarisches Colloquium » à Berlin en 2018, l'auteur lauréat a entamé en juin 2019 sa résidence de travail aux Annexes.

Avec sa salle « Open Space », mise à disposition d'acteurs culturels sur demande, les Annexes se positionnent davantage comme un lieu de création et de recherche où se greffent de multiples projets artistiques et culturels. En 2019, le « Open Space » a accueilli, parmi d'autres, le collectif de théâtre interdisciplinaire Independent Little Lies, l'actrice Catherine Elsen, et les trois artistes derrière le projet Artmix 11, Serge Ecker, Karen Fritz et Sarah Niecke, qui ont pu profiter à titre gratuit de cet espace polyvalent pour développer leurs projets artistiques. Pour les artistes résidents, la salle « Open Space » représente un espace d'expérimentation indispensable leur permettant de réaliser des œuvres de grand format et de porter une attention particulière à l'insertion de celles-ci dans l'espace.

La salle « Open Space » aux Annexes, l'année 2019 a été rythmée par des manifestations artistiques et expositions aussi variées qu'intrigantes : le spectacle chorégraphique « Amygdala Hijack » du collectif Independent Little Lies (23 août 2019), la présentation « Recessed in transparent interiors » de l'artiste roumaine Mihaela Mihalache (12-16 septembre 2019), l'exposition « Reconstitution – a new world created from various encounters » de la peintre japonaise Anne Kagioka-Rigoulet (19-22 septembre 2019), « The Resonant Void » de l'artiste en location Vincent Campanella, en collaboration avec Olivier Michels et Alex Crush (11-13 octobre 2019), l'exposition « champ meuble » de l'artiste en résidence Sarah Thibault (29 novembre-1er décembre 2019) ainsi que l'exposition pop-up « Elementos » de Helder Folgado, artiste en résidence originaire de Madère (13-15 décembre 2019).

Depuis 2018, les Annexes du Château de Bourglinster se présentent en ligne sur le site internet <https://annexes.chateaubourglinster.lu>. Le site présente tant les lieux que ses acteurs et fournit des informations pratiques sur l'équipement des espaces, l'accès et les modalités de candidature. Il regroupe des explications sur les missions des Annexes, sur les artistes résidents et locataires actuels et passés et sur les événements qui s'y déroulent.

Après six ans de fonctionnement, les Annexes se sont forgé une place dans le milieu artistique luxembourgeois. Leur situation excentrée s'est avérée particulièrement propice à la recherche et à l'expérimentation artistiques. La présence sur le même site d'artistes provenant non seulement de disciplines différentes, mais également d'horizons très différents de la scène culturelle luxembourgeoise continuera sans doute à donner lieu à des échanges intéressants.

Dans les années à venir, les Annexes du Château de Bourglinster entendent poursuivre leur mission de soutien à la création artistique, afin d'offrir aux artistes émergents des espaces de travail de qualité, abordables et adaptés à leurs besoins.

III.1.4.2. Les résidences d'artistes et d'auteurs au Luxembourg

III.1.4.2.1. Artist in residence - Annexes du Château de Bourglinster

Les deux ateliers de résidence situés dans le complexe des Annexes du Château de Bourglinster sont destinés aux échanges internationaux. De 2014 à 2019, environ 60 artistes, originaires de 20 pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Roumanie, l'Irlande, les États-Unis, la Lettonie et le Japon, ont pu être accueillis en résidence.

Ces artistes ont été sélectionnés sur base d'un dossier par un jury de sélection composé de professionnels du milieu de la culture. Le Service d'animation assure l'encadrement des artistes résidents et coordonne les projets d'exposition de ceux-ci.

III.1.4.2.2. Echternach : Struwelpippi

Résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach, 18e édition, du 20 mai - 16 juin 2019.

En étroite collaboration avec la Ville d'Echternach et l'AMSE (Amicale Millermoaler Schull Echternach ASBL), le Service d'animation culturelle régionale du ministère de la Culture et le Centre national de littérature de Mersch, ont organisé pour la dix-huitième fois la résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach. Suite à l'appel à candidature, l'auteure allemande Nina Blazon, née en 1969 à Koper en Slovénie vivant et travaillant à Stuttgart, a été sélectionnée par le jury.

La résidence a débuté avec une lecture publique au Trifolion à Echternach lors de laquelle l'auteure a pu présenter des extraits de plusieurs de ses ouvrages. Après un programme de lectures au sein des écoles primaires et lycées de la région, la résidence s'est clôturée par une lecture publique en plein air dans le pavillon Rococo d'Echternach, « D'Struwelpippi seet Äddi ».

III.1.4.3. Les résidences d'artistes et d'auteurs à l'étranger

Depuis 2019, le programme des résidences initié par le ministère de la Culture est réalisé en collaboration avec le Fonds culturel national. Le programme de toutes les résidences à l'adresse des artistes est recensé dans le rapport d'activité du Fonds culturel national.

<https://www.focuna.lu/fr/Rapports-d-activite>

III.1.4.3.1. Cité internationale des Arts, Paris

Depuis l'acquisition du quart d'un atelier à la Cité Internationale des Arts à Paris par le ministère des Affaires culturelles en 1963, des artistes luxembourgeois y séjournent régulièrement. Le ministère de la Culture prend en charge les frais de location de l'atelier-logement à Paris et le Fonds culturel national attribue une bourse de séjour et de travail à l'artiste.

Suite à un appel à projets pour la résidence d'artiste 2019, le jury s'est prononcé pour attribuer la résidence à Vera Kox. Les membres du jury étaient Valérie Quilez, Mission culturelle du Luxembourg

en France (présidente du jury), Justine Blau, artiste résidente à la Cité internationale des arts en 2018 et Christian Mosar, Esch 2022.

L'artiste Vera Kox a séjourné à la Cité internationale des Arts à Paris pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

III.1.4.3.2. Künstlerhaus Bethanien, Berlin

De premiers contacts ont été noués en 2016 avec le Künstlerhaus Bethanien (KB) en vue de la mise en place d'une résidence d'artiste luxembourgeoise à Berlin. En 2017, les discussions se sont poursuivies et l'accord final a été signé en janvier 2018.

Suite à un appel à candidatures, six dossiers ont été soumis. Le jury de présélection, composé de Claudine Hemmer (ministère de la Culture), Clément Minighetti (Mudam Luxembourg) et Letizia Romanini (artiste résidente au KB en 2018), a déclaré 5 dossiers recevables. Ces 5 dossiers ont été proposés à la direction artistique du Künstlerhaus Bethanien qui s'est prononcé pour attribuer la résidence à Aline Bouvy.

Dans le cadre de cette résidence, Aline Bouvy a vécu et travaillé à Berlin de juillet à décembre 2019. Outre la mise à disposition du studio, l'artiste a bénéficié d'un encadrement individuel et de la mise en réseau avec la scène artistique berlinoise, de l'organisation d'une exposition au Künstlerhaus Bethanien, d'une aide à la production de 3.000 € et de la présentation de son projet dans le BE-Magazin, revue présentant les artistes en résidence.

III.1.4.3.3. Pépinière à projet CITF - Bourse TF-CITF

En 2019, le ministère de la Culture s'est associé avec la Theater Federatioun et le Fonds culturel national pour lancer l'appel à candidatures pour la 4e Pépinière à projets de la Commission Internationale du Théâtre Francophone (CITF), qui a eu lieu du 15 au 26 mai 2019 au Quartier Culturel Malévoz à Monthey, ville suisse située dans le canton du Valais. La pépinière a été organisée par l'association Oh ! Festival Valais Wallis Arts Vivants, en étroite collaboration avec la CITF, le Service de la Culture du Canton du Valais et l'association Culture Valais. Les deux artistes luxembourgeois Sophie Langevin et Ian de Toffoli ont été sélectionnés pour participer à ce laboratoire de création artistique dont l'objectif était de favoriser des rencontres entre créateurs francophones d'horizons différents afin de générer des envies de collaboration active. Le ministère de la Culture a participé aux frais d'organisation de la pépinière pour les frais liés à la présence des deux artistes luxembourgeois sélectionnés.

III.1.4.3.4. Les résidences croisées : Artmix 11 Luxembourg-Saarbrücken (Serge Ecker, Karen Fritz, Sarah Niecke)

Le projet Artmix est une résidence d'artiste transfrontalière qui se déroule annuellement entre le Luxembourg et la ville de Sarrebruck. En 2019, la résidence transfrontalière a eu lieu pour la 11e fois. Ce projet transfrontalier, organisé depuis 2005, vise un échange d'artistes moyennant deux résidences consécutives au Luxembourg et en Allemagne. La onzième édition a réuni trois artistes de la Grande-région, notamment les deux artistes allemandes Karen Fritz (D) et Sarah Niecke (D) et l'artiste luxembourgeois Serge Ecker (L). La résidence a débuté en février 2019 aux ateliers installés dans la « Stadtgalerie » au St. Johannermarkt à Saarebruck et a été poursuivie aux Annexes du Château de Bourglinster en avril 2019. Les résultats de l'échange artistique ont été présentés lors d'une exposition

dans la galerie « Kenschthaus beim Engel » à Luxembourg-ville de juillet à août 2019. L'inauguration a eu lieu en présence de la ministre de la Culture et du Kulturdezernent de la Landeshauptstadt Saarbrücken. En septembre 2019, l'exposition a été montrée ensuite sous le titre « Peripher » à la « Saarländische Galerie » à Berlin.

III.1.5. Galerie Beim Engel INTRO_

Introduit en 2017 par le ministère de la Culture, le projet INTRO_ s'inscrit dans la politique de soutien à la création poursuivie par le ministère, et vise à favoriser la professionnalisation et le développement de jeunes structures, de curateurs, de collectifs et d'organismes engagés dans l'action culturelle et la création.

Dans le cadre du projet INTRO_, des expositions s'articulent, en rythme bimensuel, autour d'un thème, d'un style artistique ou d'une méthode de création définis. En 2019, le projet INTRO voit se succéder des expositions placées sous le signe des thèmes suivants :

- **janvier – février 2019 : Sculpture**

Du 10 janvier au 23 février 2019, les artistes Gérard Claude, Florence Hoffmann, Bertrand Ney, Laurent Turping et Karolina Pernar y ont exposé leurs sculptures.

- **mars – avril 2019 : Livre/dessin**

Du 7 mars au 27 avril 2019, les artistes Marc Angel et Camille Lazzari ont exposé des œuvres s'articulant autour de la thématique du livre et du dessin, les différentes approches empruntées par les artistes témoignant de la complexité d'un sujet simple qu'en apparence.

- **mai - juin 2019 : Petits formats**

Du 7 mai au 29 juin 2019, les artistes Doris Becker, Guy Bollendorf, Anne Lindner, Birgit Thalau et Vincent Wilwers ont exposé des œuvres s'articulant autour de la thématique du petit format, chaque exposant ayant convaincu le jury par son approche singulière et personnelle.

- **juillet - août 2019 : Artmix**

Du 11 juillet au 24 août 2019, les artistes Serge Ecker (LU), Karen Fritz (DE) et Sarah Niecke (DE) ont exposé leur travail, fruit d'une collaboration de 8 semaines qui s'est déroulée au Luxembourg (annexes du château de Bourglinster) et en Allemagne (Stadtgalerie, Sarrebruck).

peripher > est un projet collectif qui s'articule autour des phénomènes occasionnels, des endroits imperceptibles et des potentialités, tout en visant à briser la paralysie sociale. À la suite de cette exposition sur territoire Luxembourgeois, les trois artistes ont présenté leurs œuvres à la Saarländische Galerie à Berlin.

III.1.6. Les salons, foires, festivals & biennales

Par la présence régulière aux plus importantes manifestations européennes, voire même mondiales, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan culturel.

III.1.6.1. Biennale de Venise

III.1.6.1.1. Exposition internationale d'art contemporain

De 1999 à 2017, le pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise a résidé au rez-de-chaussée de la Ca' del Duca, Corte del Duca Sforza à Venise.

Depuis 2018 le Luxembourg dispose d'un espace d'exposition individuel à l'Arsenale (Sale d'Armi), l'un des principaux sites de la Biennale. Ce nouvel espace est non seulement plus généreux en termes d'espace, mais il se situe également au cœur de la Biennale augmentant ainsi considérablement la visibilité du Luxembourg dans ce contexte prestigieux, et ce tant pour le public que pour les professionnels qui visitent la Biennale.

Le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain a été chargé, en août 2018, de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 58^e Mostra qui portait le titre « May You Live in Interesting Times ».

Suite à un appel à projets le jury, composé de Suzanne Cotter (directrice du Mudam Luxembourg), Danielle Igniti (directrice du CCRD Op der Schmelz et des Centres d'Art Dudelange), Emma Lavigne (directrice du Centre Pompidou Metz), Frank-Thorsten Moll (directeur du IKOB Eupen) et Kevin Muhlen (directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain), a sélectionné l'artiste Marco Godinho pour représenter le Grand-Duché à Venise.

Avec son projet intitulé « Written by Water », Marco Godinho, artiste luxembourgeois d'origine portugaise, a choisi de se pencher, dans la continuité de sa démarche artistique, sur les relations que l'homme entretient avec la mer. Source de récits chimériques et terrain de jeu géopolitique à la fois, la mer ne cesse de fasciner et devient, aux mains de Marco Godinho, œuvre d'art.

Curateur de l'exposition inaugurée le 9 mai 2019 par la ministre de la Culture était Kevin Muhlen. Stilbé Schroeder (curatrice au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain) était assistante-curatrice.

La Biennale de Venise – Exposition internationale d'art contemporain s'est déroulée du 11 mai au 24 novembre 2019.

III.1.6.1.2. Exposition internationale d'architecture

Depuis 2004, le Grand-Duché de Luxembourg participe régulièrement à la Biennale d'Architecture de Venise. Par cette présence à l'une des plus importantes manifestations européennes au niveau de l'architecture, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan architectural.

LUCA – Luxembourg Center for Architecture a été chargé, en mai 2019, de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 17^e Mostra Internazionale di Architettura qui se déroulera du 23 mai au 29 novembre 2020 et porte le titre « How will we live together ? ».

III.1.6.2. Festival OFF d'Avignon

L'édition 2019 de la présence du Luxembourg au Festival Off d'Avignon a été sous le signe de la nouvelle coopération transfrontalière entre le Luxembourg et la Région Grand Est en ce qui concerne la programmation du théâtre La Caserne - lieu que gère la Région - durant le festival d'Avignon du OFF.

La présence luxembourgeoise à Avignon a ainsi été marquée par la mise en lumière des échanges culturels avec la Région Grand Est, notamment à travers l'accueil à La Caserne du spectacle luxembourgeois « *Revolt. She said. Revolt again* » d'Alice Birch, produit par le Théâtre du Centaure et mis en scène par Sophie Langevin et d'une exposition photographique intitulée « Scènes du Luxembourg » réalisée par Bohumil Kostohryz, présentant la diversité et la richesse des théâtres et lieux de spectacle du Luxembourg. Cette nouvelle coopération s'est également traduite par l'organisation conjointe d'une journée professionnelle en deux temps, le 16 juillet 2019 : Un « Meet & Match » entre équipes artistiques et programmateurs du Grand Est et du Luxembourg et une rencontre autour de la « Mobilité transfrontalière dans un contexte européen »

III.1.6.3. Lët'z Arles

Pour sa troisième participation aux Rencontres de la photographie d'Arles, l'association Lët'z Arles a présenté deux expositions monographiques, « Aedacula » de Claudia Passeri et , « Resonance » de Krystyna Dul dans la Chapelle de la Charité à Arles, inaugurées le 5 juillet 2019.

Les deux artistes ont été sélectionnées sur la base d'un projet spécialement conçu pour la Chapelle de la Charité par un jury international qui s'était été composé de Simon Baker (directeur de la Maison Européenne de la Photographie à Paris), Paul di Felice (vice-président de Lët'z Arles), Etienne Hatt (rédacteur en chef adjoint d'artpress, responsable de la chronique photographie), Danielle Ignitti (administratrice de Lët'z Arles), Steph Meyers (directeur des Rotondes), Sam Stourdzé (directeur des Rencontres d'Arles) et Michèle Walerich (responsable du département photographie au Centre national de l'Audiovisuel et administratrice de Lët'z Arles). Les commissaires étaient Danielle Igniti et Paul di Felice.

Les rencontres de la photographie d'Arles se sont déroulées du 1^{er} juillet au 22 septembre 2019.

III.1.6.4. Frankfurter Buchmesse

Du 16 au 20 octobre 2019, les éditeurs luxembourgeois ont de nouveau été représentés à la foire du livre de Francfort sous la bannière commune « Reading Luxembourg ». La présence luxembourgeoise à Francfort s'est inscrite dans la stratégie globale de développement du secteur du livre poursuivie par le programme « Reading Luxembourg ». Ce programme a été lancé en 2018 par le ministère de la Culture en collaboration avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle (Alac) et vise à développer les réseaux internationaux des éditeurs luxembourgeois et à promouvoir le Luxembourg en tant que pays littéraire et créatif.

Le stand luxembourgeois à Francfort a été officiellement inauguré, le 16 octobre 2019, par la ministre de la Culture, Sam Tanson, en présence d'auteurs et d'éditeurs luxembourgeois. Le secteur du livre du Luxembourg a été représenté sur un stand de 64 m², réparti en un espace Business dédié à la promotion des éditeurs, des livres primés et des traductions, et un espace ReadingLX réservé à la présentation de livres sur le Luxembourg, sa culture et sa littérature. Quelque 170 titres ont été présentés par les 9 éditeurs suivants : Black Fountain Press, Copybarabooks, Editions Gérard Klopp, Editions Guy Binsfeld, Editions Phi, Editions Saint-Paul, Hyde Editions, Kremart Edition, Op der Lay. Le stand luxembourgeois a aussi bien été plateforme de rencontre, lieu d'échange et espace de réception à travers une programmation de panels et de présentations dédiés à la chaîne du livre.

III.1.6.5. Kunstfest Weimar

Durant l'été 2019, les trois productions luxembourgeoises « The Other Me » mise en scène par Marion Rothhaar, « Out of Africa » mise en scène par Mpumelelo Paul Grootboom et « Mosaikgleiche Augenblicklichkeiten, Skizzen zu Ligeti » mise en scène par Elisabeth Schilling et Cathy Krier ont été invitées au Kunstfest Weimar. Le ministère de la Culture a soutenu les frais de mobilité des équipes artistiques.

III.1.6.6. Salon Révélation, Paris

Du 23 au 26 mai 2019, quelque 450 créateurs issus de 33 pays ont exposé leurs créations. Suite à une première participation fructueuse en 2017, le Luxembourg a célébré son retour à la biennale du Salon Révélation en tant que pays à l'honneur, avec un stand mettant en lumière 23 créateurs et artisans. L'organisation et la programmation du stand luxembourgeois a été réalisé par l'association de Mains de Maîtres et son commissaire Jean-Marc Dimanche. Près de 40.000 visiteurs, venus au Grand Palais et dans les événements hors les murs, ont pu admirer le dynamisme et la créativité des métiers d'art. Le Pavillon Luxembourgeois a reçu un accueil particulièrement enthousiaste du public, de la presse et des professionnels.

L'inauguration, le 22 mai s'est faite en présence de LL.AA.RR., de LL.AA.RR. Héritiers, d'Aude Tahon, Présidente d'Ateliers d'Art de France, de Béatrice Salmon, directrice adjointe chargée des arts plastiques au ministère de la Culture français, ainsi que de Sam Tanson, ministre de la Culture et Lex Delles, ministre des Classes moyennes.

Pour accompagner la manifestation, différents événements ont été organisés en amont et durant la manifestation, en coopération avec l'association de Mains de Maîtres, les Ateliers d'art de France, la Mission culturelle du Luxembourg et l'Ambassade du Luxembourg en France.

III.1.6.7. Salon du Livre, Paris

Du 15 au 18 mars 2019, la littérature luxembourgeoise a été mise à l'honneur, avec d'autres pays membres de l'Union européenne, au sein du Pavillon Europe au Salon du Livre de Paris 2019. La présence luxembourgeoise a été coordonnée par les Editions Hyde, la Fédération des éditeurs luxembourgeois, le Centre national de littérature et le ministère de la Culture/Mission culturelle du Luxembourg en France pour offrir une visibilité supplémentaire aux auteurs et éditeurs luxembourgeois (Éditions Phi, Editions Guy Binsfeld, Editions Saint-Paul, Copybarabooks, Editions Friederich-Schmit, Editions Paul Bauler, Kremart Édition).

Le stand luxembourgeois, situé au cœur du pavillon Europe, proposait une sélection de livres de la littérature francophone luxembourgeoise du moment. Par ailleurs, une sélection des dernières parutions luxembourgeoises en langue française a été mise en avant au sein de la grande librairie européenne installée par les organisateurs de la foire pour l'occasion. Jeff Schinker, Tom Nisse, Hélène Tyrtoff et Nathalie Ronvaux ont été mis à l'honneur au cœur d'une exposition consacrée aux nouveaux visages européens de l'écriture. En date du 15 mars 2019, une table ronde menée par Claire Leydenbach et réunissant les auteurs Jean Portante, Jeff Schinker et Hélène Tyrtoff autour du thème « Au cœur de l'Europe : l'écriture comme pays d'adoption » a eu lieu sur la scène Europe. En date du 16 mars, une séance de signature en présence des auteurs Jean Portante, Tom Reisen, Jeff Schinker et Hélène Tyrtoff a été organisée sur le stand luxembourgeois.

III.1.6.8. Livre sur la place, Nancy

Premier salon national de la rentrée littéraire en France, le Livre sur la Place de Nancy a accueilli cette année la littérature luxembourgeoise représentée par de nombreux éditeurs et auteurs venus proposer leurs nouveautés et parutions récentes : Editions Guy Binsfeld ; Hydre Editions ; Editions Klopp ; Editions Phi ; Editions Saint Paul ; Centre national de littérature – CNL. Quatre auteurs étaient mis à l'honneur en séance de signature sur le stand : Yves de Smet, Ian de Toffoli, Mara Montebrusco-Gaspari et Florent Toniello.

La coordination a été assurée par la Fédération des éditeurs luxembourgeois avec le soutien de la Mission culturelle du Luxembourg en France.

III.1.6.9. Marché de la Poésie, Paris

Cette année encore, la création luxembourgeoise était bien présente au Marché de la Poésie sur le stand des éditions Phi et Redfoxpress. Plusieurs temps de rencontres ont été organisés durant le Marché avec le soutien de la Mission culturelle du Luxembourg en France : séance de signature avec Pierre Joris et Nicole Peyrafite, présentation des nouveautés parues aux Editions Phi : Yves de Smet, Mélusine et Víctor Rodríguez Núñez, Registre de Minuit et rencontres conviviales autour des auteurs et éditeurs du Luxembourg, suivies d'un verre offert par l'Ambassadeur du Luxembourg en France.

Lors du Marché l'invitation du Luxembourg comme pays à l'honneur en 2021 a pu être confirmée.

III.2. Artistes & intermittents du spectacle (Fonds social culturel) – Bourses d'aide à la création

Les demandes en obtention du droit aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle de même que les demandes en obtention d'aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques sont examinées par une commission chargée de conseiller le ministre de la Culture.

La composition et le fonctionnement de cette commission consultative sont déterminés par règlement grand-ducal. Les membres effectifs nommés par arrêté ministériel du 24 octobre 2019 pour un mandat de trois ans, sont des représentants de la ministre de la Culture (M. Marc Limpach, Mme Claudine Hemmer, Mme Nora Si Abderrahmane, M. Joé Haas), du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (Mme Josée Ferring, Mme Michèle Toussaint), des entreprises de spectacle et de productions audiovisuelles, de même que des intermittents du spectacle et des artistes professionnels indépendants (M. Gilbert Degrand, Mme Linda Bonvini, M. Claude Lahr, M. Donato Rotunno, Mme Suzan Noesen, M. Giovanni Zazzera).

En 2019, la commission consultative a étudié 267 dossiers. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par secteur et catégorie :

| 2019 | Bourses | Artistes | Intermittents | Total |
|-------------------------|-----------|-----------|---------------|------------|
| Réponses positives | 45 | 35 | 172 | 252 |
| Réponses négatives | 5 | 4 | 6 | 15 |
| Dossiers étudiés | 50 | 39 | 178 | 267 |

| | | | | |
|----------------------------|----|----|----|----|
| Arts visuels / plastiques | 16 | 22 | - | 38 |
| Musique | 18 | 8 | 23 | 49 |
| Littérature | 3 | 1 | - | 4 |
| Cinéma / Audiovisuel | 2 | 1 | 86 | 89 |
| Théâtre / Arts de la scène | 4 | 2 | 59 | 65 |
| Danse | 5 | 4 | 8 | 17 |
| Autre / Pluridisciplinaire | 2 | 1 | 2 | 5 |

Récapitulatif des aides sociales déboursées en 2019 :

| 2019 | Nombre | Total des aides déboursées |
|---|------------|----------------------------|
| Artistes professionnels indépendants qui ont bénéficié d'aides mensuelles | 79 | 767.490,10 € |
| Intermittents du spectacle qui ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire | 189 | 2.262.335,29 € |
| Total des aides déboursées par le Fonds social culturel | 268 | 3.029.825,39 € |

III.2.1. Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, définit par « artiste professionnel indépendant » la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, le cas échéant à côté de l'exercice d'une activité professionnelle secondaire non artistique. Une telle activité professionnelle non artistique ne doit pas générer un revenu annuel supérieur à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. La personne doit pouvoir rapporter la preuve de son travail artistique et être affiliée en tant que travailleur intellectuel indépendant auprès d'un régime d'assurance pension.

Les artistes professionnels indépendants peuvent être admis au bénéfice des aides à caractère sociales pendant une période renouvelable de 24 mois.

En 2019, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 39 demandes. Sur avis de la commission consultative, 35 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant.

Pour les artistes professionnels indépendants admis au bénéfice des aides à caractère social et dont les ressources mensuelles n'atteignent pas le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (2.507,70 € au 1er janvier 2019), le Fonds social culturel intervient mensuellement, et ce sur demande, pour parfaire le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés sans que cette intervention mensuelle ne puisse dépasser la moitié dudit salaire (1.253,85 € au 1er janvier 2019).

79 artistes ont bénéficié de l'aide sociale pour artistes professionnels indépendants. Le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 767.490,10 €.

III.2.2. Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit l'intermittent du spectacle comme l'artiste ou le technicien de scène qui exerce ses activités principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il alterne des périodes d'activité et des périodes d'inactivité. Ces activités doivent être exercées soit pour le compte d'une entreprise ou de tout autre organisateur de spectacle, soit dans le cadre d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale ou des arts de la scène et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

Au sens de la loi susmentionnée, l'intermittent du spectacle peut également exercer une activité professionnelle secondaire non artistique à condition que cette activité reste inférieure en nombre de jours aux activités d'intermittent du spectacle visées à l'alinéa précédent sur une période de 365 jours.

En 2019, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 178 demandes. Sur avis de la commission consultative, 172 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant. 6 personnes ont reçu une réponse négative. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (115,96 €/jour à partir du 1er janvier 2019), pendant une période de 365 jours de calendrier.

Sur toute l'année 2019, 189 personnes ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire et le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 2.262.335,29 €.

III.2.3. Promotion de la création artistique

Des bourses peuvent être attribuées aux artistes professionnels ou non professionnels pour soutenir la création artistique ou comme aides au perfectionnement et au recyclage.

Vers la fin de 2019, le système d'attribution de ces bourses d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques a été revu. Jusque-là, les décisions positives étaient généralement prises sur la base d'une formule de soutien qui permettait aux demandeurs de recevoir 1 à 5 mensualités, généralement à hauteur de 1.250 € chacune. Ce système a été adapté pour se rapprocher des besoins des artistes, par exemple en relation avec la phase de création ou la réalité financière du projet. Le montant et la périodicité des aides sont désormais déterminés individuellement, ce qui permet une plus grande flexibilité en termes de la hauteur du soutien ou de la fréquence des paiements.

Durant l'année 2019, la commission consultative a étudié 50 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 44 dossiers. Au total, les bourses à titre d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques accordées en 2019 ont atteint un montant de 145.090 € (cf. Tableau).

| 2019 | 1 Mensualité | 2 Mensualités | 3 Mensualités | 4 Mensualités | 5 Mensualités | Montant fix / Autre | Total (par secteur) |
|---|--|--|--|--|----------------|---|---------------------|
| Arts visuels Arts plastiques | DUO FEIPEL-BECHAMEIL | Mike BOURSCHIED Yann ANNICCHIARICO Germaine MULLER | Daniele BRAGONI Carole MELCHIOR Sandrine RONVAUX | Jeff WEBER DUO BISAGNO-BALTZER Misch FEINEN Marco GODINHO | | Laurianne BIXHAIN (1.500 €) Nina TOMAS (4.000 €) Suzan NOESEN (1.120 €) DUO ROLLIN-BROGNON (9.200 €) João FREITAS (2x1.250 €+875 €) | 59.195 € |
| Musique | David BUBANI Nathalie MORETONI Charles ROSSI | André MERGENTHALER Federico MENICHETTI | Daniel FASTRO Pascal SCHUMACHER Yves DITSCH Sven SAUBER | Pascal USELDINGER | Greg LAMY | Arzu KIRTIL LORD (1.600 €) David IANNI (2.100 €) Priscila DA COSTA (2x2.100 €) | 42.900 € |
| Littérature | | | Serge TONNAR Guy HELMINGER | | | Stephanie BUCHLER (1.120 €) | 8.620 € |
| Cinéma Audiovisuel | | | Charlotte BRUNEAU | | | Véronique SACREZ (2.000 €) | 5.750 € |
| Théâtre Arts de la scène | Gintare PARULYTE | Annick PÜTZ | | | | Tammy REICHLING (1.875 €) | 5.625 € |
| Danse | | Elisabeth SCHILLING Corinne SEMEDO | Stefania DIONIGI | | | Jean-Guillaume WEIS (5x1.200 €) | 14.750 € |
| Pluridisciplinaire | | | | | Laura MANNELLI | Nora WAGNER (2.000 €) | 8.250 € |
| Total (1 Mensualité = 1.250 €) | 6.250 € | 20.000 € | 41.250 € | 25.000 € | 12.500 € | 40.090 € | 145.090 € |

III.3. Le secteur conventionné

III.3.1. Secteur des arts de la scène (théâtre, danse)

Afin de soutenir les acteurs de promotion, de création et de production des arts du spectacle, le ministère de la Culture a reconduit ses conventions avec les quatre théâtres privés Théâtre des Casemates, Théâtre du Centaure, Théâtre Ouvert du Luxembourg et Théâtre National du Luxembourg, les deux théâtres municipaux Théâtres de la Ville de Luxembourg et Théâtre de la Ville d'Esch-sur-Alzette et les trois compagnies indépendantes Maskénada, Grand Boube et Independant Litte Lies.

Le ministère de la Culture a par ailleurs conclu quatre nouvelles conventions avec des compagnies du domaine des arts du spectacle. Il s'agit des associations Compagnie Ghislain Roussel-Projeten, Fundamental, Kaleidoskop et Openscreen. La signature de ces conventions s'est inscrite dans la stratégie globale poursuivie par le ministère de la Culture, visant à doter le secteur du théâtre des moyens lui devant permettre d'évoluer dans un contexte professionnel.

III.3.2. Centres culturels régionaux

Les centres culturels régionaux conventionnés avec le ministère de la Culture sont des acteurs importants de la politique culturelle décentralisée. Par leurs actions culturelles, ils garantissent non seulement un accès à la culture pour tous, mais ils contribuent de manière active et ciblée au développement territorial de leur région d'implantation ainsi qu'à la professionnalisation de la scène culturelle nationale.

Dans ce contexte, le Service d'animation culturelle régionale a procédé en 2019 à une nouvelle évaluation du secteur des centres culturels conventionnés. Ceci a permis d'adapter, par deux reprises, la dotation étatique leur octroyée afin d'arriver à un meilleur équilibre financier des deniers publics et permettant de sécuriser le financement de ces acteurs régionaux moyennant une aide de structuration conséquente. Une réunion d'échange de vues entre le ministère de la Culture, les responsables des centres culturels régionaux et les bourgmestres des communes d'implantations respectives a eu lieu en novembre 2019 afin de discuter des divers défis qui se posent au secteur. Unique dans cette constellation, cette réunion de concertation s'est inscrite dans les efforts de mise en œuvre de la mesure n° 38 du plan de développement culturel 2018-2028.

III.3.3. Fédérations & associations professionnelles

III.3.3.1. Conventions avec les fédérations du secteur du livre

En 2019, le ministère de la Culture a signé une nouvelle convention avec les Lëtzebuerger Bichereditoren. La signature de cette convention s'est inscrite dans la stratégie globale poursuivie par le ministère de la Culture, visant à doter le secteur culturel des moyens lui devant permettre d'évoluer dans un contexte professionnel. Le ministère de la Culture confie à cette association la mission d'assurer la fonction de représentant et de porte-parole des intérêts communs du secteur de l'édition et d'assurer des missions d'information, de formation et de développement auprès de son secteur.

III.3.3.2. Conventions avec les fédérations du secteur des arts de la scène

Le ministère de la Culture a signé une nouvelle convention avec les associations professionnelles Actors.lu, Association luxembourgeoise des professionnels du spectacle vivant (ASPRO) et la Fédération luxembourgeoise des arts de la scène. La signature de ces conventions s'est inscrite dans la stratégie globale poursuivie par le ministère de la Culture, visant à doter le secteur culturel des moyens lui devant permettre d'évoluer dans un contexte professionnel. Le ministère de la Culture confie à ces associations la mission d'assurer la fonction de représentant et de porte-parole des intérêts communs du secteur des arts de la scène et d'assurer des missions d'information, de formation et de développement auprès de leurs secteurs.

III.3.4. Les conventions par article budgétaire

Il y a lieu de se référer ici aux dotations inscrites comme article budgétaire individuel dans le budget de l'État sous la section du ministère de la Culture. Il s'agit plus particulièrement des dotations à verser à des institutions culturelles pour couvrir une partie de leur frais de fonctionnement et ceci pour un montant total de 50.799.622 €.

| Arts visuels | |
|--|-----------|
| Casino Luxembourg | 2 356 000 |
| Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean | 8 064 000 |
| Luxembourg City Film Festival | 350 000 |

| Musée | |
|---------------------------------|---------|
| Musée national de la Résistance | 202 308 |

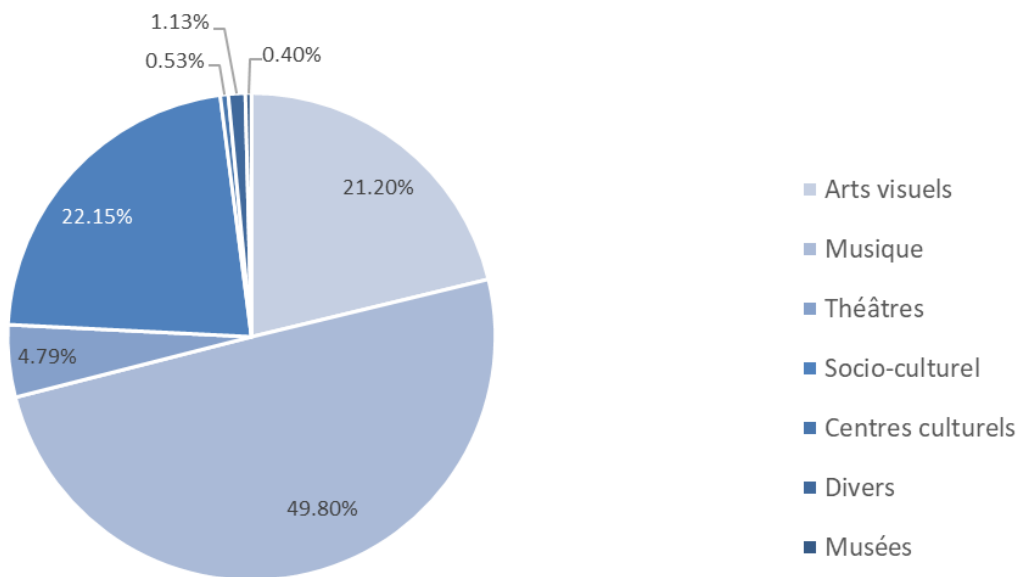
| Musique | |
|---|------------|
| Centre de Musiques amplifiées | 2 747 000 |
| Conservatoire de la Ville de Luxembourg | 154 000 |
| Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette | 99 200 |
| Conservatoire du Nord | 50 000 |
| Fête de la musique asbl | 42 000 |
| Music LX* | 570 000 |
| Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte | 21 468 490 |
| "Sonotron" Espace de création musicale Differdange | 50 000 |
| Université du Luxembourg | 100 000 |
| JC Movement Production (02.0.33.012) | 20 000 |

| Théâtres | |
|--|-----------|
| Théâtre municipal de la Ville d'Esch-sur-Alzette | 350 000 |
| Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg | 350 000 |
| Théâtres National du Luxembourg | 1 733 000 |

| Socio-culturel | |
|---|-----------|
| Agence Luxembourgeoise d'Action Culturelle* | 1 106 900 |
| Capitale européenne de la Culture 2022 | 4 000 000 |
| Carré Rotondes | 1 920 000 |
| Cathédrale | 65 724 |
| Centre culturel de rencontre Neumünster | 3 918 000 |
| Espace culturel Grande Région | 20 000 |
| Institut culturel européen Pierre Werner | 221 000 |

| Centres culturels | |
|----------------------------|---------|
| Dudelange, centre culturel | 269 500 |

| Divers | |
|---------------|---------|
| ECGS | 572 500 |



III.3.5. Les allocations payées aux associations conventionnées (art. budgét.02.0.33.000)

En 2019, le ministère a géré par ailleurs quelque 61 conventions avec des associations culturelles pour un budget total de quelque 8.244.192 EUR (+12,41%). Il s'agissait en l'occurrence des associations suivantes :

| Arts visuels | | 2019 |
|---|--|----------------|
| AAPL- Association des artistes plasticiens | | 25.000 |
| Art contemporain | | 110.000 |
| CAL | | 35.000 |
| CEPA | | 120.000 |
| Edward Steichen Award | | 24.000 |
| Féd. Luxembgeoise de la photographie artistique | | 9.788 |
| Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie | | 77.500 |
| LAC - Lëtzebuenger Artisten Center | | 26.250 |
| Lët'z Arles | | 150.000 |
| Total: | | 577.538 |

| Danse | | 2019 |
|-------------------|--|----------------|
| 3 CL (ancien TDM) | | 476.700 |
| Total: | | 476.700 |

| Fédérations | | 2019 |
|--|--|----------------|
| ASPRO | | 22.500 |
| FLAC | | 22.500 |
| Actors.lu | | 22.500 |
| Réseau des centres culturels régionaux | | 22.500 |
| Union Saint Pie X | | 56.500 |
| Lëtzebuenger Bicherediteuren | | 22.500 |
| Total: | | 169.000 |

| Musique | 2019 |
|---|------------------|
| Canto LX | 26.250 |
| Ecole de Musique de l'UGDA | 52.500 |
| Institut européen de chant choral (INECC) | 278.250 |
| UGDA | 420.000 |
| Chœur de Chambre Luxembourg | 27.000 |
| Luxembourg Music Publishers | 18.000 |
| United Instruments of Lucilin | 248.350 |
| Orchestre Estro Armonico | 52.500 |
| Orchestre OCL ., " Les Musiciens" | 520.000 |
| Solistes Européens Luxembourg | 325.000 |
| Total: | 1.967.850 |

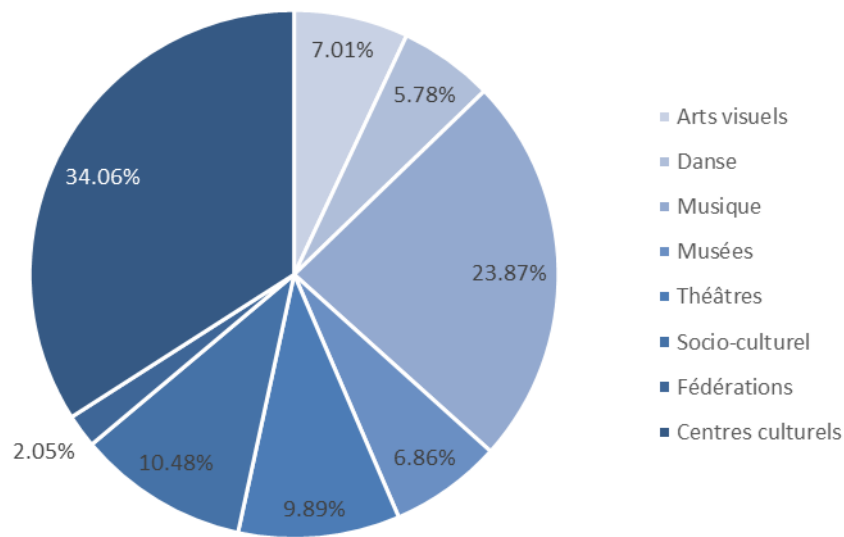
| Musées | 2019 |
|---|----------------|
| Diekirch, Musée national d'histoire militaire | 62.500 |
| Fond-de-Gras, Parc Ferroviaire et Industriel | 63.000 |
| Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld | 52.500 |
| Les Amis des Châteaux de Beaufort | 150.000 |
| Parc naturel de la Haute Sûre | 15.750 |
| Peppange, Amis d'Histoire du Roeserbann | 124.500 |
| Rosport, Musée Henri Tudor | 52.500 |
| Vianden, Amis Maison Victor Hugo à Vianden | 45.000 |
| Total: | 565.750 |

| Théâtres | 2019 |
|--------------------------------|-------------|
| Théâtre des Casemates | 144.450 |
| Théâtre du Centaure | 150.000 |
| Théâtre Maskénada | 105.000 |
| Théâtre Ouvert Luxembourg TOL | 145.500 |
| Grand Boube | 52.500 |
| Féd. Lux. des Arts de la Scène | 115.500 |
| Independent Little Lies | 35.000 |

| | |
|----------------------------|----------------|
| Compagnie Ghislain Roussel | 18.000 |
| Fundamental | 18.000 |
| Kaleidoskop Theater | 18.000 |
| Openscreen | 13.500 |
| Total: | 815.450 |

| Socio-culturel | | 2019 |
|---|--|----------------|
| Action Solidarité Tiers Monde ASTM | | 67.750 |
| Cultur'All | | 76.704 |
| Culture Wiltz | | 347.300 |
| Eisleck plus | | 61.000 |
| Fondation Bassin-Minier | | 42.000 |
| Institut européen Itinéraires culturels | | 240.000 |
| Mir wëllen iech ons Heemecht weisen | | 29.000 |
| Total: | | 863.754 |

| Centres culturels | | 2019 |
|---------------------------------------|--|------------------|
| Dudelange, Centre Migrations humaines | | 72.000 |
| Echternach, Centre Culturel | | 348.200 |
| Esch/Alzette, Kulturfabrik | | 727.500 |
| Ettelbruck, Centre Culturel CAPE | | 595.000 |
| Maacher Kulturhuef | | 198.000 |
| Mamer, centre culturel Kinneksbond | | 241.500 |
| Marnach, Centre culturel | | 277.300 |
| Mersch, Centre culturel | | 244.800 |
| Niederanven, Centre culturel | | 103.850 |
| Total: | | 2.808.150 |



III.4. Les subsides

La Commission des subsides en tant qu'organe consultatif du ministère de la Culture, composé d'agents de la direction et des services culturels et financiers du ministère de la Culture, évalue chaque demande de subside selon les critères suivants :

- innovation et qualité artistique du projet : c'est-à-dire la description des aspects innovants et originaux du projet. Le requérant doit démontrer la manière dont le projet favorise le développement d'une création artistique de qualité ;
- gestion et faisabilité du projet : c'est-à-dire la cohérence du projet. Le requérant doit détailler de manière précise et claire les différentes étapes qui conduiront le projet du concept à la réalisation ;
- gestion budgétaire du projet : c'est-à-dire un budget prévisionnel détaillé, clair et réaliste. Le requérant doit démontrer que le subside demandé est indispensable pour la réalisation du projet et doit indiquer toute autre source de financement (publique ou privée). Le demandeur est encouragé à identifier d'autres sources de revenus, parallèlement aux subventions étatiques ;
- développement des publics : c'est-à-dire la manière dont le projet identifiera et atteindra son public, décrit de manière claire dans la demande de subside. L'impact sera-t-il local, régional, national, international ? ;
- expérience du porteur de projet et engagement pour la scène culturelle : c'est-à-dire l'expérience de l'association en matière d'organisation de projets semblables, mise en évidence par des documents annexes tels que des dossiers de presse.

III.4.1. Subsidés dans le secteur du livre

III.4.1.1. Subsidés aux associations

À travers l'octroi de subventions littéraires, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des acteurs de la chaîne du livre, la promotion de la lecture ainsi que la diffusion de la littérature luxembourgeoise.

Les associations Initiative Plaisir de lire, CLAE services, Printemps des poètes et Les amis d'Edmond Dune, le Syndicat d'Initiative de la commune d'Useldange ainsi que les communes de Contern et de Walferdange ont bénéficié de subsidés pour leurs activités littéraires.

III.4.1.2. Primes à la publication

À travers l'octroi de primes à la publication, le ministère compte soutenir les auteurs ayant publié un ouvrage littéraire dans le domaine des Belles-Lettres.

En 2019, 37 auteurs se sont vu attribuer des primes à la publication pour leurs ouvrages littéraires publiés au cours des douze derniers mois. Il s'agit de :

Arlette Devaloir Amougou, Emile Angel, Jean Back, Jean-Marie Backes, Raoul Biltgen, Catherine Gitzinger, Sophie Gitzinger, Gaston Groeber, Alfred Groff, Olga Reiff Grotenburg, Roland Harsch, Guy Helminger, Micheline Hinna, Jean-Pierre Hoscheit, Susanne Jaspers, Sabrina Kaufmann, Christiane Kremer, Maryse Krier, Marc Lindner, André Link, Henri Losch, Roland Meyer, Claudine Muno, Matthew Olson-Roy, Thomas Reisen, Annick Rion, Jean-Marie Rischard, Jeff Schinker, Lambert Schlechter, Elise Schmit, Edmond Schmitt, Jemp Schuster, Allison Seegar, Florent Toniello, Angela Vettor, Marc Weber, Renée Weber.

III.4.1.3. Acquisitions de livres Luxemburgensia

Le ministère de la Culture a acheté une trentaine d'ouvrages de littérature d'enfance et de jeunesse et de bande dessinée luxembourgeoise pour les mettre à disposition du bureau du Luxembourg Trade and Investment Office à Taipei qui se chargera de la présence du Luxembourg au Pavillon européen de la TIBE Taipei International Book Exhibition 2020.

III.4.1.4. Aides aux revues culturelles

Afin de favoriser le développement et la diffusion des revues culturelles au Luxembourg, le ministère a soutenu les cinq revues culturelles suivantes : Nos Cahiers, Heemecht, Cliärrwer Kanton, Forum, Abril.

III.4.1.5. Aides à la traduction

L'aide à la traduction accordée par le ministère de la Culture a pour objectif d'une part de contribuer au développement et à la diffusion du patrimoine littéraire luxembourgeois en soutenant les éditeurs étrangers dans la traduction de la littérature luxembourgeoise, d'autre part de valoriser l'édition

luxembourgeoise en subventionnant des traductions d'auteurs étrangers destinées à être éditées au Luxembourg. En 2019, le ministère de la Culture a subventionné les projets suivants :

- la maison d'édition Saint Paul pour la publication en luxembourgeois de l'ouvrage « D'Pippi gëtt Inselprinzessin » ;
- la maison d'édition Buybook pour la publication en bosniaque de l'ouvrage « Piéton de la voie lactée » de Lambert Schlechter ;
- la maison d'édition Odiseja Publisher pour la publication en serbe de l'ouvrage « All Dag verstoppt en aneren » de Gast Groeber ;
- la maison d'édition Karpos pour la publication en serbe de l'ouvrage « Larven » de Nora Wagener ;
- la maison d'édition Vaxkikon Publications pour la publication en grec d'une anthologie sur les jeunes poètes luxembourgeois ;
- la maison d'édition Editora Exclamação pour la publication en portugais de l'ouvrage « Mrs Haroy ou la mémoire de la baleine » de Jean Portante ;
- la maison d'édition FO Publishing pour la traduction en bulgare de l'ouvrage En réalité de Jean Portante.

III.4.1.6. Aides aux déplacements littéraires

Le ministère de la Culture accorde des aides à la mobilité pour soutenir la présence des auteurs luxembourgeois aux festivals littéraires à l'étranger. En 2019, trois auteurs ont été soutenus :

- Jean Portante qui a participé au Festival international de Poésie de Santa Cruz (Bolivie), au Festival International de poésie FIP de Santiago (Chile) et au Bajo el asedio de los signos à Obregon (Mexique) ;
- Guy Helminger qui a participé au Festival Bremer Literaturfestival Poetry on the road à Brême ;
- Lambert Schlechter qui a participé au Festival international Europoesia en Roumanie et en Moldavie ;
- Paul Mathieu qui a participé au festival Transpoesie à Bruxelles.

III.4.1.7. Aides à la participation aux salons internationaux du livre

Afin de favoriser la présence des éditeurs professionnels aux salons internationaux du livre, le ministère de la Culture a soutenu les deux maisons d'édition suivantes :

- les Editions Hydre pour leur présence au Salon du Livre de Paris ;
- les Editions Phi pour leur présence au Marché de la Poésie et au marché du livre à Tournai.

III.4.2. Subsidés dans le secteur des arts de la scène

À travers l'octroi de subventions dans le domaine du théâtre, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des artistes et acteurs culturels, la promotion de la création ainsi que de la diffusion de la production théâtrale luxembourgeoise.

Un aperçu détaillé des aides financières du ministère de la Culture peut être consulté dans le chapitre III.6. Exercice 2019.

Outre les conventions, des subsidés ont été alloués aux associations des arts du spectacle suivantes :

- Fundamental ASBL pour la 10e édition du Festival du Monodrame ;
- Kaleidoskop ASBL pour sa saison théâtrale 2019 ;
- Zaubernoss pour la réalisation de la soirée de conteurs/euses « Fabelhaft, en Erzielowend » ;
- Openscreen pour ses activités 2019 ;
- Zaltimbanq'Zirkus ASBL pour la 14e édition du Festival de cirque sous chapiteau ;
- Compagnie Ghislain Roussel-Projeten pour ses activités 2019 ;
- Rincon Andaluz pour la pièce de théâtre « Historias de dos géneros » ;
- De Schankemaenchen pour le 14e spectacle en plein air « Die Ratten » ;
- Ici & Maintenant pour la pièce de théâtre « Jackie » ;
- Den Theater.lu pour la représentation de la pièce « Ge-Dicks » au Musée Dräi Eechelen dans le cadre des Journées du Patrimoine ;
- Polska.lu pour la 8e édition de la journée du théâtre polonais ;
- Fédération luxembourgeoise d'Improvisation pour la 1ère édition du Festival Luxembourgeois International Richement Théâtral ;
- Volleksbühn pour la pièce « Produktion Nr.2 – carte grise » ;
- Kopla Bunz pour la reprise de « Until you fall » et la création de la pièce « Opus Lunae » ;
- Les FreReBrid(es) pour la préparation de la pièce de théâtre « Robert(s) » ;
- Aller-Retour ASBL pour le spectacle musical « De Kapitän Mullebutz a seng Séisswaassermatrousen si wibbleg » ;
- Canopée ASBL pour la préparation de la pièce « Le Gardien » ;
- Ensber Séibühn pour la préparation du festival « Water Walls Festival » ;
- S&P Context ASBL pour la pièce de théâtre « Ecological Anxiety Disorder ».

III.4.3. Aides aux bibliothèques publiques

La loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a pour objectif principal de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population. Bien plus qu'un simple espace de lecture et de prêt, une bibliothèque moderne assure une fonction résolument sociale et se doit d'être un véritable espace de vie. À cette fin, la loi, ainsi que son règlement d'exécution, ont introduit l'agrément en tant que bibliothèque publique. Toute bibliothèque ainsi agréée peut bénéficier des subventions étatiques annuelles couvrant une partie des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisition.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique, la dernière en date étant la WELUBI – Weeltzer Ludo-Bibliothék, qui a obtenu son agrément en septembre 2019. En 2019, l'État a participé aux frais du personnel et aux autres frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 545.600.- €.

| Bibliothèques publiques gérées par une association sans | 2019 |
|---|------------|
| WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothék | 37.000.- € |
| Mierscher Lieshaus | 65.000.- € |
| Bibliothék Eschdorf | 24.200.- € |
| Bibliothék Tony Bourg (Troisvierges) | 17.525.- € |
| Ettelbrécker Bibliothék | 55.150.- € |
| Ourdallbibliothék (Vianden) | 9.825.- € |
| Musel-Sauer Mediathék | 48.900.- € |

| Bibliothèques publiques gérées par un service communal | 2019 |
|--|------------|
| Bibliothèque municipale de Differdange | 65.000.- € |
| Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette | 65.000.- € |
| Bibliothèque municipale de Grevenmacher | 28.000.- € |
| Bibliothèque publique régionale de Dudelange | 65.000.- € |
| Cité Bibliothèque (Luxembourg) | 65.000.- € |

III.4.4. Subsidés dans le secteur de la danse

III.4.4.1. Aides à la structuration

En novembre 2019, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées et implémentées au Grand-Duché à partir de l'exercice 2020. Ce dispositif d'aide a pour objectif de permettre aux compagnies de danse de s'entourer d'un encadrement professionnel sur le plan de l'administration, des relations publiques et de la diffusion afin qu'elles puissent s'affirmer dans leur activité artistique professionnelle et se positionner de manière visible et durable sur la scène chorégraphique nationale et internationale. L'aide à la structuration s'inscrit dans la lignée des efforts poursuivis par le ministère de la Culture en matière de professionnalisation des différents secteurs culturels.

L'aide à la structuration prend la forme d'une convention à conclure entre le ministère de la Culture et le bénéficiaire pour une durée de trois ans, renouvelable à son terme. Le montant de l'aide est plafonné à 30.000.- € par an, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires pour l'exercice en cours.

III.4.4.2. Convention

Le Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois - Trois C-L bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture et constitue son partenaire pour la danse contemporaine et l'encouragement de projets pour chorégraphes-danseurs. Le Trois C-L soutient les danseurs et chorégraphes au niveau de la création chorégraphique, de la diffusion internationale et de la formation continue. La sensibilisation du grand public à la danse contemporaine fait également partie de ses missions. Dans le cadre de sa politique du renforcement de la création artistique luxembourgeoise, le ministère de la Culture a augmenté, en 2019, la dotation financière du TROIS C-L de 63.000 EUR, pour atteindre un montant total de 483.000 EUR.

III.4.4.3. Subsidés pour projets de danse

Parallèlement aux aides financières proposées par le TROIS C-L, le ministère de la Culture offre un soutien complémentaire au secteur de la danse luxembourgeoise par le biais de subsidés pour projets de danse. En 2019, les projets suivants ont bénéficié d'un soutien financier ministériel :

- As We Are, pour le spectacle de danse « Shoot the cameraman »
- Confédération nationale de danse pour l'organisation du Concours Européen de Danse 2019
- DanceXperience pour l'organisation du spectacle « Gala des Etoiles »
- DanceXperience pour une création chorégraphique de Liliana Barros en collaboration avec Annick Schadeck et Rhiannon Morgan
- Valérie Reding pour la réalisation de la pièce de danse « m.a.d. »

III.4.4.4. Bourses

Dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 relative aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et à la promotion de la création artistique, le ministère de la Culture a attribué des bourses à :

- Stefania Dionig pour sa participation à la formation « Ciné Danse Académie » à Paris
- Corinne Semedo Furtado pour sa participation à une formation de danse au « Millenium Dance Complexe Los Angeles »
- Annick Putz pour sa participation à la formation « Teacher Training » liée aux études du « Body-Mind Centering / BMC »
- Elisabeth Schilling pour la création d'une performance de danse dans le cadre de la collaboration « TextureBodyTexture »
- Jean-Guillaume Weis pour son projet de création de trois chorégraphies de courte durée, intitulé « THREE / Trois musiques, trois danses »

III.4.5. Subsidés dans le secteur des arts visuels

À travers l'octroi de subventions dans le domaine des arts visuels, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des artistes et acteurs culturels ainsi que la promotion et la diffusion de la création artistique luxembourgeoise.

Un aperçu détaillé des aides financières du ministère de la Culture peut être consulté dans le chapitre III.6. Exercice 2019. Aussi ne convient-il de n'en soulever que quelques exemples représentatifs.

Le secteur des arts visuels est subventionné par le ministère de la Culture via des conventions, des subventions et des bourses.

Les associations suivantes sont conventionnées :

- AAPL – Association des Artistes plasticiens du Luxembourg
- Artcontemporain.lu
- CAL - Cercle Artistique de Luxembourg ;
- Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain
- ESAL – Edward Steichen Award Luxembourg ;
- FLPA – Fédération luxembourgeoise de la Photographie Artistique ;
- LAC – Lëtzebuerger Artisten Center ;

Les artistes et créateurs suivants ont été soutenus financièrement par le ministère de la Culture pour des projets à l'étranger :

- Yann Annicchiario pour une présentation individuelle de ses œuvres à NEW POSITIONS / ART COLOGNE 2019 ;

- Bruno Baltzer & Leonora Bisagno pour leur projet de résidence et d'exposition intitulé « Faire (re)faire Monument » à la Villa Romana à Florence ;
- Laurianne Bixhain pour « Ideal Company », projet d'exposition dans une ancienne manufacture rue de Liverpool à Bruxelles ;
- Maria Bourbou pour son exposition « Epifaneia » à Athènes
- Mike Bourscheid, pour sa participation au Salon du dessin contemporain Drawing Now à Paris ;
- Mike Bourscheid pour son projet « Idealverein » dans le cadre d'une exposition au Centre d'Art Western Front à Vancouver ;
- David Brognon & Stéphanie Rollin pour le projet artistique « L'Avant-Dernière Version de la Réalité » dans le cadre de leur exposition monographique au Mac Val à Vitry-sur-Seine ;
- Serge Ecker pour le projet « Le radeau de Maritsa à Plovdiv » ;
- Robert Emeringer pour sa participation au 11e Symposium International de la Soufflerie de Verre à Lviv (Ukraine) ;
- Martine Feipel & Jean Bechameil pour l'organisation de leur projet « La nuit sans lune » dans le cadre de La Nuit Blanche de Paris ;
- Joao Freitas pour l'organisation d'une exposition personnelle à la Chapelle de Boondael à Bruxelles ;
- Marco Godinho pour son exposition personnelle au Le parvis – Centre d'art contemporain à Tarbes ;-
- Paul Kirps pour l'exposition de son œuvre dans le cadre de la réinstallation des galeries du MoMA à New York ;
- Frank Miltgen pour sa résidence d'artiste au Youkobo Art Space à Tokyo ;
- Iva Mrazkova et Pit Brandenburger pour plusieurs expositions en République tchèque ;
- Bertrand Ney pour une résidence d'artiste à la Cité internationale des arts à Paris ;
- Suzan Noesen pour sa participation à la formation « Japanischer Holzschnitt » chez l'atelier de gravure Druckstelle à Berlin ;
- Martine Pinnel pour sa participation à la 4e Bombay Beach Biennale en Californie ;
- Sandrine Ronvaux pour le projet « Investigation et identité » exposé au Musée national d'Histoire naturelle et des Sciences à Lisbonne ;
- Véronique Sacrez pour sa participation à une formation de modélisation de décors en 3D SketchUp au centre de formatio adebeo à Paris.

III.5. Exercice 2019 : Dépenses par domaine et article budgétaire

Au total, on peut retenir que le ministère de la Culture a soutenu les efforts entrepris dans les différents secteurs culturels avec un budget global de 60.678.161 (+5,99%) euros c.-à-d.:

- Conventions par articles budgétaires : 50.799.622 EUR
- Allocations payées aux associations conventionnées : 8.244.192 EUR
- Subsidés : 1.634.347 EUR

| Domaine | 33.010 | Nbre | 33.011 | Nbre | 33.014 | Nbre | 34.060 | Nbre | 34.062 | Nbre | 43.007 | Nbre | Total |
|---------------|------------------|------------|---------------|----------|---------------|------|----------------|-----------|----------------|------------|---------------|----------|------------------|
| Arts visuels | 135.248 | 15 | 9.800 | 1 | | | 71.945 | 21 | 72.500 | 28 | 15.000 | 1 | 304.493 |
| Cinema | 25.300 | 5 | 4.000 | 1 | | | 1.250 | 1 | 0 | | 0 | | 30.550 |
| Danse | 44.000 | 4 | 0 | | | | 17.250 | 5 | 15.500 | 7 | 0 | | 76.750 |
| Littérature | 44.000 | 6 | 0 | | 72.000 | 4 | 3.750 | 1 | 43.708 | 50 | 25.500 | 3 | 188.958 |
| Musées | 41.500 | 3 | 0 | | | | 0 | | 0 | | 0 | | 41.500 |
| Musique | 448.068 | 53 | 12.000 | 4 | | | 50.800 | 19 | 129.258 | 42 | 26.000 | 4 | 666.126 |
| Socioculturel | 68.475 | 18 | 1.500 | 1 | | | 0 | | 0 | | 0 | | 69.975 |
| Théâtre | 242.500 | 20 | 0 | | | | 7.995 | 4 | 5.500 | 3 | 0 | | 255.995 |
| Total | 1.049.091 | 124 | 27.300 | 7 | 72.000 | | 152.990 | 51 | 266.466 | 130 | 66.500 | 8 | 1.634.347 |

III.5.1. Subsidés aux associations pour la réalisation d'activités culturelles (art. budg. 02.0.33.010)

| Nom du bénéficiaire | Projet – manifestation | Montant payé |
|-------------------------------------|--|-------------------|
| AMICALE DES ANCIENS DU TRAIN VII | *Subside: Salon international d'Art Contemporain | 1.000,00 |
| ART-FOUNTAIN ASBL (M. Rüter) | *Conférences, expositions, workshops Photomeetings | 5.500,00 |
| ASSOCIATION DE L'ART VIVANT ASBL | *Organisation du 73è Salon de l'Art Vivant | 1.000,00 |
| CAFE-CREME MAGAZINE ASBL | *Subside: projet Emoplux | 20.000,00 |
| CHEMIN DE L'ÉCOLE ASBL | *Subside: exposition "Le chemin de l'école " | 4.450,00 |
| COMITE ALSTAD ASBL | *Subside: Péckvillecher | 1.521,00 |
| COMMON WEALTH | *Résidence d'artiste en Italie suivie de deux expo | 5.000,00 |
| COMMON WEALTH | *2ème tranche résidence d'artiste en Italie + expo | 5.000,00 |
| DE MAINS DE MAITRES LUXEMBOURG ASBL | *Garantie de bonne fin salon "Révélation 2019" | 50.776,91 |
| DESIGN FRIENDS ASBL | *Organisation cycle de conférences sur le design | 5.000,00 |
| Design Luxembourg | *Organisation "Luxembourg Design Awards 2019" | 7.000,00 |
| GROUPE ANIMATION GARE ASBL | *Préparation "GAF 2020-un quartier, une ville, un. | 10.000,00 |
| MUSEL LINK ASBL | *exposition "micr-Macro" au CCRN | 4.500,00 |
| STREET ART CULTURE ASBL | *Echange international de jeunes artistes à Esch/A | 7.500,00 |
| VIART | *Projet d'expo + ateliers ouverts "Konsch Tour" | 3.000,00 |
| WALFER KULTURSCHAPP | *Activités culturelles "Walfer Kulturschapp 2019" | 4.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel: | 135.247,91 |
| ASSOC. LUXEMBOURG-ROUMANIE | *Subside: Gloria | 500,00 |
| Bombyx ASBL | *Projet documentaire autour d'un volcan actif | 5.000,00 |
| CINEAST | *12è édit. Festival Film Europe Centrale+Orientale | 12.000,00 |
| CINEAST | *2ème tranche 12ème édition Festival du Film | 3.000,00 |
| FGDCA, FED.LUX. DES CINEASTES ET VI | *organisation concours national du cinéma d'auteur | 2.500,00 |
| QUEER LOOX | *Projet Queer Loox présentation films, documentaire | 2.300,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur du cinéma: | 25.300,00 |
| AS WE ARE | *Spectacle de danse "Shoot the cameraman" | 5.000,00 |

| | | |
|-------------------------------------|--|------------------|
| AS WE ARE | *2ème tranche spectacle danse "Shoot the cameraman | 4.000,00 |
| CONFEDERATION NATIONALE DE LA DANSE | *Organisation Concours Européen de Danse 2019 | 20.000,00 |
| RISCHETTE Georges | *11.000.-€ Gala des Étoiles+4.000.-€ création chorégraphique | 15.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de la danse: | 44.000,00 |
| ABRIL | *Publication + diffusion nos 57 + 58 revue ABRIL | 3.500,00 |
| CLAE SERVICES ASBL | *19ème Salon du Livre et des Cultures du Luxembourg | 9.000,00 |
| INITIATIVE PLAISIR DE LIRE | *Activités culturelles promotion de la lecture 201 | 15.000,00 |
| LES AMIS D'EDMOND DUNE ASBL | *Soirée "Poèmes croisés" 10ème anniversaire | 1.500,00 |
| PRINTEMPS DES POETES LUXEMBOURG | *Printemps des poètes Luxembourg 2019 | 10.000,00 |
| SYND. D'INIT. USELDANGE | *2ème volume "De gaunze Wee" Tit Schroeder | 5.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de la littérature: | 44.000,00 |
| FRENN VUN DER LEE ASBL | *Activités culturelles + animation site ardoisière | 15.000,00 |
| MUSEE DE LA POLICE GRAND-DUCALE | *Expo Police vu fréier bis haut - 40 Joer Fraen... | 1.500,00 |
| MUSEE DE L'ABBAYE ASBL | *Subside: activités 2019 | 25.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur des musées: | 41.500,00 |
| AEM-Assoc. des Ecoles de Musique | *Organisation International Music School Seminar | 6.000,00 |
| AMBITUS ASBL | *Projet pédagogique, canto général, rétrospective | 5.000,00 |
| AMIS DU CHATEAU DE BOURGLINSTER | *Organisation cycle concerts + soirée littéraire | 15.000,00 |
| ANCIEN CINEMA | *10 concerts de jazz centre culturel Vianden | 3.000,00 |
| BECHER JUGEND | *Tunneldisco 2019 | 1.500,00 |
| BLUEBIRD MUSIC ASBL | *Organisation série concerts + rencontres musicale | 12.000,00 |
| BLUES CLUB LETZEBUERG | *Organisation concerts de blues | 5.000,00 |
| CERCLE DES AMIS DE COLPACH | *Organisation concert Liszt en l'église de Colpach | 750,00 |
| CHOEUR DE CHAMBRE DE LUXEMBOURG | *Saison de concerts 2019 | 25.000,00 |
| CHORALE SAINT-MICHEL LUXEMBOURG | *Subside: Allerséilenconcert | 3.000,00 |
| Chorale Ste Cécile Junglinster | *Subside: diverses manifestations culturelles | 1.500,00 |
| E-LAKE ASBL | *Organisation festival e-Lake 2019 | 5.000,00 |
| E-LAKE ASBL | *Garantie de bonne fin: E-Lake | 8.067,96 |

| | | |
|---|---|-----------|
| ENSEMBLE DE LA CHAP. STE. MARC | *Organisation saison musicale 2019 | 12.000,00 |
| ENSEMBLE VOCAL DU LUXEMBOURG, ASBL | *Saison de concerts 2019 | 20.000,00 |
| Fest. Int. de Mus. d'Orgue de Dudelange | *Concerts d'orgue Stahlhut + concours internationa | 12.000,00 |
| Fest. Int. de Mus. d'Orgue de Dudelange | *Frais prix décernés concours international d'orgu | 2.500,00 |
| FONDATION CENACLE ASBL | *Subside: court-métrage musical | 10.000,00 |
| FOOD FOR YOUR SENSES | *Subside: Festival Food for your senses 2019 | 20.000,00 |
| FORUM INTERNATIONAL ASBL | *31ème édition Forum international flûte et piano | 6.500,00 |
| HARMONIE KLEINBETTINGEN | *Show "Hunneg-Strëpp + Friends" 125è anniversaire | 3.000,00 |
| HARMONIE STE CECILE REDANGE | *Festival "Rock un der Atert" | 1.000,00 |
| KAERCHER SCHLASSFRENN | *Cachets artistes luxbgeois festivités inauguratio | 5.000,00 |
| KAMMER MUSEK VERRAIN LETZEBUERG KMVL | *Subside: saison 2019 + production cd | 22.500,00 |
| KITSHICKERS | *Release concert vinyle split EP | 1.500,00 |
| Lauter Unfug ASBL | *Projet "Lauter Unfug Living Room" musique électro | 8.000,00 |
| Lauter Unfug ASBL | *Subside: promotion de la musique électronique | 2.000,00 |
| LE MADRIGAL DE LUXEMBOURG | *Subside: activités culturelles | 3.000,00 |
| LEGOTRIP | *Projet "Kierch am Duerf" | 6.000,00 |
| LEGOTRIP | *GDBF: projet Kierch am Duerf | 6.000,00 |
| LES AMIS DE L'ORGUE LUXEMBOURG | *Organisation de divers concerts d'orgue | 3.000,00 |
| LUXEMBOURG CITY TOURIST OFFICE | *Projets culturels mise en valeur création musical | 50.000,00 |
| LUXEMBOURG CITY TOURIST OFFICE | *Subside: projets culturel | 50.000,00 |
| LUXEMBOURG JAZZ ORCHESTRA ASBL | *Organisation divers concerts saison culturelle 19 | 10.000,00 |
| MAITRISE ST. CECILE DE LA | *Concerts festivités 175ème anniversaire | 15.000,00 |
| MARLY MARQUES Stet | *Subside: réalisation CD | 1.000,00 |
| MELTING POT ASBL | *Festival "Last Summer Dance" édition 2019 | 4.000,00 |
| MUSIKBAZAR.LU | *10è Salon instruments musique occasion+collection | 3.000,00 |
| NOISE WATCHERS UNLIMITED Sàrl | *Organisation divers concerts festival "Rainy Days" | 12.500,00 |
| ODEON | *Festival "Decke Gas an der Gaas" | 1.000,00 |
| OPEN SEA PRODUCTIONS BY PERFORMERS. | *Promenade artistique "Walk your senses" | 1.500,00 |

| | | |
|-------------------------------------|--|-------------------|
| ORCHESTRE SYMPHONIQUE "LE CERCLE" | *Concert de Gala 110ème anniversaire | 2.000,00 |
| REGGAE MASSIVE MASSIVE ASBL | *Festival Reggae Massive Luxembourg | 500,00 |
| RENCONTRES MUS. DE LA VALLEE ALZ. | *Subside organisation Festival 2019 | 30.000,00 |
| SC SWIMMING LUXEMBOURG ASBL | *Transcriptions+ adaptations œuvres Lou Koster | 8.000,00 |
| SEQUENDA LUXEMBOURG ASBL | *Projet pédagogique jeunes chanteurs lyriques | 10.000,00 |
| SUMMER ORCHESTRA Luxembourg | *Concert d'été Mierscher Kulturhaus Eglise StMiche | 750,00 |
| SUMMER ORCHESTRA Luxembourg | *Projet "SOL-Summer concert-America" juillet-août | 750,00 |
| SUMMER ORCHESTRA Luxembourg | *Subside: Concert d'Automne | 750,00 |
| THE DISLIKED | *Réalisation d'un vidéoclip | 2.000,00 |
| THE SCHALLTOT COLLECTIVE | *Festival musique alternative "Out of the Crowd" | 2.000,00 |
| TROMPES DE CHASSE ST. HUBERT | *Organisation concerts et messes en 2019 | 2.500,00 |
| TRUST IN TALENT ASBL | *Projet "Sleepwalker" Thomas Faber | 6.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de la musique: | 448.067,96 |
| AMIS DU CHATEAU D'ESCH/SURE ASBL | *Organisation "Nuit des légendes" 2019 | 1.000,00 |
| ASSOC. DES ARCHIVISTES LUXEMBOURGEO | *"Journée des Archivistes" édition 2019 | 1.000,00 |
| ASSOC. LUXEMBOURG-ROUMANIE | *Projet "Lëtzebuenger Folklore" ensemble la Rotond | 975,00 |
| ASTI-ASS.SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS | *Projet "Vivre, travailler et décider ensemble...." | 10.000,00 |
| ATAAJY | *Projet "Agriculture 2019" | 1.000,00 |
| BANANNEFABRIK ASBL | *Subside exceptionnel | 10.000,00 |
| CIRCULO CULTURAL ESPANOL ANTONIO | *Subside: projet multiculturel | 5.000,00 |
| COMITE DES FETES DE GREVENMACHER | *Composition musicale Ivan Bouman Fête du vin | 1.500,00 |
| D'GEORGES KAYSER ALTERTUMSFUERSCHER | *Documentation sites archéologiques + fouilles | 2.500,00 |
| KOLLA ASBL | *Organisation Kolla Festival 2019 | 1.500,00 |
| KOLLIBRI | *Activités culturelles "Koll an Aktioun 2019" | 10.000,00 |
| LIKABA ASBL | *Subside: LuxAfricanMarket | 3.500,00 |
| MAISON D'AFRIQUE ASBL | *Subside: projet VivreLivre | 3.500,00 |
| MIL Momenter intensiv liewen | *Projet "Eemill, zweemill,..." concerts maison soin | 7.000,00 |
| PAERD'S ATELIER ASBL | *Activités annuelles + prix lauréats concours | 5.000,00 |

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| SI Stolzenbourg / Mine de cuivre | *Visite guidée nocture Koffergrouf | 2.000,00 |
| URBANO LIMITS ASBL | *création structure permanente "Konschtschoul" | 3.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur socio culturel: | 68.475,00 |
| ALLER Retour ASBL | *Subside: Kapitän Mullebutz | 12.000,00 |
| Canopée Produktion ASBL | *Subside: préparation pièce de théâtre | 20.000,00 |
| COMPAGNIE GHISLAIN ROUSSEL | *Projets "Drawing on Steve Reich" + "Snowball" | 20.000,00 |
| DE SCHANKEMAENNCHEN | *14ème spectacle plein air "Die Ratten" | 4.000,00 |
| DEN THEATER.LU | *Représentation pièce "Et wor emol e Kanonéier" | 2.000,00 |
| FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE L'IMP | *Festival Lux. d'Improvisation Richement Théâtrale | 3.000,00 |
| FUNDAMENTAL ASBL | *Subside: Monodrama Festival 2019 | 40.000,00 |
| ICI & MAINTENANT ASBL | *Pièce de théâtre "Jackie" d'Elfriede Jelinek | 3.000,00 |
| KALEIDOSKOP ASBL | *Subside: 1re tranche | 25.000,00 |
| KALEIDOSKOP ASBL | *SUBSIDE: solde | 5.000,00 |
| KOPLA BUNZ ASBL | *Subside: projets de théâtre | 9.000,00 |
| LES FREREBRIS(DES) ASBL | *Subside: pièce de théâtre "Robert(s)" | 12.000,00 |
| OPENSREEN ASBL | *Subside: activités 2019 | 14.000,00 |
| POLSKA.LU | *Journée du Théâtre Polonais en novembre 2019 | 1.500,00 |
| RINCON Andaluz | *Subside: Historias de dos géneros | 1.000,00 |
| S&P CONTEXT ASBL | *Subside: Ecological Anxiety Disorder | 8.000,00 |
| SEIBUHN ENSBER | *Subside: préparation "Festival Water Falls" | 50.000,00 |
| Volleksbühn ASBL | *Pièce de théâtre "Produktion Nr.2 - carte grise" | 7.500,00 |
| ZALTIMBANQ ASBL ECOLE DE CIRQUE | *Projet "Clown Swing" avec association "Swing Dance" | 5.000,00 |
| ZAUBERNOSS ASBL | *Subside d'encouragement | 500,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur du théâtre: | 242.500,00 |
| | Total général: | 1.049.090,87 |

III.5.2. Relations culturelles internationales : subsides aux associations (art. budg. 02.0.33.011)

| Nom du bénéficiaire | Projet – Manifestation | Montant payé |
|-----------------------------------|--|------------------|
| BAMHAUS SARL | *Réalisation expo avec jeunes artistes berlinois | 9.800,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel: | 9.800,00 |
| Fest. du Film Ital. de Villerupt | *42ème édition Festival du Film italien Villerupt | 4.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur du cinéma: | 4.000,00 |
| FCM, Harmonie Mun. de Mondercange | *Subside: participation au World Orchestra Festival | 3.500,00 |
| FESTIVAL MUSIQUE DANS LA VALLEE | *Organisation festival Musique dans la Vallée 2019 | 3.000,00 |
| FORUM INTERNATIONAL ASBL | *Bourses pour des étudiants étrangers | 4.000,00 |
| LUXEMBURGISCHE-OESTERREICHISCHE | *Récital trio Cénacle frais de voyage + hébergement | 1.500,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de la musique: | 12.000,00 |
| UNIVERSITE DU Luxembourg | *Subside: GRAFITI | 1.500,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur socio culturel: | 1.500,00 |
| | Total général: | 27.300,00 |

III.5.3. Aide à la presse culturelle : subsides aux éditeurs (art. budg. 02.0.33.014)

| Nom du bénéficiaire | Revue | Montant payé |
|---------------------------|---|------------------|
| DE CLIARRWER KANTON, ASBL | *Aide à la presse culturelle 2019 | 6.000,00 |
| FORUM ASBL | *Aide à la presse culturelle 2019 | 50.000,00 |
| SAINT-PAUL LUXEMBOURG SA | *Aide à la presse culturelle 2019 revue Hémecht | 9.000,00 |
| SAINT-PAUL LUXEMBOURG SA | *Aide à la presse culturelle 2019 revue Nos Cahiers | 7.000,00 |
| | Total payé: | 72.000,00 |

III.5.4. Bourses dans l'intérêt de la création artistique (art. budg. 02.0.34.060)

| Nom du bénéficiaire | Projet | Montant payé |
|---------------------|---|--------------|
| ANNICCHIARICO Yann | *Bourse de 2 mensualités: installation New Position/Art Cologne | 2.500,00 |
| BALTZER Bruno | *Bourse de 4 mensualités: résidence + expo à Florence | 5.000,00 |
| BIXHAIN Laurianne | *Bourse d'1 mensualité: expo "Ideal Company" à Bruxelles | 1.500,00 |
| BOURSCHEID Mike | *Bourse de 2 mensualités: expo au salon "Drawing Now" | 2.500,00 |
| BRAGONI Daniel | *Bourse de 3 mensualités: Création 3 sculptures monumentales Jardin des | 3.750,00 |

| | | |
|---------------------------|---|------------------|
| FEINEN Michel | *Bourse de 4 mensualités: construction haut-fourneau miniature | 5.000,00 |
| FEIPEL Martine | *Bourse installation "Automatic Revolution" | 1.250,00 |
| FEIPEL Martine | *Bourse: 1mens *La nuit sans lune | 1.250,00 |
| FREITAS DOS SANTOS Joao | *Bourse de 3 mensualités: exposition "Frühlingsstimmen" | 3.375,00 |
| MANNELLI Laura | *Bourse de 5 mensualités: installation "La vallée déangeante" | 6.250,00 |
| MELCHIOR Carole | *Bourse de 3 mensualités: expo monographique | 3.750,00 |
| MULLER Germaine | *Bourse de 2 mensualités: projet d'exposition MIRROR3 | 2.500,00 |
| NEY Bertrand / Atelier | *Bourse de 2 mensualités: résidence artistique à Paris | 2.500,00 |
| NOESEN Suzanne | *Bourse: formation "Japanischer Holzschnitt" | 1.120,00 |
| NUNES GODINHO Marco | *Bourse de 3 mensualités en 2019 exposition individuelle Tarbes | 3.750,00 |
| ROLLIN Stéphanie | *Bourse: projet artistique | 9.200,00 |
| RONVAUX Sandrine | *Bourse de 3 mensualités: exposition "Investigation et identité" | 3.750,00 |
| SACREZ Veronique | *Bourse: formation logiciel "Sketchup" réalisation dessins | 2.000,00 |
| TOMAS Nina | *Bourse: projet artistique + exposition "Artagon Live" | 4.000,00 |
| WAGNER Nora | *Bourse: formation pédagogie naturelle holistique | 2.000,00 |
| WEBER Jeff | *Bourse de 4 mens: création "Der Prometheus Brunnen" | 5.000,00 |
| | Total des bourses payées pour le secteur de l'art visuel: | 71.945,00 |
| NOESEN Suzanne | *Bourse exposition "Livre d'Heures - Libera Pagina | 1.250,00 |
| | Total des bourses payées pour le secteur du cinéma: | 1.250,00 |
| DIONIG Stefania | *Bourse de 3 mensualités: formation "Ciné Danse Académie" Paris | 3.750,00 |
| PUTZ Annick | *Bourse de 2 mensualités: formation "Teacher Training" | 2.500,00 |
| SCHILLING Elisabeth | *Bourse de 2 mensualités: performance de danse "TextureBodyTexture" | 2.500,00 |
| SEMEDO FURTADO Corinne | *Bourse de 2 mensualités: formation de danse | 2.500,00 |
| WEIS Jean-Guillaume | *Bourse de 5 mensualités: création trois chorégraphies "THREE" | 6.000,00 |
| | Total des bourses payées pour le secteur de la danse: | 17.250,00 |
| TONNAR Serge | *Bourse de 3 mensualités: adaptation littéraire "Tao te King" | 3.750,00 |
| | Total des bourses payées pour le secteur de la littérature: | 3.750,00 |
| BRUNEAU Charlotte | *Bourse de 3 mens : écho sonore "Critical Mass" | 3.750,00 |
| BUBANI David | *Bourse d'1 mens :formation continue pour chanteur | 1.250,00 |
| DA COSTA PEREIRA Priscila | *Bourse de 2 mensualités: réalisation 2ème album musical | 2.100,00 |
| DALSCHIED Yan | *Bourse album musical "Scarred" | 1.250,00 |
| DITSCH Yves | *Bourse de 3 mensualités: album du groupe "The Coast to Coast Blues | 3.750,00 |
| FASTRO Daniel | *Bourse de 3 mensualités: réalisation EP groupe Porn Queen | 3.750,00 |

| | | |
|--|---|-------------------|
| IANNI David | *Bourse: concert présentation album | 2.100,00 |
| JOEL HEYARD PRODUCTIONS | *Bourse album musical solo "Introspection" | 1.250,00 |
| KIRTIL LORD Arzu | *Bourse:Presenting Luxembourgish Composers | 1.600,00 |
| LAMY Gregory | *Bourse: nouvel album musical "Observe the silence" | 5.000,00 |
| MENICHETTI Federico | *Bourse de 2 mensualités: album musical "Southern Breeze" | 2.500,00 |
| MERGENTHALER André | *Bourse de 2 mensualités: réalisation composition musicale | 2.500,00 |
| MORETONI Nathalie | *Bourse d'1 mensualité: album musical Serendipidy | 1.250,00 |
| ROSSI Charel | *Bourse d'1 mensualité: réalisation d'un EP | 1.250,00 |
| SAUBER Sven | *Bourse de 3 mensualités: 1er album musical "Another day" | 3.750,00 |
| SCHLECK Laurent | *Bourses de 2 mensualités: album musical "Mara" | 2.500,00 |
| SCHUMACHER Pascal | *Bourse œuvre pour vibraphone "Rosace 8" | 2.500,00 |
| SCHUMACHER Pascal | *Bourse de 3 mensualités: création nouveau projet solo | 3.750,00 |
| USELDINGER Pascal | *Bourse de 4 mens: This is forevermore - the music of dEFDUMp | 5.000,00 |
| Total des bourses payées pour le secteur de la musique: | | 50.800,00 |
| BUCHLER Stephanie | *Bourse de 1 mensualité: formation "Poetry Summer School" | 1.120,00 |
| HELMINGER Guy | *Bourse de 3 mensualités: écriture théâtrale œuvre "Jockey" | 3.750,00 |
| PARULYTE Gintare | *Bourse de 1 mensualité: création adaptation pièce de théâtre | 1.250,00 |
| REICHLING Tammy | *Bourse d'1 mensualité: séminaire "Regie und Dramaturgie" | 1.875,00 |
| Total des bourses payées pour le secteur du théâtre: | | 7.995,00 |
| Total général: | | 152.990,00 |

III.5.5. Subsidés aux particuliers pour activités culturelles (art. budg. 02.0.34.062)

| Nom du bénéficiaire | Projet | Montant |
|-----------------------------------|--|----------|
| BOURBOU Maria | *Subside: Epifaneia | 1.500,00 |
| BOURSCHEID Mike | *subside: projet "Idealverein" | 5.000,00 |
| DIAS DE MAGALHAES Cristina/EMBODY | *Exposition photographique "Embody" | 4.000,00 |
| D'INCAU Aurélie | *Projet "Play until united" by Antropica Kolla | 1.500,00 |
| ECKER Serge | *Projet "Le radeau de Maritsa" à Plovdiv, Bulgarie | 1.600,00 |
| ECKER Serge | *Dépenses additionnelles artmix 11 | 3.000,00 |
| ECKER Serge | *Exposition "Rising Ruins" Viart Galerie Vianden | 2.000,00 |
| EMERINGER Robert | *subside: Festival int du Verre 2019 | 4.000,00 |
| EMERINGER Robert | *Participation Symposium Soufflerie Verre Ukraine | 1.000,00 |

| | | |
|------------------------------------|--|------------------|
| FOLGADO Helder | *résidence d'artiste: octobre 2019 | 1.000,00 |
| FOLGADO Helder | *résidence d'artistes: novembre 2019 | 1.000,00 |
| FOLGADO Helder | *résidence d'artiste: décembre 2019 | 1.000,00 |
| HEINTZ Paul | *résidence d'artiste: mai 2019 | 500,00 |
| KOENIG Jean-Luc | *Organisation exposition "i-circle-eye circle" | 2.000,00 |
| KUBILIUS Arnoldas | *Livre photographique sur corps huamin "(H)ombre" | 2.000,00 |
| LAROUCHE SARAH ép Thibault | *résidence d'artiste: octobre 2019 | 1.000,00 |
| LAROUCHE SARAH ép Thibault | *résidence d'artistes: novembre 2019 | 1.000,00 |
| LAROUCHE SARAH ép Thibault | *résidence d'artiste: décembre 2019 | 1.000,00 |
| MIHALACHE Mihaela | *résidence d'artiste: 08/2019 | 1.000,00 |
| MIHALACHE Mihaela | *résidence d'artiste: juillet 2019 | 1.000,00 |
| MIHALACHE Mihaela | *résidence d'artiste: septembre 2019 | 1.000,00 |
| MILTGEN Franck | *Résidence d'artiste à Youkobo, Tokyo | 3.000,00 |
| MOLLING Pit | *Prix encouragement jeunes artistes/Prix Révélatio | 2.500,00 |
| MRAZKOVA Iva | *Déplacements plusieurs expositions Répub Tchèqu | 2.500,00 |
| NEY Bertrand / Atelier indépendant | *Subside: livre - catalogue*Bétons 1985-2019 | 2.500,00 |
| NOSBUSCH Angeline | *subside: From Soweto to Luxembourg | 5.000,00 |
| PINNEL Martine | *Participation 4è Bombay Beach Biennale Californie | 3.400,00 |
| RIGOULET Anne | *résidence d'artiste: 08/2019 | 1.000,00 |
| RIGOULET Anne | *résidence d'artiste: juillet 2019 | 1.000,00 |
| RIGOULET Anne | *résidence d'artiste: septembre 2019 | 1.000,00 |
| RONVAUX Sandrine | *Projet "Investigation & Identité" Lisbonne | 1.000,00 |
| STARIKOVA Anastasia | *résidence d'artiste: mai 2019 | 1.000,00 |
| STARIKOVA Anastasia | *résidence d'artiste: juin 2019 | 1.000,00 |
| VAN AERDE Clio | *Projet "Play until united" by Antropica Kolla | 1.500,00 |
| WAGNER Pierre | *Expo de dessins d'audience "Le trait Juste" | 3.000,00 |
| WEISSEN Gabrielle | *résidence d'artistes: février 2019 | 1.000,00 |
| WEISSEN Gabrielle | *résidence d'artiste: mars 2019 | 1.000,00 |
| WEISSEN Gabrielle | *résidences d'artistes: Janvier 2019 | 1.000,00 |
| WILLE Michaela | *résidences d'artistes: Janvier 2019 | 1.000,00 |
| WILLE Michaela | *résidence d'artistes: février 2019 | 1.000,00 |
| WILLE Michaela | *Residenz Bourglinster: 03-2019 | 1.000,00 |
| | Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel: | 72.500,00 |

| | | |
|--|--|------------------|
| CROVISIER Jill | *Lëtzebuenger Danzpräis édition 2019 | 5.000,00 |
| EIFFES Christiane | *Jury officiel "Lëtzebuenger Danzpräis 2019" | 100,00 |
| IPATOVA Natascha | *Jury officiel "Lëtzebuenger Danzpräis 2019" | 100,00 |
| LEICK Thomas | *Jury officiel "Lëtzebuenger Danzpräis 2019" | 100,00 |
| MARGINI Marie-Laure | *Jury officiel "Lëtzebuenger Danzpräis 2019" | 100,00 |
| MOUSSET Simone | *Jury officiel "Lëtzebuenger Danzpräis 2019" | 100,00 |
| REDING Valérie | *Réalisation pièce de danse contemporaine "m a d " | 10.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de la danse: | | 15.500,00 |
| AMOUGOU Arlette Devalois | *SUBSIDE: Tout moi | 150,00 |
| ANGEL Emile | *Prime à la publication: Unsere Insel im Wattenmee | 300,00 |
| BACK Jean | *SUBSIDE: Trakl Blues + Iesell | 1.100,00 |
| BACKES Jean-Marie | *SUBSIDE: Nächste Ausfahrt: Alltag | 150,00 |
| BILTGEN Raoul | *Prime à la publication: Adam spricht | 300,00 |
| BINTNER Sonja | *Prime à la publication: 12 Gutt-Nuecht-Geschichten | 300,00 |
| BLAZON Nina | *Struwelpippi 2019 | 5.000,00 |
| DI BARTOLOMEO Anja | *Concours littéraire 2019-3e prix (auteurs adultes) | 1.250,00 |
| GITZINGER Catherine | *SUBSIDE: De Bam | 200,00 |
| GITZINGER Sophie | *SUBSIDE: Vill Gléck am neie Joer | 200,00 |
| GROEBER Gaston | *SUBSIDE: zweemol schwaarze Kueder | 700,00 |
| GROFF Alfred | *SUBSIDE: Mensch, Mensch | 300,00 |
| GROTENBURG Olga REIFF | *Prime à la publication: Bim & Anna | 400,00 |
| HAMEN Samuel | *Concours littéraire 2019-1er Prix (auteurs adultes) | 5.000,00 |
| HARSCH Roland | *Prime à la publication: Dat grousst Féissbuch | 800,00 |
| HELMINGER Guy | *subside: aide à la mobilité *Breme | 530,00 |
| HELMINGER Guy | *SUBSIDE: Allee der Zähne + Tagebücher der Tannen | 1.800,00 |
| HELMINGER Guy | *Prime à la publication: Jockey | 600,00 |
| HINNA Micheline | *Prime à la publication: Yalla's Diary | 100,00 |
| HOSCHEIT Jean-Pierre | *SUBSIDE: De Schmunzel | 600,00 |
| HOSCHEIT Jean-Pierre | *SUBSIDE: Wootleche Krich | 800,00 |
| JASPERS Susanne | *SUBSIDE: Mit J-C auf der Hühnerstange | 800,00 |
| Katrandjian Olivia | *Concours littéraire 2019-2e Prix (auteurs adultes) | 2.000,00 |
| KAUFMANN Sabrina | *Prime à la publication: Illustrated Fairytales | 600,00 |
| KREMER Christiane | *SUBSIDE: So mol, Lobo! | 600,00 |

| | | |
|--|---|------------------|
| KRIER Maryse | *SUBSIDE: die poetische Katze | 150,00 |
| LINDNER Marc | *SUBSIDE: Kopfsprung ins Leben | 150,00 |
| LINK Andre | *Prime à la publication: Feuchte Morde | 500,00 |
| LOSCH Henri | *SUBSIDE: Sympathesch Kauzen | 800,00 |
| MEYER Roland | *SUBSIDE: Wenn immer alles so einfach wäre | 1.000,00 |
| MUNO Claudine | *Prime à la publication: Sou wéi et net war | 800,00 |
| Olson-Roy Matthew | *SUBSIDE: Humonstromous | 300,00 |
| POHU Antoine | *Concours littéraire 2019-1er Prix (jeunes auteurs) | 2.000,00 |
| PORTANTE Jean | *aide à la mobilité: Bolivie 04/2019 | 1.000,00 |
| PORTANTE Jean | *SUBSIDE: solde-Bolivie | 700,00 |
| PORTANTE Jean | *Voyage littéraire au Chili et au Mexique | 2.000,00 |
| REISEN Thomas | *Prime à la publication: Les Bulles | 600,00 |
| RION Annick | *SUBSIDE: L'anneau d'argent | 300,00 |
| RISCHARD Jean-Marie | *SUBSIDE: Little Italy | 300,00 |
| RISCHARD Jean-Marie | *Prime à la publication: Little Italy 2 | 200,00 |
| SCHINKER Jeff | *SUBSIDE: Sabotage | 1.000,00 |
| SCHLECHTER Lambert | *Prime à la publication: 4 ouvrages | 2.500,00 |
| SCHLECHTER Lambert | *Déplacement EUROPOESIA en Roumanie et Moldavie | 378,00 |
| SCHMIT Elisabeth | *SUBSIDE: Stürze aus unterschiedlichen Fallhöhen | 800,00 |
| SCHMITT Edmond | *Prime à la publication: Der Tote in der Staumauer | 500,00 |
| SCHUSTER Jemp | *Prime à la publication: Autopsy E Séilestriptase | 600,00 |
| SEEGAR Allison | *Prime à la publication: Tommy Turner's Battle | 500,00 |
| TONIELLO Florent | *SUBSIDE: Foutu poète improductif + Apotropaique | 1.000,00 |
| VETTOR Angela | *Prime à la publication: Reflets de plume | 300,00 |
| WEBER Marc | *SUBSIDE: Bock auf Liebe ?! | 150,00 |
| WEBER Renée | *SUBSIDE: Den Hu an dat klengt Gespenst | 600,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de la littérature: | | 43.708,00 |
| BARRETO Frederico | *aide à la mobilité participation Detakali Festiva | 1.000,00 |
| BELARDI Pol Music | *SUBSIDE: Organic Machines | 15.000,00 |
| BIXHAIN Nicolas | *Subside: préparation du CD Pachama Family | 3.500,00 |
| BRUNO Giordano Donato | *Concert groupe VERSUS YOU Francofolies Luxembourg | 1.000,00 |
| DA COSTA PEREIRA Priscila | *aide à la mobilité participation Detakali Festiva | 1.000,00 |
| DAHM Pit | *Enregistrem nouvel album "Freedom of the Unknown | 5.000,00 |

| | | |
|-------------------------------------|---|-----------|
| DARTEVELLE Olivier | *Enregistr +mise en musique 2 contes H C Andersen | 1.000,00 |
| DROPJAW/LEPAGE Jean-Luc | *Production EP "What kind of day has it been" | 750,00 |
| DUCHSCHER Max | *Production d'un album du groupe "Le Vibe" | 3.000,00 |
| EGILSDOTTIR Thorunn WHEN AIRY MET F | *Subside: album "Esprit de Corps" | 6.000,00 |
| ENTRINGER DE CARVALHO Gregorio | *aide à la mobilité participation Detakali Festiva | 500,00 |
| FRANCOIS Luc | *Subside: Neckspllosion Fest | 500,00 |
| GOERENS Georges / SEED TO TREE | *Tournée de promotion single "Beyond Good and Evil" | 2.300,00 |
| GOERENS Georges / SEED TO TREE | *Tournée de Pâques intitulée "Proportions" en Alle | 3.000,00 |
| GREVIS Hannah | *Création vidéo clip "Mars Man Dance" | 2.500,00 |
| HERR Jeff | *SUBSIDE: Cairo Jazz Festival | 1.950,00 |
| HERR Jeff | *Album formation russo-luxembourgeoise Tele-Port | 3.000,00 |
| JACOBI Pol | *Enregistrement professionnel EP groupe Mallows | 750,00 |
| JANS Carlo | *aide à la mobilité: Russie 02/2019 | 293,00 |
| JANS Carlo | *subside: aide à la mobilité*Bulgarie | 415,00 |
| KRAVOS Zala | *subside: aide à la mobilité*Washington | 550,00 |
| KRIES Daniel | *subside: European Blues Challenge 2019 | 2.600,00 |
| MARTINY Benoît Henri | *Subside exceptionnel:Moons of Uranus | 3.000,00 |
| MELCHERT Karin | *subside:livre avec chansons de Noel | 2.500,00 |
| MILOWICH Darko | *Enregistrement compositions inéd Leone Sinigagli | 5.000,00 |
| MIRKES Roger | *Ad Libitum projets musicaux + cycle cantates Bach | 10.000,00 |
| MULLER Jean | *Enregistrement totalité sonates de W A Mozart | 10.000,00 |
| NOGUEIRA MARTINS CENTENO Hugo | *Tournée européenne du groupe "Lost in Pain" | 2.300,00 |
| ORTEGA MARTE Stephany Maria | *Promotion 2ème partie album American Soul Duo Ros | 5.000,00 |
| OUDENDIJK Joshua | *Subside: tournée Josh Island | 500,00 |
| OUDENDIJK Joshua | *Subside: aide à la mobilité*Germany tour | 750,00 |
| PERDICHIZZI Fabian | *Aide à la mobilité Chanel Perdichizzi Etat-Unis | 1.500,00 |
| PIKE David | *Mastering + publication chansons Gustav Mahler | 3.000,00 |
| PLETSCHET Ken | *Subside: album "2084" | 3.000,00 |
| RIXER Ádám | *Enregistrement CD pour orgue et trompette | 2.500,00 |
| SCHARTZ Philippe | *Subs: masterclasses et récitals-Canada*Etats-Unis | 600,00 |
| SZALWINSKA Beata | *Enregistrement CD 23 romances Rachmaninoff | 5.000,00 |
| THOMMES Ben | *Subside: album "Ice in my eyes" | 3.000,00 |
| TURNER Kerry | *subside: enregistrement | 6.000,00 |

| | | |
|--|--|-------------------|
| VRATCHANSKA Albena | *Tournée promotionnelle CD "The Voyager" | 3.000,00 |
| WAGNER Jean-Marc | *Production + présentation album "Schëppe Siewen" | 3.000,00 |
| WEBER Pierre | *Réalisation vidéoclips, photos + site internet | 4.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de la musique: | | 129.258,00 |
| ELSEN Lucien | *aide à la mobilité participation Detakali Festiva | 250,00 |
| MIRANDA BUFFONE Vanessa | *aide à la mobilité participation Detakali Festiva | 250,00 |
| ROLDAN Laure | *Création théâtrale Charles Aznavour "Petit Frère" | 5.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur du théâtre: | | 5.500,00 |
| Total général: | | 266.466,00 |

III.5.6. Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles (art. budg. 02.0.43.007)

| Nom du bénéficiaire | Projet – Manifestation | Montant payé |
|--|--|------------------|
| ADMIN. COMMUNALE LORENTZWEILER | *Projet d'exposition "Störende Wahrheiten" | 15.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel: | | 15.000,00 |
| COMMISSION CULT DE CONTERN | *Organisation Festival International Bande Dessiné | 4.000,00 |
| ADMIN. COMMUNALE WALDBILLIG | *Soirée littéraire "Nu steet een do an 't ass e" | 1.500,00 |
| ADMIN. COMMUNALE WALFERDANGE | *Subside: Walfer Bicherdeeg | 20.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de la littérature: | | 25.500,00 |
| ADMIN. COMMUNALE DIFFERDANGE | *Subside: Bluesschoul 2019 | 15.000,00 |
| ADMIN. COMMUNALE BERTRANGE | *Organisation Festival des Jeunes Talents | 5.000,00 |
| ADMIN. COMMUNALE DALHEIM | *Organ. 4 concerts enceinte théâtre gallo-romain | 5.000,00 |
| ADMIN. COMMUNALE PUETSCHIED | *Subside: Odo Sonoritas | 1.000,00 |
| Total des subsides payés pour le secteur de la musique: | | 26.000,00 |
| Total général: | | 66.500,00 |

III.6. Les actions culturelles

À part des subsides et bourses pour le développement culturel, le ministère de la Culture développe aussi des actions culturelles autour de grands thèmes spécifiques, qui s'inscrivent souvent dans la volonté de bâtir progressivement un réseau culturel européen, fondé sur de vrais partenariats et une grande exigence culturelle.

III.6.1. Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23-28.04.2019)

La 12^e édition des Journées du livre et du droit d'auteur a eu lieu du mardi 23 avril au dimanche 28 avril 2019 et s'est organisée autour du thème fédérateur « Les cinq sens du livre = Mat alle Sënner liesen ». Les Journées du livre 2019 ont de nouveau mobilisé tous les acteurs de la chaîne du livre par une riche programmation. Elles ont été coordonnées par la Bibliothèque nationale du Luxembourg et organisées par les acteurs suivants : Archives nationales de Luxembourg, Bibliothèque nationale du Luxembourg, Centre national de littérature, Cité Bibliothèque, Commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, Fédération luxembourgeoise des Libraires, Initiative Freed um Liesen ASBL., Lëtzebuerger Bicherediteuren, Luxembourg Organization for Reproduction Rights, ministère de la Culture, ministère de l'Économie, Office de la propriété intellectuelle, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Union Luxembourgeoise des Bibliothèques Publiques.

Le ministère de la Culture a financièrement participé à l'évènement phare de l'année 2019, à savoir une série de quatre manifestations littéraires dans les quatre régions du pays autour de la thématique de la perception sensorielle (Mersch, Esch-sur-Alzette, Luxembourg-Ville et Grevenmacher).

III.6.2. Fête de la Musique (14-22.06.2019)

En février 2000 le ministère de la Culture a adhéré à l'association et au réseau de la «Fête Européenne de la Musique». Ce partenariat musical et culturel implique l'organisation annuelle de la Fête de la Musique, le 21 juin.

Pour garantir un rayonnement et une dimension nationale et européenne, il fut décidé en avril 2001 de créer une ASBL. Fête de la Musique - Luxembourg, et cette association a comme objet principal: la coordination et la promotion de cet évènement emblématique ensemble avec le ministère, le Luxembourg City Tourist Office, la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette, commune de Dudelange ainsi que d'autres administrations communales.

Après 19 éditions, la Fête de la Musique est devenue dans conteste « LE » plus grand évènement musical du pays. À chaque nouvelle édition, la Fête de la Musique s'efforce d'offrir un programme des plus diversifiés qui s'adresse à tous les publics, qui met en valeur tous les genres musicaux pour ravir les plus de 50.000 spectateurs fidèles au rendez-vous.

L'ASBL Fête de la Musique, en association avec le Conseil d'Administration et la coordination nationale, s'attache à ce que la Fête de la Musique sorte des sentiers battus, qu'elle soit, aussi souvent que possible, une manifestation de plein air qui se déroule dans les rues, sur les places, dans les jardins publics, dans les cours.

2019 en chiffres :

- Plus de 400 concerts gratuits, près de 4000 musiciens professionnels et amateurs, jeunes et accomplis
- 28 organisateurs sur 24 localités sur tout le territoire national
- Plus de 50 000 personnes et une fréquentation en hausse d'année en année

III.6.3. Journées Européennes du Patrimoine (21-29.09.2019)

Les Journées européennes du Patrimoine 2019 ont été organisées du 20 au 29 septembre et ont été placées sous le thème des « Arts et divertissements ». Grâce à un appel à projets 36 projets ont pu être retenus auxquels 5.393 visiteurs ont participé et ont ainsi pu explorer ainsi les composantes tangibles et intangibles du patrimoine lié aux arts vivants.

Ainsi des salles de spectacle comme l'auditoire de la Villa Louvigny, le Cercle municipal, l'église des Pères du Marienthal ou encore l'atelier de manufacture d'orgues Westenfelder ont pu être découvertes ou redécouvertes à travers des concerts spécialement organisés à cette occasion.

Des visites théâtrales telles que « Mansfeld on tour », des pièces de théâtre telles que « Gedicks » ont pu être organisées dans divers musées ou des visites en compagnie d'artistes au Ciné Ariston, immeuble récemment classé monument national ont permis au public de se plonger dans l'histoire et dans l'architecture de ces endroits. Par ailleurs d'autres manifestations, des conférences ou des rencontres autour du patrimoine immatériel ont été organisées sur divers sites historiques.

Il s'agit des projets suivants : Randonnée archéologique guidée à Altrier – CNRA (21/09), Balade en vélo à Beckerich – D'Millen (21/09), Méchelskierch – Comité Alstad (21/09), Porte ouverte Schluechthaus Hollerich – VdL (21/09), Bus transfrontalier du Patrimoine d'Alzette Belval – GECT (21/09), Grand-château d'Ansembourg (21 – 22/09/2019), Cercle Cité – Clara Schumann (21/09), Luxembourg au Moyen Âge (21/09), Promenades à travers les forts Berlaimont et Lambert (21/09 + 22/09), Concert Westenfelder (21/09), Rallye pédestre Schengen (22/09), Mansfeld on Tour (22/09), Visite « Walk the Art » (22/09), Art Nouveau, Art déco, modernisme – Robert Philippart (22/09), L'eau, notre source de vie (22/09), Balade Cappelari-Lang Dudelange – CDMH (22/09), Theaterstéck GeDicks MSE (22/09), Urban Art Esch/Alzette (22/09), Conférence OAI (24/09), Bauhaus Luxembourg-Belair – LUCA (24/09), Bauhaus Diekirch – LUCA (28/09), Péiteschhaus – SSMN/ De Schëfflenger Schräiner (25/09), After Work Villa Louvigny – MC/SSMN (26/09), Visite Paatrekierch – ErwuesseBildung (27/09), Krich, Honger an Demokratie – MNHA/Chambre des députés (28/09), Urban History Festival (28/09), Oberschindler Randonnée (28 - 29/09), Superjhemp (28/09), Hôtels Belle-Époque Centre-Ville (28/09), Hôtel Belle-Epoque Gare (29/09), Ariston (28-29/09), Visites parlement EU + Bâtiment Schumann (28-29/09), 10 am Brass, Quinquette de cuivres – SSMN/SNJ (28/09), L'orgue de Troisvierges (29/09), Spectacle danses et chants luxembourgeois – Assoc. Lux-Roumanie (29/09), Concerts Villa Louvigny – MC/Atelier (29/09).

III.6.4. Journée Portes ouvertes des institutions (28.9.2019)

Le 28 septembre 2019, le ministère de la Culture a participé à la Journée portes ouvertes des institutions à l'occasion de laquelle 13 institutions et ministères ont ouvert leurs portes au public. 247 personnes ont ainsi pu découvrir la riche histoire de l'Hôtel des Terres Rouges, son magnifique hall d'entrée, le bureau de la ministre de la Culture et la salle du Conseil de la Société Métallurgique des

Terres Rouges. Aux visites guidées, axées soit sur l’histoire et l’architecture de l’Hôtel des Terres Rouges, soit sur la collection d’art du ministère de la Culture, 74 personnes ont participé. L’histoire mouvementée du bâtiment a en outre été retracée à l’aide d’une projection de photos historiques dans la salle du Conseil.

III.7. Service de l’animation culturelle régionale

III.7.1. Mission de conseil dans l’élaboration de concepts culturels

En 2019, cette mission s’est concentrée avant tout sur les projets suivants :

- Suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l’aménagement et de l’exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques.
- Conception, en collaboration avec le réseau « Musées Luxembourg » et le réseau « d’stater muséeën », d’une « Z-Card » présentant les musées au Luxembourg s’adressant au grand public national et international. La « Z-Card » est un produit tactile, apprécié pour son format original d’une carte de crédit qui permet de condenser une grande quantité d’informations dans un petit format.
- Accompagnement et suivi de la préfiguration d’un Centre national de la culture industrielle (CNCI).
- Accompagnement du projet du nouveau Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, géré désormais par la Fondation Musée national de la Résistance, et prévu d’ouvrir ses portes en 2021.

III.7.2. Suivi des associations culturelles conventionnées en région

Le Service d’animation culturelle régionale est responsable du suivi des conventions suivantes :

Centres culturels régionaux : CAPE (Centre des Arts Pluriels d’Ettelbruck) à Ettelbruck, Mierscher Kulturhaus à Mersch, CUBE 521 à Marnach, Trifolion à Echternach, Kulturhaus Niederaanven, Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, Kinneksbond à Mamer, Centre culturel régional Opderschmelz à Dudelange, Prabbeli à Wiltz (Culture Wiltz ASBL) ;

Musées : Musée rural de Binsfeld, Maison Victor Hugo à Vianden, Ancienne Draperie à Esch-sur-Sûre, Musée national d’histoire militaire à Diekirch, Musée rural et artisanal de Peppange, Musée Henri Tudor à Rosport, Kulturhuef à Grevenmacher, Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn, Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette ;

Autres : Amis des Châteaux de Beaufort, Centre de documentation sur les migrations humaines à Dudelange, Fondation Bassin Minier, Eislek Plus, Sonotron.

Après une redéfinition de son partenariat avec les différents acteurs du milieu culturel luxembourgeois en 2015, le ministère de la Culture continue à suivre l’évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le Service d’animation culturelle régionale se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes

structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture.

III.7.3. Soutien des musées régionaux

Sous l'enseigne « Musées Luxembourg », les musées régionaux de Luxembourg se sont réunis régulièrement sous la coordination du Service d'animation culturelle régionale pour discuter de divers projets communs ainsi que de thématiques étant d'un intérêt général pour le secteur des musées régionaux.

Conformément à la politique de soutien à la professionnalisation des musées régionaux, le Service a réalisé les projets suivants :

- Gestion du réseau des « Musées Luxembourg », plateforme de rencontre et d'échange entre musées régionaux. Les réunions régulières du réseau ont lieu, à tour de rôle, dans les musées membres et sont l'occasion pour les musées de se forger un regard informé sur le paysage muséal luxembourgeois et de s'échanger autour des bonnes pratiques en matière de muséologie.
- Gestion et co-organisation de la campagne de promotion autour des « Luxembourg Museum Days », ayant eu lieu les 18 et 19 mai 2019. Cet événement phare, lancé pour la première fois en 1997 à l'initiative du groupement « d'stater muséeën » et étendu depuis 2009 aux musées régionaux, propose chaque année aux musées d'ouvrir gratuitement leurs portes le troisième week-end du mois de mai.
- L'année 2019 a marqué la 22e édition des « Luxembourg Museum Days » à laquelle ont participé une quarantaine de musées et qui a attiré quelque 21.000 visiteurs.
- En coopération avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle et le groupement « d'stater muséeën », le Service d'animation culturelle régionale a coordonné l'élaboration des supports de communication et a assuré la communication autour de l'évènement. Une évaluation interne entre musées participants permet chaque année de repenser les événements organisés dans le cadre des Luxembourg Museum Days afin de proposer un programme varié et accessible. L'évènement est accompagné par un tiré à part, publié au journal « d'Lëtzebuurger Land ».
- La nouvelle identité visuelle, avec le slogan « Hop Hop, an de Musée », apporte une touche ludique et contemporaine à l'évènement et a été reçue favorablement tant par le public que par le milieu créatif professionnel. En 2019, l'identité visuelle a été primée du prix d'or dans la catégorie « corporate design » lors des Luxembourg Design Awards.
- Sous la coordination conjointe du Service de la stratégie numérique du ministère de la Culture et du CTIE, encadrement et suivi de l'implémentation du programme de gestion des collections « MuseumPlus », auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Un groupe de travail, composé de différents types de musées, a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration de ce projet pilote et afin d'assurer dans la mesure du possible, la prise en compte des besoins de tout type de musée. En fournissant une structure de base pour la gestion des collections, ce projet a pour objectif de soutenir davantage les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation et est prévu de servir, à moyen terme, un cercle élargi de musées.

- Coordination de la réédition d'une « Z-Card » présentant une vue de l'ensemble des institutions muséales du Luxembourg. Après une première édition en 2013, épuisée et devenue obsolète, la nouvelle carte donnera un aperçu des institutions muséales réparties à travers le pays et servira d'outil de repère tant à un public national qu'international.
- En février 2019, une rencontre entre les institutions muséales régionales et la ministre de la Culture a eu lieu au ministère de la Culture afin de discuter des défis qui se posent actuellement aux musées en région ainsi que des possibilités de développement et de promotion du secteur muséal régional.
- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.
- Les musées représentent un maillon essentiel de la scène culturelle au Luxembourg. À ce titre, une évaluation du paysage muséal actuel est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement culturel, conformément aux recommandations 6 et 38 du KEP 1.0., afin de mieux comprendre les besoins dans le domaine de la muséologie. De premières séances de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente en matière de musées ont eu lieu au sein du ministère de la Culture en 2019 et se poursuivront au cours de l'année suivante afin de continuer les efforts menés en vue d'une professionnalisation du secteur.

III.7.4. Suivi des demandes financières étatiques pour infrastructures culturelles

Le Service d'animation culturelle régionale traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction/réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

III.7.5. Suivi et accompagnement du projet d'aménagement et d'exploitation des anciennes ardoisières de Haut-Martelange

Le site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange présente sur 8 hectares un ensemble architectural cohérent et complet de tous les aspects de l'industrie ardoisière : mines souterraines, bâtiments industriels, administratifs et d'habitation, auxquels s'ajoutent des vestiges du transport ferroviaire.

Unique sous cette constellation sur tout le territoire de l'Europe, le site se distingue avant tout par ses mines souterraines d'une profondeur allant jusqu'à 168 mètres.

Actuellement inondées par la nappe phréatique et l'eau de pluie, ces anciennes chambres d'extraction peuvent être rendues accessibles jusqu'à 42 mètres de profondeur. Les mines détiennent un potentiel touristique remarquable allant bien au-delà du territoire national. Elles présentent un atout indéniable pour le développement culturel, touristique et économique de la région.

Le concept d'aménagement et d'exploitation de ce patrimoine d'exception est accompagné par le Service d'animation culturelle régionale et le Service des sites et monuments nationaux qui siègent au sein du conseil d'administration de l'association sans but lucratif chargée de la gestion du site.

III.7.6. « Shakespeare at the castle »

Comme par le passé, le TNT Theatre Britain, le American Drama Group Europe et le Service d'animation culturelle régionale ont invité petits et grands à une séance de théâtre plein air sur le parvis du Château de Bourglinster avec à l'affiche une pièce de William Shakespeare. En juin 2019, la pièce de théâtre « A Midsummer Night's Dream » a attiré un public nombreux.

III.7.7. Minett Park Fond-de-Gras

Encadrement de la gestion du Minett Park Fond-de-Gras, ancien Parc industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras : élaboration de nouveaux projets pour animer ce lieu patrimonial, en collaboration avec les différents acteurs du lieu.

III.7.8. Représentation du Service d'animation culturelle régionale au sein de multiples associations culturelles

Le Service d'animation culturelle régionale représente le ministère de la Culture au sein de multiples associations culturelles.



Sarah Thibault, artiste en résidence, vue de l'exposition « champ meuble » aux Annexes de Bourglinster (29 novembre-1^{er} décembre 2019).

Photo : Sarah Thibault

IV. PATRIMOINE

Les services du patrimoine sont responsables de la politique de protection, de conservation, d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, mobilier, naturel et immatériel et sont soutenus par différents services, institutions et commissions.

IV.1. Dépôt de l'avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel

Le 30 août 2019 le projet de loi relatif au patrimoine culturel a été déposé à la Chambre des Députés (document parlementaire n°7473). Ce projet de loi a comme objectif de moderniser les dispositions légales relatives au patrimoine culturel, de mettre en œuvre les textes internationaux ratifiés par le Luxembourg, ainsi que des textes européens en la matière.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, le projet de loi introduit le principe de l'archéologie préventive, suivant lequel les projets de construction se situant dans une zone d'observation archéologique devront, sous certaines conditions, être préalablement soumis au ministre de la Culture pour une évaluation archéologique. En introduisant la procédure d'évaluation archéologique, le projet de loi entend offrir aux aménageurs une plus grande prévisibilité dans le contexte de travaux envisagés, étant donné que la procédure se substitue aux opérations archéologiques d'urgence qui doivent actuellement être effectuées en cas de découverte archéologique fortuite. En vue de délimiter la zone d'observation archéologique précitée, un groupe de travail interministériel a été mis en place et s'est réuni une première fois en octobre 2019. Ce groupe de travail a pour objectif de 1) concilier les besoins respectifs de l'archéologie et de l'aménagement du territoire et de procéder à un zonage du territoire du Grand-Duché de Luxembourg en termes de potentialité archéologique en prenant en considération toutes les informations et données d'ores et déjà collectées par les différentes administrations et 2) de définir les prémisses d'un échange d'informations et de données futures systématiques et pragmatique entre les membres du groupe en vue d'établir une carte de la zone d'observation archéologique (ZOA) conformément à l'article 4 paragraphe 1 du projet de loi n°7473 relatif au patrimoine culturel.

Par ailleurs, la protection du patrimoine architectural subit un changement de paradigme qui se décline en trois volets principalement: premièrement, le projet de loi introduit un inventaire du patrimoine architectural recensant avec précision et moyennant une documentation appropriée les biens immeubles faisant partie du patrimoine architectural. Deuxièmement, le texte entend consacrer légalement les critères scientifiques sur base desquels un immeuble est inscrit sur l'inventaire du patrimoine architectural et sur base desquels un immeuble est classé comme patrimoine culturel national ou intégré dans un secteur protégé d'intérêt national. Troisièmement, la procédure de classement elle-même est adaptée en vue d'une cohérence accrue et d'une meilleure prise en compte de l'opinion publique. Le texte prévoit en effet que le patrimoine architectural est protégé, commune par commune, sur base de l'inventaire du patrimoine architectural précité, et ce par voie de règlements grand-ducaux qui se substitueront aux arrêtés du ministre et du Conseil de gouvernement, en vigueur actuellement. Une procédure d'enquête publique est prévue dans le cadre de la procédure d'adoption de ces règlements grand-ducaux de classement d'immeubles comme patrimoine culturel national et de création de secteurs protégés d'intérêt national. Finalement, il y a lieu de noter que le texte entend renforcer davantage la sécurité juridique des propriétaires en prévoyant la suppression de l'inventaire supplémentaire.

Un régime transitoire est mis en place pendant la période d'élaboration et de finalisation de l'inventaire du patrimoine architectural (10 ans). Ce régime prévoit un système de filet de sécurité visant à préserver les immeubles d'une grande valeur patrimoniale, suivant lequel les propriétaires des

immeubles protégés dans le cadre des PAG sont soumis à une obligation d'information du ministre de la Culture pour tous les travaux de dégradation et de destruction partielle ou totale, au plus tard au moment de l'introduction de la demande d'autorisation de construire. Durant cette période, une procédure de classement individuel d'immeubles par arrêté ministériel est prévue, et ce jusqu'à l'adoption du règlement grand-ducal de classement des immeubles pour la commune en question.

Pour le patrimoine mobilier, le projet de loi prévoit une nouvelle procédure de classement de biens culturels, ainsi qu'un régime de circulation moderne qui met en œuvre les textes légaux internationaux et européens et qui remplace les règles actuelles, devenues lacunaires et désuètes. Par ailleurs, des domaines jusqu'à présent non couverts par une législation nationale, tels que les garanties d'État et les garanties de restitution, sont également intégrés au projet de loi. Le régime de protection des archives (classement et exportation) a été intégré dans le texte.

Finalement le projet de loi confère une consécration légale au patrimoine immatériel (les traditions, les savoir-faire...) sous forme d'établissement d'un inventaire et de mesures visant à assurer sa sauvegarde.

Diverses mesures institutionnelles sont également prévues. Ainsi, le Centre national de recherche archéologique se voit attribuer le statut d'institut culturel de l'État, et le Service des sites et monuments nationaux devient l'Institut national du patrimoine architectural.

IV.2. Les différents patrimoines

IV.2.1. Patrimoine bâti, Cosimo

La Commission des sites et monuments nationaux (« Cosimo ») a mené les actions suivantes en 2019 :

- Assistance et suivi des dossiers de protection du patrimoine architectural (recours précontentieux ainsi que 21 affaires devant les juridictions administratives)
- Assistance et suivi des dossiers d'autorisation de travaux sur des immeubles classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux : visites des lieux, réunions, confection de courrier de réponse
- Présidence de 13 réunions de la Commission des sites et monuments nationaux ainsi que de 13 réunions du groupe restreint de la Commission des sites et monuments nationaux. Lors des réunions de la Commission des sites et monuments nationaux des avis ont pu être discutés, élaborés et adoptés pour :
 - 166 dossiers concernant des demandes de protection nationale
 - 37 concernant des demandes d'autorisations de travaux sur des immeubles classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux

IV.2.2. Patrimoine mobilier

Afin d'assurer les œuvres prêtées aux instituts culturels, la ministre de la Culture et le ministre des Finances ont signé 12 garanties d'État, en 2019.

Conformément au règlement du Conseil (CE) n° 116/2009 du 18 décembre 2008 concernant l'exportation de biens culturels, le ministère de la Culture a traité 3 demandes de licences d'exportation.

IV.2.3. Patrimoine naturel

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des États membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération internationale. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. Janvier 2019 : définition de la procédure sur la protection des arbres et haies remarquables. Par la loi du 24 juillet 2006 portant approbation de la Convention européenne du paysage, ouverte à la signature, à Florence, le 20 octobre 2000 le ministère de la Culture figure comme point de contact pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Dans ce cadre, le Ministère a incité les acteurs sur le terrain à participer à la 6^e Édition du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Suite à cet appel, le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, a transmis au Conseil de l'Europe, dans le cadre du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage, le dossier de candidature du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel de l'Our « Un autre paysage pour Vianden ». Le projet pilote a reçu en 2019 le 2^e diplôme du Conseil de l'Europe » pour avoir créé un exemple et une incitation au développement durable du paysage pour l'ensemble du Parc naturel de l'Our. Un appel à la participation à la 7^e édition de ce prix a été lancé en novembre 2019. Le ministère de la Culture a participé à la 10^e conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention du paysage européen pour en présenter les activités concernant l'implémentation de la Convention européenne du paysage au Luxembourg. La Troisième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue le 20 octobre 2019 sur « Paysage et eau », s'est attachée à promouvoir la valeur de l'eau dans le paysage.

IV.2.4. Patrimoine immatériel

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 de l'UNESCO dispose qu' « on entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

Depuis 2017, Patrick Dondelinger, chargé d'études dirigeant, est responsable de mettre à jour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg. À cet inventaire, établi pour une première fois en 2008, deux nouveaux éléments ont été rajoutés en 2018, à savoir l'art musical des sonneurs de trompe (Haupeschbléiser) et le savoir-faire traditionnel de la construction en pierre sèche (D'Konscht vum Dréchemauerbauen).

Sur avis préalable de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a inscrit, le 29 juillet 2019, les trois éléments suivants à l'inventaire national : la fête de Saint-Nicolas (Niklosdag), la domo- et toponymie (d'Haus- a Flouernimm) et la maïeutique (d'Hiewanskonscht).

L'inscription à l'inventaire national permet une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des éléments inscrits. Le processus de mise à jour de l'inventaire national se veut évolutif et repose sur la participation active et les recommandations des communautés.

Pour de plus amples informations concernant les éléments inscrits à l'inventaire, prière de se référer au site internet mis en place pour la présentation du patrimoine culturel immatériel: www.iki.lu.

IV.3. UNESCO

IV.3.1. Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

IV.3.1.1. Une année aboutie

L'année 2019 a été fortement marquée par l'accompagnement et le développement par la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO (ci-après la « commission ») de la candidature luxembourgeoise du Minett au programme « L'Homme et la Biosphère » (ci-après « MAB ») de l'UNESCO.

Tout en se basant sur les préparations des années précédentes, cette expérience a trouvé son point culminant dans l'organisation de consultations citoyennes dans chacune des communes composant la future biosphère. Les consultations citoyennes avaient pour objectifs : (i) d'informer sur le programme MAB de l'UNESCO, (ii) d'anticiper les implications du programme sur la région en question, ainsi que (3) d'identifier de projets et initiatives soutenant la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

À travers l'organisation de ces consultations, des partenariats ont pu être noués avec les responsables politiques locaux et avec les organisations non gouvernementales sur le terrain. Les interactions avec les habitants de la région ont permis de développer une candidature réaliste et basée sur les informations réelles recueillies en amont de son dépôt.

À partir de l'identification des initiatives contribuant au développement durable, différents groupes thématiques se sont formés : biodiversité, produits du terroir ou encore patrimoine industriel. Le dernier groupe a permis la naissance d'une association sans but lucratif sous le nom de « Centre national de la culture industrielle » chargée par le ministère de la Culture d'élaborer un concept d'un centre de documentation et de recherche sur le passé industriel du Luxembourg.

Par ailleurs, la Commission a été à l'origine de la mise en place du Comité MAB national et en assure le secrétariat.

IV.3.1.2. Résumé des activités en 2019

Les travaux de la commission, entamés durant les années précédentes, ont continué à mettre l'accent mis sur le partage de l'information relative aux programmes de l'UNESCO et l'engagement des acteurs nationaux autour de thématiques chères à l'UNESCO. Des échanges réguliers avec les responsables des désignations UNESCO au Luxembourg permettent à la commission de faire le suivi de leur gestion journalière et de sensibiliser aux objectifs de l'UNESCO et du développement durable (ODD).

De nombreuses interactions avec les responsables nationaux du patrimoine culturel, mobilier et immobilier, matériel et immatériel ont eu lieu en vue de faire aboutir le projet de loi relatif au patrimoine culturel. Ce projet de loi prévoit la transposition en droit national des engagements internationaux issus de conventions UNESCO. De plus, une séance de concertation avec ICOMOS Luxembourg a permis d'identifier les objectifs communs : transmission des savoir-faire, sensibilisation et jeunesse.

Une partie importante du travail de la commission en 2019 fut également la mise en place des structures de gestion du site et la préparation en vue de la célébration du 25^e anniversaire du patrimoine mondial « Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications ». Le choix d'une approche inclusive a permis de travailler en concertation étroite avec les organisations gouvernementales, communales et la société civile. Ensemble avec les onze écoles associées de l'UNESCO, un concours de dessin du site du patrimoine mondial « Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications » a été organisé. De futurs plans impliquent l'élaboration d'outils électroniques, pour encourager un tourisme sensible et de qualité. Un UNESCO Visitor Center a été inauguré au musée d'histoire de la Ville de Luxembourg.

En matière de droits humains, la commission a participé à la passation des pouvoirs de la chaire UNESCO en Droits de l'Homme organisée par l'Université de Luxembourg. Par ailleurs, la commission est engagée dans l'élaboration d'un projet luxembourgeois en vue de l'accueil de défenseurs des droits humains.

IV.3.1.3. Les Rendez-vous de l'UNESCO

Le cycle de conférences « Les Rendez-Vous de l'UNESCO » a été poursuivi avec les thèmes suivants:

- Through the Looking Glass : Reflections and Stories on Women and Photojournalism
- Digitization & Human Rights-
- Pour une culture plus scientifique...et une science plus culturelle
- Ewige Ruhe ? Was Tote über ihr Leben verraten
- Chrëscht dags- a Kleesercherslidder (patrimoine musical luxembourgeois autour de Noël et de la St Nicolas)

IV.3.1.4. Possibilités futures de travaux conjoints

Dans le cadre de la collaboration entre les commissions nationales germanophones, le Luxembourg a accueilli les quatre commissions (CH, ALL et AU) pour l'élaboration d'une contribution commune à la transformation stratégique de l'UNESCO. La commission luxembourgeoise restera impliquée dans l'élaboration de la prise de position commune du réseau des commissions nationales.

Un des défis majeurs pour l'avenir de l'UNESCO consistant en l'activation des réseaux jeunes, la commission serait reconnaissante pour la création d'une communauté de pratiques d'experts en programmes jeunesse.

IV.3.2. Luxembourg, UNESCO Site Management

Afin de donner suite aux orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (WHC.122/01/juillet 2012), le ministère de la Culture a engagé le 1^{er} décembre 2017 un UNESCO Site Manager pour le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Une gouvernance a été mise en place sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO. L'UNESCO Site Manager est assisté d'un Comité de gestion réunissant des représentants des différents ministères concernés, des services de la Ville de Luxembourg et de la société civile. Ce Comité prépare les avis et les dossiers à soumettre au Centre du patrimoine mondial. Des groupes de travail thématiques élaborent des recommandations en vue d'un traitement responsable et durable du site (éclairage, revêtement de l'espace public, sécurité, entretien des parois rocheuses, d'anciens ouvrages de la forteresse, balisage harmonisé, gestion des armoires techniques en zones sensibles). La gestion du site comporte l'analyse de l'évolution sociale des quartiers de la zone, l'identification des menaces et périls, l'intégration de la vision 2030 pour le développement durable (Agenda 2030 des Nations Unies).

Les travaux ont débuté avec une enquête de perception du site à valeur universelle exceptionnelle auprès des parties prenantes et ont été suivis par des consultations citoyennes.

Le cadre juridique de la gestion a été dressé par l'inventaire des conventions internationales, lois et règlements en application. Le patrimoine bâti et naturel a été identifié par des groupes de travail.

Le Centre du patrimoine mondial auprès de l'UNESCO a été consulté dans les projets suivants : tronçon B du tram, renaturation de la Pétrusse et réaménagement de ses alentours, élargissement du Viaduc et d'une section du Bd F.D. Roosevelt. La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a avisé le cahier des charges pour le réaménagement de la place de la Constitution et est représentée au jury du concours pour cet aménagement.

La sensibilisation au patrimoine UNESCO vise la prise de conscience du périmètre du site protégé et l'identification de ses caractéristiques. Un UNESCO Visitor Center a été créé au sein du Lëtzebuerg City Museum. L'appel public à projets pour fêter « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » vise l'échange durable entre acteurs publics et privés opérant sur le terrain. La jeunesse a été sensibilisée via le Réseau des écoles UNESCO et plus particulièrement par le « Molconcours » ayant réuni 435 participants.

La gestion durable concerne également le développement d'un tourisme de qualité ensemble avec LFT et le LCTO. Étaler les visiteurs sur l'ensemble de l'espace protégé et sur toute l'année, c'est aider à décongestionner certains espaces. Un parcours UNESCO Promenade à pied, un UNESCO Bike Tour ont été réalisés et sont proposés par application mobile ou avec guides touristiques spécialement formés. Une promenade découverte pour personnes à besoins spécifiques est en préparation, tout comme un réseau de promenades thématiques VR et AR (Mansfeld, Commerce 1900, patrimoine juif).

Une offre de formations continues spécifiques pour restaurateurs et architectes opérant endéans le site du patrimoine mondial a été définie et proposée ensemble avec l'OAI et le House of Training.

Plan de gestion : cadre légal (international, national, communal), identification du bien « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » protégé avec les parties prenantes, analyse de l'évolution des

quartiers de la zone, identification des menaces et périls, intégration de la vision 2030 pour le développement durable (Agenda 2030 des Nations Unies), mise en place d'une gouvernance et conception du plan comme élément évolutif (ongoing process) pour assurer une gestion durable du site.

En date du 17 décembre 2019 a eu lieu à la fois l'inauguration d'un UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum et la séance académique « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » avec conférence de Dr Carola Neugebauer « Stadtentwicklung durch Inwertsetzung des UNESCO-Weltkulturerbestatus ».

IV.4. Stratégie numérique du patrimoine culturel

La coordination générale s'est donné comme objectif le développement d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la préservation, de la diffusion et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Les grandes orientations stratégiques de la SNPCN pour les années à venir ont été dégagées fin 2018 suite à une analyse approfondie de la situation existante :

- Donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel
- Créer des synergies entre les instituts culturels
- Développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- Développement d'un réseau de compétence national entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;
- Soutien à la transformation digitale au sein des instituts culturels.

IV.4.1. Réseau de compétences du patrimoine culturel numérique

Le Réseau de compétences regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'information, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs.

Les membres du Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques. Une réunion du Réseau de compétences avec les directeurs des instituts culturels a eu lieu en juin 2019.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'experts des instituts culturels suivants : Archives nationales (Anlux), Bibliothèque nationale (BNL), Centre national de l'audiovisuel (CNA), Centre national de littérature (CNL), Centre national de recherche archéologique (CNRA), Musée national d'histoire et d'art (MNHA), Musée national d'histoire naturelle (MNHN), Service des sites et monuments nationaux (SSMN).

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Une étude exploratoire a permis de dégager les priorités parmi lesquelles figurent le développement d'une plateforme commune de données sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois. Beaucoup de données existent au sein des instituts culturels sans nécessairement être structurées et connectées les unes avec les autres. Une phase pilote de 18 mois a été entamée en 2019. Pendant cette période les travaux ont porté sur l'établissement des règles de fonctionnement de la plateforme, la définition des spécifications, la clarification du cadre légal et l'analyse d'une solution technique dans le cadre du développement d'une preuve de concept (POC). Le travail se réalise au sein de groupes de travail du Réseau de compétence, avec le soutien d'experts externes.

IV.4.2. Transformation digitale au sein des instituts culturels

Il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transformation digitale par le biais, e. a. de projets pilotes, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues pour les années 2019-23 se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les systèmes de gestion des collections et des données (applications métier), la qualité et l'interopérabilité des données, les questions de droits d'auteur et la publication et l'utilisation du matériel patrimonial numérique.

IV.4.2.1. Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

Un des projets de la SNPCN consiste à accompagner le Centre national de l'audiovisuel dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, politiques et processus de travail relatifs au cycle de vie de leurs objets et collections numériques. Une analyse préalable a permis d'identifier les lacunes (gap analysis) et de dresser une feuille de route pour le développement d'un cadre stratégique de référence institutionnel. Parmi les thèmes abordés se trouvent la structure de gouvernance de l'archive, le modèle et la qualité des données, les communautés cibles, la gestion, la préservation et la publication des données. L'intégration cohérente au sein de l'institut, des différents systèmes d'information (e. a. l'application métier et le logiciel de préservation des données) ainsi que l'interopérabilité des données. En 2019 l'accent a été mis plus particulièrement sur le fonctionnement du CNA en tant qu'« Archive unique », la gouvernance des données avec le développement d'un « Metadata Atlas Tool », la documentation de celui-ci et l'identification de normes de catalogages descriptives dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des collections Axiell. D'autre part différentes politiques de gouvernance ont été élaborées (Collection policy, Designated

communities...) et, dans une perspective de publication en ligne, une analyse approfondie des questions de droits d'auteur ainsi que la réalisation de matrices de décisions.

IV.4.2.2. Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne.

Une coopération renforcée avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solution de hosting des données.

Un contrat-cadre a été signé avec la firme Zetcom permettant une approche concertée dans le (re)déploiement du logiciel MuseumPlus RIA notamment au Musée national d'histoire et d'art (MNHA), au Service des sites et monuments nationaux, au Centre national de recherche archéologique, au Mudam et dans certains musées régionaux. La collection d'art du ministère de la Culture est gérée par le logiciel MuseumPlus à travers le système du MNHA. Ces efforts de concertation et de mise en œuvre se sont poursuivis tout au long de l'année 2018 et 2019 avec une première migration des données vers la nouvelle version au sein du Musée national d'histoire et d'art. Pour diverses raisons, des retards de mise en production auprès des autres instituts ont dû être pris en compte en 2019. Un réseau de coopération MuseumPlus a été initié en 2019 afin de mieux coordonner et suivre les travaux relatifs à ce logiciel.

En ce qui concerne le Centre national de l'audiovisuel (CNA), les efforts pour mettre en production le système de gestion des collections Axiell continuent.

Le Centre national de littérature (CNL) a élaboré, avec le soutien du CTIE, un cahier de charges avec une description des besoins pour un nouveau système de gestion de leurs archives littéraires. Une collaboration étroite a été initiée avec les Anlux dans le cadre de l'analyse du système d'information ScopeArchive pour les besoins du CNL au courant de l'année 2019.

Afin d'adapter et de faire évoluer les systèmes d'information au sein du Service des sites et monuments nationaux, une étude de l'existant a été lancée fin 2018. Il s'agit notamment de revoir les processus de travail et les applications métiers afin de mettre en œuvre des systèmes intégrés et interopérables. Cette étude a été complétée en 2019 par une analyse des besoins.

Des projets d'inventorisation/catalogage numérique et de numérisation de matériel du patrimoine culturel ont été réalisés en 2019 notamment dans une perspective de qualité des données pour une future publication en ligne.

Au Musée national d'histoire naturelle, les travaux d'étude pour réaliser le Portail national des données de la biodiversité et de la géodiversité – Atlas of Living Luxembourg (ALL) ont abouti et les travaux d'implémentation se sont poursuivis tout au long de l'année 2019. Le développement de ce portail, basé sur les technologies ALA (Atlas of living Australia) et accompagné par le ministère de la Culture et le CTIE, mettra en évidence les collections scientifiques du musée. Dans ce contexte le projet de numérisation de l'herbier du MNHN a été continué avec le support de la SNPCN de même qu'un

projet pilote de numérisation en 3D utilisant la technique de la photogrammétrie. Des collections d'histoire naturelle en fluides ont été inventoriées numériquement et les données vont être, à la fin du projet, mises à disposition en ligne à travers le GBIF (Global Biodiversity Information Facility) et ensuite sur le portail national ALL.

Au Service des sites et monuments, un projet d'intégration, de contrôle et d'adaptation d'un jet de données de l'inventaire scientifique a été entamé en vue de les injecter dans le système d'information du service.

Au MNHA une campagne de création, vérification et de normalisation des données liées aux œuvres des collections de la Section des Beaux-Arts au sein du système de gestion des informations a été entamée en 2019.

IV.4.3. La SNCPN dans un contexte européen et international

Par le biais de la Coordination générale de la stratégie numérique du patrimoine culturel national, le ministère de la Culture participe au « Expert Group on Digital Cultural Heritage and Europeana (DCHE) » de la Commission européenne. Le groupe d'experts DCHE constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de la conservation numérique. Il donne également des orientations sur les programmes de travail annuels d'Europeana dans le cadre des programmes CEF (Connecting Europe Facility). Deux réunions ont eu lieu en 2019 (7-8 mai et 5-6 novembre).

En avril 2019, le ministère de la Culture a participé à une conférence intitulée: « The impact of Cultural Heritage on the Digital Transformation of The Society », organisée par Europeana dans le cadre de la présidence roumaine de l'Union européenne.

En octobre 2019, le ministère de la Culture a participé à la conférence organisée par Europeana sous la présidence finlandaise de l'Union européenne sur le sujet : « Multilingualism in digital cultural heritage. Needs, expectations and ways forward ».

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Recherche adresse, parcelles, couches

COUCHES

Couche de fond: Carte hybride

MES COUCHES (5) CATALOGUE

THÈME: GRAND PUBLIC

CHANGER

COUVERTURE DU SOL

ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET GÉOLOGIE

CULTURE

Patrimoine Mondial de l'UNESCO

- Ville de Luxembourg - Limites du bien du patrimoine
- Ville de Luxembourg - Zone tampon
- Ville de Luxembourg - Secteur protégé (vieille ville)
- Ville de Luxembourg - Secteur protégé (autres quartiers)
- Ville de Luxembourg - Forteresse existante

RÉSULTATS DU PROTOTYPE LIDAR DE L'A.C.T.

COUCHES MY MAPS INFOS LÉGENDES ITINÉRAIRE DESSIN MESURER IMPRIMER PARTAGER

FEEDBACK A PROPOS AIDE CONTACT ASPECTS LÉGAUX ACT

Géoportail, rubrique « Culture », sous-rubrique « Patrimoine Mondial de l'UNESCO », Administration du cadastre et de la topographie.

V. AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

La vie culturelle luxembourgeoise s'est longtemps nourrie de sources d'inspiration extérieures pour se développer et s'enrichir. Cette ouverture, facilitée par la situation géographique du pays et la multiculturalité croissante de sa population, a également permis à des acteurs culturels étrangers d'alimenter la scène culturelle grand-ducale, laquelle s'est dotée d'une identité unique. Il est donc naturel que les échanges culturels internationaux et les coopérations qui en découlent occupent une place notable dans la politique culturelle luxembourgeoise. Parallèlement aux accords de coopération culturelle bilatérale, que le ministère de la Culture a conclu avec 34 pays, il entretient des relations internationales avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la Grande Région, la Mission culturelle en France et l'UNESCO.

V.1. Union européenne

V.1.1. Conseil des ministres de l'Union européenne

À côté des priorités thématiques générales adoptées par les ministres dans le Plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture, les travaux du Conseil visent à souligner l'importance et le rôle de la culture pour le projet européen, non seulement en termes de croissance économique et de compétitivité, mais aussi et surtout pour la construction d'une citoyenneté et de sociétés européennes plus inclusives, cohérentes, sociales et plus conscientes de leur propre patrimoine, tout comme de leur héritage partagé.

V.1.1.1. Conseils UE des ministres de la Culture, Bruxelles (23.05.2019 et 21.11.2019)

En exécution du Plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture, les travaux sous présidence roumaine et finlandaise ont porté principalement sur les thèmes :

- Approche stratégique et cadre d'action de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales (adoption de Conclusions en mai)
- Jeunes générations créatives (adoption de Conclusions en mai)
- Dimension culturelle du développement durable (adoption d'une Résolution en novembre) (documents consultables sur <https://eur-lex.europa.eu>)
- Autres points traités par les ministres de la Culture lors des deux réunions du Conseil :
 - Présentations de Veszprém/Capitale européenne de la culture 2023, ainsi que de Tartu et Bad Ischl en tant que Capitales européennes de la culture 2024
 - Résultats de la réunion ministérielle de Paris sur le patrimoine culturel (cf. infra)
 - Droit voisin des éditeurs et agences de presse à l'ère numérique
 - Portefeuille de la commissaire désignée Gabriel
 - Bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel (restitution d'objets archéologiques à la Bulgarie par l'Allemagne)

Au titre de l'Audiovisuel, les ministres ont également tenu des débats d'orientation sur : « Lutte contre la désinformation au rétablissement de la confiance des citoyens de l'UE envers les médias », et « Forces, potentiel d'innovation et compétitivité au niveau mondial des secteurs européens de la culture, de la création et de l'audiovisuel ».

Finalement, lors du Conseil du 23 mai, les ministres ont profité d'un déjeuner de travail pour s'échanger autour du sujet "The future of culture in the digital age".

V.1.1.2. Réunion informelle des ministres de la Culture, Bucarest (16.4.2019)

La ministre de la Culture a participé à cette réunion que la présidence roumaine a convoquée pour susciter un moment d'échange informel autour de deux sujets :

- Financing and innovation for the cultural and creative sectors
- Learning from the past, building our future: Europe's Cultural Heritage in the spotlight

À l'issue de cette réunion, les ministres ont adopté la « Déclaration de Bucarest sur le rôle de la culture pour construire le futur de l'Europe »

(<https://www.consilium.europa.eu/media/39209/190416-bucharest-declaration-on-the-role-of-culture-in-building-europes-future.pdf>).

Sachant que la culture est de la compétence des États membres, cette déclaration sans valeur juridique formelle marque néanmoins l'entente entre ministres sur la voie à suivre et permet de relier encore davantage le niveau européen et les niveaux nationaux.

V.1.2. Comité des Affaires culturelles (CAC)

Le CAC, groupe de travail formel du Conseil (niveau fonctionnaires), s'est réuni 18 fois à Bruxelles, le Service Affaires européennes et internationales du ministère y représentant le Luxembourg.

Outre la discussion en profondeur des thèmes et la préparation des documents pour les Conseils des ministres de la Culture (cf. supra), les délégués ont également travaillé à divers degrés d'intensité sur les sujets suivants :

- Relations culturelles internationales (suites du processus entamé au niveau du Conseil; partenariat avec EUNIC (avec notamment le projet des European 'Houses' of Culture); Cultural Diplomacy Platform)
- Développement durable (contribution du CAC pour le groupe de travail Agenda 2030 pour la mise en œuvre des ODDs au niveau de l'UE ; contribution du CAC en vue de la réunion en juillet du United Nations High-level Political Forum on Sustainable Development ; élaboration de lignes directrices pour le Forum des ministres de la Culture de l'UNESCO)
- Patrimoine (Cadre d'action européen sur le patrimoine culturel ; Copernicus cultural heritage task force ; étude Safeguarding cultural heritage from natural and man-made disasters - A comparative analysis of risk management in the EU)
- Financement de la culture (perspectives dans le prochain programme Horizon Europe et la prochaine génération de fonds structurels ; présentation de la Market analysis of the cultural and creative sectors in Europe)

- Numérisation de la culture (Europeana ; mise en œuvre de la Recommandation sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique)
- Projets pilotes et actions préparatoires de la Commission européenne et autres réunions organisées par celle-ci pour le secteur.

V.1.3. Programme Europe créative

V.1.3.1. Comité du programme

Le comité, composé des représentants des États qui participent au programme, s'est réuni deux fois en 2019 afin, notamment, d'examiner et d'aviser le programme révisé de travail 2019, resp. discuter du premier projet de programme de travail 2020. Le Luxembourg y a été représenté par un agent du Filmfund et un agent du ministère.

V.1.3.2. Négociation du prochain programme Europe créative 2021-2027

Suite à la présentation par la Commission européenne en mai 2018 de sa proposition initiale et l'adoption par le Conseil en décembre 2018 d'une approche générale partielle sur ce texte, les travaux se sont ralentis en 2019 en attendant la constitution du nouveau Parlement européen suite aux élections en mai. Suite à la première lecture du texte au PE et à la décision d'ouvrir les négociations interinstitutionnelles, les premières réunions au niveau technique et premiers trilogues officiels ont eu lieu à la fin de l'automne. Sur base du mandat donné à la présidence, respectivement du mandat révisé, le CAC a examiné plusieurs des propositions du PE, mais le processus a été suspendu en fin d'année en attendant, entre autres, qu'une décision soit prise sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

V.1.4. Autres réunions majeures et groupes d'experts

- Méthode ouverte de coordination (MOC) : outil de mise en œuvre pratique du Plan de travail du Conseil, les groupes d'experts dits MOC (participation volontaire des États membres) dégagent des recommandations, manuels de bonnes pratiques, etc. pour guider l'élaboration de politiques au niveau national. En 2019 :
 - trois groupes ont terminé leurs travaux : « Fostering cooperation in the European Union on skills, training and knowledge transfer in cultural heritage professions » (nomination par le ministère d'un agent pour y participer), « Sustainable Cultural Tourism » et « Fostering the contribution of culture to social inclusion » (rapports disponibles sur internet),
 - quatre groupes ont entamé leurs travaux ou le feront début 2020 : « Gender equality », « Co-productions in the audiovisual sector », « High quality architecture and built environment for everyone » et « Culture and social cohesion » (deux agents du ministère participeront aux travaux des deux derniers groupes) ;
 - le CAC a commencé l'examen du mandat pour deux nouveaux groupes : « Multilingualism and Translation » et « Cultural Dimension of Sustainable Development ».

- Commission expert group on cultural heritage : ce groupe a été créé en 2019 par la Commission européenne pour donner une suite à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 en travaillant sur les priorités et mesures identifiées et rassemblées dans le Cadre d'action européen sur le patrimoine culturel. Le groupe s'est réuni une première fois les 15 et 16 octobre 2019 à Bruxelles, le Luxembourg étant représenté par un agent du CNA.
- Reflection Group 'EU and Cultural Heritage': ce réseau informel d'experts européens (y compris de Norvège, UNESCO, CoE, EuropaNostra et al.), destiné, entre autres, à sensibiliser à la valeur des patrimoines culturels et leur potentiel pour le développement au niveau de l'UE de mesures adaptées, s'est réuni en mars et en octobre 2019, le Luxembourg y étant représenté par un agent du CNA.
- Expert Group on Digital Cultural Heritage and Europeana (DCHE): groupe ayant reçu un nouveau mandat en 2017 pour passer en revue les politiques de numérisation du patrimoine culturel, échanger de bonnes pratiques et guider l'évolution de Europeana, il s'est réuni 4 fois à Luxembourg en 2019. Le Luxembourg y est représenté par un agent du ministère et un de la BnL.
- Digital Day / Declaration on Cultural Heritage (Bruxelles, 9 avril 2019) : lors de la 3e édition du Digital Day, le Luxembourg a signé, conjointement avec les autres États membres, une déclaration de coopération sur l'avancement de la numérisation du patrimoine culturel qui prévoit trois piliers d'action : la numérisation 3D, la réutilisation des ressources numérisées, l'amélioration de la coopération transfrontières (<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/eu-member-states-sign-cooperate-digitising-cultural-heritage>)
- « Ensuring young people's access to culture and supporting creativity » (Bruxelles, 26 mars 2019): un agent du ministère a assisté à cette conférence de la présidence roumaine qui a mis l'accent sur l'importance d'encourager la créativité des jeunes au niveau européen, condition préalable pour faciliter leur insertion sur le marché du travail, ainsi que pour renforcer l'inclusion sociale, la citoyenneté active et la responsabilité civique.
- « Creative Transformations – Culture for Democratic and Sustainable Europe!» (Helsinki, 9-10 juillet 2019) : un agent du ministère a assisté à cette conférence organisée par la présidence finlandaise dans le but de mettre en exergue les façons dont la culture contribue à la politique de développement durable de l'UE et renforce l'efficacité de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- Réunion des Directeurs généraux en charge de la culture (Helsinki, 10 juillet 2019) : en ligne avec la thématique centrale de la présidence finlandaise et afin d'orienter davantage le projet de conclusions du Conseil, les DGs Culture et leurs représentants se sont penchés sur la question de la culture et du développement durable et, en particulier, la question des obstacles à l'inclusion de la culture dans les stratégies nationales de développement durable.
- Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) : ce comité luxembourgeois s'est réuni 8 fois en 2019, le ministère y étant représenté par le Service Affaires européennes et internationales. Coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes, le groupe s'est échangé sur les dossiers européens d'actualité, l'état des négociations et la coordination de positions nationales dans celles-ci, et a contribué à préparer les positions nationales pour le Sommet de Sibiu, le cadre stratégique de la Commission européenne, etc.

Finalement, bien que non initiées et pas directement liées à l'UE en tant que telle, deux réunions ont rassemblé des représentants européens au sens large :

- Réunion ministérielle sur le patrimoine culturel (Paris, 3 mai 2019) : convoquée par la France suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, cette réunion des ministres de la Culture et des ministres des Affaires européennes a dégagé des idées et propositions de solutions immédiates pour sauvegarder le patrimoine européen en danger (<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9370-2019-INIT/en/pdf>).
- Réunions des responsables en charge de l'Architecture : issu du European Forum for architectural policies à composition plus large, ce groupe restreint aux représentants ministériels s'est réuni deux fois en 2019 pour renforcer leur réseautage et discuter de leurs politiques architecturales dans le contexte européen, en lien aussi avec les travaux à venir du groupe MOC « High quality architecture and built environment for everyone ». Le Service Arts visuels et Architecture du ministère y a représenté le Luxembourg.

V.1.5. Capitale européenne de la Culture : Esch 2022

V.1.5.1. Lancement de l'appel à projets

Esch 2022 a lancé l'appel à projets fin février 2019, mais a décidé en juillet de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2019.

Les projets soumis via le formulaire sur le site de E2022 par les porteurs de projets pour faire partie de la programmation culturelle et artistique de la Capitale européenne de la culture ont été évalués par le comité de lecture établi par l'association. Il est composé de onze membres qui ont été invités à en faire partie en fonction de leur domaine d'expertise.

E2022 a défini 18 critères d'évaluation en concordance avec les objectifs et missions de la Capitale européenne de la culture et les attentes de la Commission européenne, mais aussi en accord avec la stratégie culturelle des communes, de la région et du ministère de la Culture. Ils sont regroupés en 3 catégories : excellence, impact, qualité et efficacité de la mise en œuvre. Les critères d'éligibilités sont définis dans les « guidelines » accessibles sur le site internet www.esch2022.lu.

Le comité de lecture a siégé 5 fois à partir du 4 octobre de l'année écoulée. Les membres ont analysé 272 dossiers qui, de suite, ont été soumis au conseil d'administration de l'ASBL pour approbation. Par procédure écrite, le conseil a validé jusqu'au 31 décembre 174 projets dont la majorité a été revue (surtout au niveau budgétaire), ajustée par l'équipe artistique de l'association et ceci en bonne entente avec les porteurs de projet.

Il est prévu que comité de lecture se réunit encore jusqu'à mai 2020 pour évaluer les nouveaux projets qui ont été enregistrés avant le 31 décembre 2019. Un expert français y siègera exceptionnellement lors de la « session spéciale projets CCPHVA ».

En résumé :

Nombre de comités de lecture en 2019 : 5

Nombre de projets évalués par le comité de lecture avant le 31 décembre : 272

Nombre de projets vus et approuvés par le conseil d'administration avant le 31 décembre : 174

V.1.5.2. Affectation de nouveaux lieux sur la terrasse des hauts-fourneaux à Belval (CdP 20.06.2019)

L'organisation de la Capitale européenne de la culture en 2022 à Esch-sur-Alzette et au sud du pays est une occasion importante pour la scène culturelle luxembourgeoise de se présenter à l'échelle européenne. Fort des expériences de 1995 et 2007, il est bien de rappeler que « les bâtiments affectés à cet événement profitent en effet d'une fréquentation privilégiée qui permet au public de s'approprier un nouveau lieu ».

Il est prévu de baser une bonne partie de la programmation culturelle sur le patrimoine bâti industriel. Dans sa réunion du 19 juin 2019, le Conseil de gouvernement a décidé de mettre à disposition de l'ASBL Capitale européenne de la Culture 2022 divers lieux et bâtiments situés sur la terrasse des hauts-fourneaux à Belval qui accueilleront les bureaux des équipes du projet, mais feront surtout office de scènes artistiques pour diverses performances, expositions et événements organisés dans le cadre de ce projet culturel.

En date du 20 juin 2019, la ministre de la Culture, Sam Tanson, le bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette, Georges Mischo, le directeur du Fonds Belval, Luc Dhamen, le directeur général de l'ASBL Capitale européenne de la Culture 2022, Nancy Braun, et le directeur artistique, Christian Mosar, se sont réunis à Belval pour faire le point sur les lieux situés sur la terrasse des hauts-fourneaux, et leur affectation au projet E2022, Capitale européenne de la Culture.

Le site de Belval-Ouest verra donc restaurés les bâtiments de la Möllerei, de la Massenoire et du Plancher des coulées et des fondations des hauts fourneaux A et C. Divers lieux se situant sur cette même terrasse seront mis à disposition de l'ASBL E2022, notamment : la halle couverte, le SKIP, la place centrale « Ënnert den Héichiewen, la halle des poches à fonte, le socle haut-fourneau C et un atelier de production, entre autres.

À cette fin, le gouvernement a lancé les procédures législatives autorisant le financement et l'exécution des études et des travaux infrastructurels nécessaires en vue de la préparation des lieux susmentionnés et de leur affectation au projet Esch2022. En novembre, un projet de loi a été déposé par le ministre de la Mobilité et des Travaux publics que le Conseil d'État, après délibération, a adopté à l'unanimité le 20 décembre 2019. En attente du vote dans la Chambre des députés lors de la prochaine session en 2020.

V.2. Conseil de l'Europe

V.2.1. Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

La réunion annuelle du CDCPP s'est tenue à Strasbourg du 12 au 14 juin 2019. Le Service Affaires européennes et internationales y a représenté le Luxembourg. Le groupe exerce la responsabilité des activités du Conseil de l'Europe liées à la culture, au patrimoine et au paysage et veille à leur mise en œuvre. En vertu de ce mandat et de ce rôle, les délégués des États membres ont discuté et évalué principalement les dossiers suivants :

- la e-pertinence de la culture à l'ère de l'intelligence artificielle en lien avec les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ;
- l'état d'avancement du Compendium ;
- l'évaluation des politiques culturelles de Moldova ;

- le suivi du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie
(<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy>);
- la stratégie 21/stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXIe siècle ;
- la convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ;
- les journées européennes du patrimoine ;
- la convention européenne du paysage ;
- etc.

À noter également l'échange de vues que les délégués ont tenu sur le changement climatique et le développement durable sous l'angle des droits de l'homme et de la démocratie, et plus spécifiquement, des ressources de la culture, du patrimoine et du paysage dans ce contexte.

V.2.2. Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

En 2019, la Lettonie a rejoint le programme en tant qu'État membre, portant le nombre d'États partis à 33 dans cet APE dont le Luxembourg accueille le siège. Trois États ont par ailleurs rejoint l'APE en tant qu'observateurs : l'Albanie, l'Irlande et la Suède.

À noter également que le programme des itinéraires culturels a été récipiendaire en 2019 du prestigieux Prix européen Charles-Quint, décerné par la Fondation Yuste et remis par S.A.R. le Roi d'Espagne pour récompenser des personnes, organisations, projets ou initiatives qui ont contribué à la connaissance générale et à l'enrichissement des valeurs culturelles et historiques de l'Europe ou au processus d'intégration de l'UE.

V.2.2.1. Conseil de direction

Lors de sa réunion statutaire annuelle qui s'est tenue les 10 et 11 avril 2019 à Luxembourg, les États partis réunis au sein du Conseil de direction ont apprécié l'évaluation de dix itinéraires déjà certifiés et évalué les candidatures de huit nouveaux itinéraires, dont cinq ont reçu la certification (Route de la Libération en Europe, Route européenne du patrimoine industriel, Destination Le Corbusier : Promenades architecturales, Route du Rideau de Fer, Chemins de la Réforme). Parmi les autres décisions prises par le Conseil de direction, il a été retenu que le Forum annuel des itinéraires culturels se tiendra en Grèce en 2020. Le Luxembourg est représenté au sein du Conseil de direction par le Service Affaires européennes et internationales du ministère de la Culture.

V.2.2.2. Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

Agence technique et siège du programme des itinéraires culturels, l'IEIC lui-même est une ASBL de droit luxembourgeois conventionnée avec le ministère de la Culture. À ce titre, l'Institut a reçu en 2019 un soutien du montant de € 210.000.- et a également bénéficié de deux soutiens extraordinaires de respectivement € 8.000.- pour la tenue du Conseil de direction et de €30.000.- pour un projet de création d'une base de données sur les itinéraires. Le Conseil d'administration de l'IEIC, quant à lui, s'est réuni trois fois en 2019. Le ministère de la Culture y étant représenté par deux de ses agents, le

Service Affaires européennes et internationales y siège en outre au titre de l'APE et a également continué en 2019 à agir en tant qu'interlocuteur privilégié de l'IEIC pour toute autre question en lien avec l'Institut et la convention.

V.3. UNESCO

La ministre de la Culture, Mme Sam Tanson, a participé au débat général le 13 novembre et au Forum des ministres de la Culture le 19 novembre. La délégation luxembourgeoise était composée, outre les membres de la Délégation permanente auprès de l'UNESCO, de plusieurs fonctionnaires du ministère de la Culture, ainsi que de la Présidente et de Secrétaire générale de la Commission nationale luxembourgeoise qui ont pu avoir des échanges avec leurs homologues.

La jeune Luxembourgeoise Séréna Boukelmoun, élève à l'Athénée de Luxembourg (école associée de l'UNESCO) a participé au 11e Forum des jeunes qui s'est tenu les 18 et 19 novembre.

Le Luxembourg a été élu au Comité du programme « L'homme et la biosphère » (Man and biosphere, MAB). Ceci correspond à la volonté des communes luxembourgeoises de s'engager plus avant dans la préservation du patrimoine industriel et le développement des réserves de biosphère. Le dossier de candidature « Minett », soutenu par les 11 communes PRO-SUD, a été déposé à l'UNESCO le 26 septembre 2019 et une possible intégration au réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO au printemps 2020 serait un atout supplémentaire pour Esch, Capitale européenne de la culture 2022

V.4. Organisation Internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est composé de deux organes : le Conseil d'orientation et la Direction du CIJF au sein de l'OIF. Le Conseil d'orientation est l'organe délibératif du CIJF. Composé de dix-huit représentants d'États ou de gouvernements membres de l'OIF, il se réunit au format experts selon la configuration suivante :

- neuf experts, représentant respectivement leur ministre chargé des Sports;
- neuf experts, représentant respectivement leur ministre chargé de la Culture. Le Luxembourg siège dans ce Conseil au nom de la culture.

Trois grands sujets figuraient à l'ordre du jour du Conseil d'Orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie en 2019 :

- La préparation de la 9e édition des Jeux en 2021 ;
- Le projet de guide de candidature des 10e Jeux en 2025 ;
- La question du renouvellement des membres du Conseil d'orientation du CIJF.

V.4.1. La préparation de la 9e édition des Jeux en 2021

Suite au désengagement du Canada Nouveau-Brunswick à organiser les Jeux de 2021, les travaux du Conseil d'Orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie consistaient en début d'année à examiner les options possibles pour la tenue de la prochaine édition des Jeux prévue en

2021. Il s'agissait en effet d'une situation inédite aggravée par le fait qu'aucune disposition des statuts du CIJF ne prévoit ce cas de figure.

Le Conseil d'Orientation prit alors la décision de recommander au Conseil permanent de la Francophonie de relancer l'appel à candidatures pour les 9e Jeux, en maintenant les dates déjà inscrites dans le calendrier international et en utilisant le guide de candidature révisé pour 2025.

Un seul pays portait alors sa candidature, à savoir la République Démocratique du Congo. Suite au dossier présenté au mois de juin au Conseil d'Orientation, ce dernier émettait un avis favorable à la tenue des 9e Jeux de la Francophonie à Kinshasa en RDC du 21 juillet au 1er août 2021.

V.4.2. Le projet de guide de candidature des 10e Jeux en 2025

Les membres du Conseil d'orientation des Jeux de la Francophonie (dont le Luxembourg) ont été activement associés à l'élaboration du cahier des charges. Au vu de l'écart très grand entre le nombre de participants hommes et femmes en général, et particulièrement au volet culturel, l'accent sera désormais mis à favoriser davantage la parité entre les participants aux Jeux de 2025.

V.4.3. Renouvellement des membres du Conseil d'orientation du CIJF

Le renouvellement statutaire des membres du Conseil d'orientation au tiers, déjà reporté en 2019, ne s'est toujours pas réalisé en raison du fait que la priorité consistait en 2019 à trouver une solution suite au désengagement du Canada-Nouveau Brunswick comme organisateur des Jeux de 2021.

V.5. Accords culturels

Aucun nouvel accord culturel n'a été conclu en 2019.

Au titre de la mise en œuvre des accords culturels existants, un nouveau programme exécutif a été signé en février avec la Fédération de Russie portant sur les années 2019-2021.

Au titre de la mise en œuvre des programmes exécutifs en vigueur, l'artiste roumaine Mihaela Mihalache a été accueillie en résidence à Bourglinster et a bénéficié d'une exposition finale in situ.

V.6. Coopérations avec les postes diplomatiques

V.6.1. Coopération avec d'autres ministères et avec les postes diplomatiques luxembourgeois

Sur base des principes et lignes directrices établis par étapes depuis 2014 et, de manière renforcée, depuis 2016, il a été continué de coopérer avec les postes diplomatiques luxembourgeois pour établir une action cohérente de la culture à l'international, l'obstacle principal restant le manque de ressources humaines et d'appui pour faire prévaloir une approche uniforme. L'ampleur de la coopération avec les postes diplomatiques a été plus réduite en 2019 au profit de quelques activités plus importantes d'un côté et, de l'autre, du fait des réorientations opérées au niveau de la politique de subsides du ministère et de soutiens du Fonds culturel national.

Nonobstant, le ministère a mis en œuvre, participé et/ou soutenu à divers degrés les activités et projets culturels des postes diplomatiques luxembourgeois à l'étranger (Ambassades, Représentations permanentes, Consulats, Bureaux de la coopération), agissant en étroite concertation avec la Direction des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et européennes. Un dialogue renforcé a également été entamé avec music:LX, aussi bien sur des questions de méthodologie que sur des dossiers concrets.

Dans la mise en œuvre d'activités concertées et planifiées conjointement avec les postes diplomatiques, le ministère s'est efforcé autant que possible à allier ou compléter les efforts d'export, les intérêts et actualités des professionnels, les mesures de promotion ou diplomatiques, en essayant également de tenir compte des engagements pris et des orientations politiques discutées notamment au niveau de l'Union européenne. Pour les activités initiées exclusivement par les postes, majoritaires en 2019, l'intervention du ministère s'est limitée à des soutiens financiers ponctuels.

Projets mis en œuvre ou soutenus par le ministère à divers degrés (frais de cachet et/ou de voyage et/ou d'hébergement et/ou de transport de matériel et/ou techniques, etc.) :

| | | |
|------------|--|-------------|
| Allemagne | Série de 3 concerts au club de jazz berlinois b-flat : Ernie Hammes, Arthur Possing, Kid Colling | € 2.600,00 |
| | Soirée Jean Portante | € 524,93 |
| | Encadrement musical de la soirée IHRA : Nadine Kauffmann, Danièle Patz | € 1.154,73 |
| Belgique | Concert Pol Belardi | € 900,00 |
| | Participation de Saxitude à la Fête de la Wallonie | € 1.500,00 |
| | Concert Jeff Herr | € 900,00 |
| | Participation de Paul Mathieu à Transpoésie (Eunic) | € 747,60 |
| | Concert Claire Parsons | € 1.200,00 |
| Brésil | Guy Helminger : tournée de lectures et de rencontres avec des élèves et étudiants dans le cadre | € 3.553,59 |
| | Tournée Gast Helminger et David Laborier | € 7.634,83 |
| Chine | Tournée de concerts Sascha Ley et Laurent Payfert | € 7.000,00 |
| Danemark | Concert de Ars Nova | € 1.740,00 |
| Estonie | Traduction du livre de Henri Werling | € 864,00 |
| Etats-Unis | Exposition de Ben Carter et Philippe Lamesch au Consulat général à New York | € 3.109,39 |
| | Concert de Ernie Hammes au Blue Note Festival | € 9.845,07 |
| | Encadrement musical du Luxembourg Fest du LACS par le Greg Lamy Quartet | € 8.000,00 |
| | Participation de Jean Ensch et Fausto Gardini au séminaire organisé par le LACS dans le cadre du | € 1.000,00 |
| Grèce | Participation de Artemandoline au Athens Baroque Festival | € 3.012,59 |
| | Concert de David Ianni | € 1.943,00 |
| | Encadrement musical par André Mergenthaler de la journée de commémoration des victimes de l'Holocauste dans le cadre de l'IHRA | € 1979,54 |
| | Participation de Ernie Hammes aux festivals de jazz Athens Technopolis & Preveza | € 4.250,00 |
| Laos | Participation de Pol Belardi au festival de jazz des ambassades | € 11.469,39 |

| | | |
|----------|--|------------|
| Pologne | Concert de Adrienne Haan | € 4.339,13 |
| Roumanie | Concert de Dock In Absolute | € 750,00 |
| | Participation de Léon Rinaldetti à l'exposition Jean-Paul Jacobs/Emil Cioran | € 491,32 |
| | Préparation du projet de Eric Mangen au Astra Museum Sibiu (reporté à 2020) | € 1.385,30 |
| Russie | Concert de Cathy Krier | € 440,54 |
| Sénégal | Participation de David Laborier au Saint Louis Jazz Festival | € 9.367,20 |

À mentionner finalement qu'à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes, le Service Affaires européennes et internationales a préparé à plusieurs reprises des notes pour des visites ministérielles ou officielles à l'étranger, et a également répondu à des demandes d'informations de la part d'interlocuteurs très variés.

V.6.2. Entrevues et coopérations avec ministres, ministères et postes diplomatiques étrangers accrédités à Luxembourg

Outre les homologues qu'elle a vus dans le cadre du Conseil de l'UE à Bruxelles ou lors de la réunion informelle à Bucarest, la ministre de la Culture a également rencontré à Luxembourg les ministres de la Culture de Russie et de Cuba, ainsi que le vice-ministre de la Culture de Géorgie. Elle a également eu des échanges avec un certain nombre de représentants diplomatiques accrédités au Luxembourg, entre autres, de Chine, du Portugal, de Roumanie, de Guinée-Bissau, de Turquie, d'Italie, de la Pologne, d'Espagne, d'Autriche et de la République tchèque. Ces réunions ont en général servi à faire connaissance, mais aussi à échanger sur les projets de ces postes diplomatiques, respectivement donner suite à leurs besoins de soutien de nature et de degrés divers pour les concrétiser.

V.7. Autres

V.7.1. Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière / Réunion du comité de pilotage (COPIL)

Pour préparer la prochaine Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG) qui doit se tenir début 2020, le Comité de pilotage technique s'est réuni le 22 octobre 2019 au ministère des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois. Ensemble avec les partenaires français étatiques, régionaux et départementaux, le Copil a fait le suivi des engagements pris lors de la dernière CIG, a identifié des actions de suivi et abordé les points d'actualité. Au titre de la Culture, c'est le dossier de la Capitale européenne de la Culture, Esch-sur-Alzette 2022 qui a été thématiqué dans la mesure où y sont également associées les communes de la Communauté de communes du pays du haut val d'Alzette (CCPHVA). Le ministère de la Culture y a été représenté par les services Affaires européennes et internationales, et Grande Région.

V.7.2. Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

En 2019, le Service Affaires européennes et internationales a fait office de délégué de la ministre lors des cinq réunions du CID. L'objet du comité étant d'aviser les grandes orientations de la politique de

coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle, la contribution directe de la culture en tant qu'objet de coopération au développement aussi bien que l'impact positif qu'elle peut avoir en soutien aux autres politiques en font un domaine important dans ce contexte. À noter également que le lien qui existe entre les travaux de ce groupe au niveau national et ceux du CAC au niveau de l'Union européenne.

V.7.3. Comité interministériel Droits de l'homme

Le Service Affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes et qui a tenu 5 réunions en 2019. Dans ce contexte et conformément aux engagements pris par le Luxembourg de rédiger des rapports périodiques aux organes conventionnels des Nations Unies en matière de droits de l'homme, le ministère a préparé des contributions relatives aux volets culturels respectivement du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

V.8. Mission culturelle du Luxembourg en France

V.8.1. Aperçu

En 2019, la Mission culturelle du Luxembourg a organisé et contribué à l'organisation et à la diffusion de près de 80 événements qui se sont déployés sur environ 130 représentations et événements sur le territoire français. Ce nombre ne constitue pour autant pas un recensement exhaustif de la présence des artistes luxembourgeois en France en 2019.

L'année fut exceptionnelle pour le Luxembourg, deux fois pays invité d'honneur en France : au Salon Révélation à Paris en mai et au Festival du film francophone d'Angoulême en août. Ces deux occasions ont contribué à mettre en valeur le savoir-faire artistique et les talents du Grand-Duché auprès des professionnels et du public français, mais aussi à élargir le réseau de partenaires culturels et institutionnels du Luxembourg.

La présence du Luxembourg en France s'est également confirmée durant les festivals phares de l'été : 3e participation aux Rencontres de la photographie d'Arles, une nouvelle coopération avec la Région Grand Est au festival d'Avignon, une avant-première mondiale au Festival d'Aix-en-Provence avec une coproduction des théâtres de la Ville de Luxembourg, interprétée par l'Ensemble Lucilin.

Ces nombreux événements ainsi que l'élargissement et la pérennisation de partenaires existants concourent à renforcer les liens de coopérations entre la France et le Luxembourg.

La Mission culturelle continue par ailleurs de favoriser et accompagner la présence des artistes :

- Lors d'événements récurrents et significatifs en France (Festival Hors Pistes / Cycle Autour du piano / Microdanse #2 / Semaine des cinémas étrangers / Salon Livre Paris / Drawing Now / Festival Circulation(s) / Nuit de la littérature / Fête de la Cité / Marché de la Poésie / 5,4,3,2,1 EXPLORATIONS ! / Rencontres d'Arles / VR Arles Festival / Festival d'Aix-en-Provence / Festival Avignon OFF / Livre sur la Place Nancy / Semaine des cultures étrangères / 15aine du cinéma francophone / Festival Jazz à la Cité / Bienvenue Art Fair / MAMa Event / Scène Sacem Jazz / Mois du film documentaire / Festival Jazzycolors...)

- Au sein de lieux professionnels (Centre Pompidou, Paris / Forum des images, Paris / Salle Cortot, Paris / Carreau Du Temple, Paris / Théâtre des Bouffes du Nord, Paris / Café de la danse, Paris / 104, Paris / Grand Palais, Paris / Galerie Aperto, Montpellier / Centre des arts numériques, Enghien-les-Bains / Centre Pompidou-Metz / Chapelle de la Charité, Arles / Théâtre du Jeu de Paume, Aix-en-Provence / La Caserne, Avignon / Le Lincoln, Paris / Cité internationale des arts, Paris / Fondation Biermans-Lapôte, Paris / FGO Barbara, Paris / Librairie Masséna, Nice / Galerie Immix, Paris / Pan piper, Paris / LA MÉCA, Bordeaux / La Seine musicale, Boulogne-Billancourt / Institut hongrois, Paris / Galerie 22,48 m², Paris / Centre Wallonie Bruxelles, Paris / Théâtre des Champs-Élysées, Paris / Sunset-Sunside, Paris...)

V.8.2. Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP)

La Mission culturelle du Luxembourg en France entretient et élargit les réseaux mis en place et notamment son implication au sein du Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP) :

La Mission culturelle du Luxembourg en France continue de jouer un rôle prédominant au sein du FICEP en tant que trésorière. Durant l'année 2019, la Mission culturelle a contribué à la programmation des quatre manifestations communes organisées par le FICEP, en lien avec de nombreux partenaires : Ville de Paris, ministère de la Culture, institutions culturelles parisiennes...

- MappaMundi. Un film de Bady Minck [Semaine des cinémas étrangers]
- Hélène Tyrtoff : Jonas Luxembourg. Lu par Laure Roldan [Nuit de la littérature]
- Histoire(s) de femmes. Un film d'Anne Schroeder [Semaine des cultures étrangères]
- KLEIN [Festival Jazzycolors]

V.8.3. Participation au réseau EUNIC

En cette année d'élections européennes, le cluster EUNIC Paris a été particulièrement sollicité par les services de la Mairie de Paris pour organiser des événements à caractère européen. L'exposition « Visages d'Europe » est ainsi née d'une volonté commune des Centres culturels européens à Paris de proposer au public un regard sur l'Europe par le prisme des artistes de leurs pays. « Visages d'Europe » a présenté pendant 1 mois sur les grilles de la Tour Saint Jacques, en plein cœur de Paris, 9 photographes de 9 pays différents. C'est la photographe Jeanine Unsen qui représentait le Luxembourg. Le succès de cette première édition devrait se poursuivre par une deuxième exposition en 2020. L'exposition a été réalisée avec le soutien de la Ville de Paris.

La Mission culturelle facilite la mise en contact des professionnels et créateurs du secteur culturel français et luxembourgeois par la mise en œuvre de différents formats :

V.8.4. Les résidences d'artistes

En 2019, la Mission culturelle a accompagné plus précisément deux artistes en résidence : Isabelle Mattern (Bourse GG – FBL) à la Fondation Biermans-Lapôte ; Vera Kox à la Cité internationale des arts de Paris.

Par ailleurs la Mission culturelle a suivi l'artiste Laura Mannelli pour sa résidence au Centre des arts d'Enghien, contact qu'elle avait initié pour l'artiste dès 2018.

V.8.5. Les repérages et présentations

- Conférence de presse : Luxembourg, Pays invité d'honneur du salon Révélations (Ateliers Art de France + De Mains de Maîtres / Jean-Marc Dimanche)
- Dîner de présentation de la Luxembourg Art Week + Présentation du Pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise par Kevin Muhlen et Marco Godinho
- Conférence de presse Présentation du Pavillon Luxembourgeois à la Biennale de Venise par Kevin Muhlen et Marco Godinho
- Présentation : Luxembourg, Pays invité d'honneur du salon Révélations
- Portfolio Reviews : Suzan Noesen, Julia Vogelweith, dans le cadre du Festival Circulation(s)
- Visites professionnelles : Installations artisanat d'art du Luxembourg à la Résidence de l'Ambassadeur dans le cadre du Salon Révélations
- Performances : La vallée dérangeante de Laura Mannelli dans le cadre du parcours de repérages 5,4,3,2,1 EXPLORATIONS !
- Conférence de presse : Présentation de la coopération Luxembourg / Région Grand Est en Avignon
- Conférence de presse : Luxembourg pays invité d'honneur du Festival du Film francophone d'Angoulême
- Rencontres professionnelles : Meet & Match / Festival d'Avignon
- Rencontres professionnelles : « Mobilité transfrontalière dans un contexte européen » / Festival d'Avignon
- Show Case : Scène sacem jazz Luxembourg : Dock in Absolut + Pol Berlardi's Force
- Repérage : rendez-vous de préparation Luxembourg invité d'honneur du Marché de la Poésie 2021
- Visites curatées de l'exposition « On footprints and fingertips » de Vera Kox
- Repérage : la Biennale de photographie Urbi & Orbi en visite au Luxembourg

V.8.6. La présence dans les salons

Littérature au Luxembourg - Salon Livre Paris

- Le Luxembourg à Drawing Now - Salon du dessin contemporain
- Le Luxembourg au Marché de la Poésie
- Livre sur la Place Nancy

- Vera Kox au Salon Bienvenue Art Fair
- Concert et Show Case Luxembourg / Mama Festival Paris – Salon des musiques actuelles.

V.8.7. Les évènements à la Fondation Biermans-Lapôte

- Concerts: David Laborier / Arthur Possing 4tet / District 7 / Michel Reis / United Instruments of Lucilin / Sascha Ley & Laurent Payfert
- Installation : Isabelle Mattern « Plurilogues – discussions cité/es »

V.8.8. Communication

La Mission culturelle s’efforce d’élargir sa communication avec les outils dont elle dispose :

- Une page Facebook : 2116 fans (1849 en 2018) ; un compte twitter ; une Newsletter mensuelle ; des mailings professionnels en fonction des évènements.
- Reprise des informations dans la Newsletter de l’Ambassade et sur le site de l’Ambassade
- Reprise des informations sur les sites partenaires en fonction des évènements.
- Publications communes du FICEP et plateformes de communication générales du FICEP (Internet, Facebook, Newsletter).
- Agendas culturels (web).
- Mise en œuvre / participation à 4 conférences de presse autour d’un sujet / d’une actualité luxembourgeoise.

V.9. Grande Région

Après la présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs de la Grande Région de 2017-2018, le flambeau est passé à la Sarre pour présider la collaboration transfrontalière en Grande Région. Le programme de travail soumis par la Sarre en début de son mandat était ambitieux et se basait sur quatre axes de travail :

- Service et mesures de soutien
- Shared history de la Grande Région
- Mobilité
- Améliorer le fonctionnement l’association ECGR suite à l’étude y relative élaborée lors de la présidence précédente.

Malheureusement l’exécution sur le terrain ne pouvait pas suivre les ambitions du programme sarrois. Ainsi la conférence sur la stratégie numérique à l’égard du patrimoine culturel en Grande Région, prévue pour novembre 2019 ne s’est pas tenue. Idem en ce qui concerne la volonté d’augmenter la visibilité de l’Espace culturel Grande Région en Europe. Même une deuxième réunion du conseil

d'administration de l'ECGR au cours de l'année n'a pas pu être organisée alors que les statuts de l'association le prévoient expressément.

V.9.1. Conférence des ministres de la Culture de la Grande Région (14.06.2019)

Sur invitation de Ulrich Commerçon, ministre sarrois de l'Éducation et de la Culture, la ministre de la Culture Sam Tanson s'est rendue à Sarrebruck le 14 juin 2019 pour assister à la Conférence des ministres de la Culture de la Grande Région.

Dans son intervention, la ministre faisait le bilan de la présidence luxembourgeoise de 2017 à 2018, dont l'une des priorités était d'analyser la façon dont la coopération en Grande Région a caractérisé les relations entre les différents partenaires de la Grande Région en vue de les moderniser et les rendre plus efficaces à l'avenir.

V.9.2. Tables rondes

Comme à l'image de sa dernière présidence en 2008, la Sarre mettait l'accent sur l'organisation de tables rondes dans les différentes régions partenaires et portant sur divers sujets culturels. L'organisation des tables rondes offre aux spécialistes des ministères/administrations et aux experts des domaines correspondants la possibilité d'échanger entre eux et de formuler des recommandations. Deux représentants du ministère de la Culture ont participé à une table ronde « littérature » organisée par la GRAC Grand Est au mois de novembre 2019.

V.9.3. Le portail culturel de la Grande Région Plurio.net

Malgré les efforts multiples entrepris par la présidence luxembourgeoise de proposer des alternatives pour le portail culturel de la Grande Région plurio.net, les partenaires ne sont pas arrivés à trouver un compromis qui aurait permis la survie du site internet. Après presque deux ans de négociation, il a été décidé d'arrêter l'exploitation de ce portail. Le Luxembourg a récupéré les données sur le Grand-Duché en les intégrant dans les portails culture.lu et events.lu.

V.9.4. Journée professionnelle dans le cadre du Festival OFF d'Avignon (16 juillet 2019)

Dans le cadre du Festival OFF d'Avignon, le ministère et la Région Grand Est ont organisé conjointement une journée de rencontre professionnelle pour les acteurs présents sur place. Une première partie a consisté en un « Meet&Match », moment d'échange entre compagnies du Grand Est sélectionnées à Avignon et les programmeurs associés avec les compagnies et programmeurs luxembourgeois invités. Pendant la deuxième partie, divers intervenants ont mis en lumière les perspectives et défis de la mobilité transfrontalière dans un contexte européen. La journée a été accompagnée et « enregistrée » en graphic recording par l'illustratrice Coline Robin.

Cette rencontre professionnelle a été préparée conjointement au cours de neuf réunions entre la Région Grand Est et le Service Littérature et Arts du spectacle, le Service Affaires européennes et internationales, et la Mission culturelle du Luxembourg en France. Suite à la rencontre, les services Littérature et Arts du spectacle, et Affaires européennes et internationales ont poursuivi l'échange avec la Région Grand Est en vue de la formalisation plus poussée de la coopération autour du théâtre en Avignon.



Festival OFF d'Avignon 2019, Rencontre entre Sam Tanson, ministre de la Culture et Pascal Mangin, président de la commission Culture de la région Grand Est dans le cadre de la Première de « Révolte » d'Alice Birch, mise-en-scène par Sophie Langevin, Théâtre du Centaure, Caserne des Pompiers, Avignon, 7 juillet 2019.

Photo : Ministère de la Culture



Festival OFF d'Avignon 2019, Journée professionnelle « Meet & Match » entre compagnies et programmeurs du Grand Est et du Luxembourg, Caserne des Pompiers, Avignon, 16 juillet 2019.

Photo : Ministère de la Culture



Festival OFF d'Avignon 2019, Journée professionnelle « Meet & Match » entre compagnies et programmeurs du Grand Est et du Luxembourg, Caserne des Pompiers, Avignon, 16 juillet 2019.

Illustration : Colline Robin

VI. LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS LIÉS AU MINISTÈRE

Les établissements culturels liés au ministère publient leurs propres rapports d'activité, consultables sur les sites d'internet correspondants. Ce chapitre donne une vue d'ensemble de tous les établissements concernés, une courte description de leurs missions respectives ainsi que le lien vers leurs sites

VI.1. Les services de protection du patrimoine

VI.1.1. Centre national de recherche archéologique

Créé en 2011 par règlement grand-ducal, le Centre National de Recherche Archéologique (CNRA) est l'organisme national chargé d'assurer la gestion scientifique et administrative du patrimoine archéologique luxembourgeois. Installés à Bertrange, les locaux du CNRA comprennent bureaux, laboratoires et dépôts, infrastructures partagées avec les ateliers de restauration archéologique et avec les ateliers de menuiserie et de ferronnerie du Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA).

Le CNRA est composé d'un service administratif, de deux services de gestion du patrimoine archéologique (service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire et service de la carte archéologique et des détecteurs de métaux), ainsi que de quatre services de recherches scientifiques (Préhistoire, Protohistoire, Gallo-Romain, Moyen-Âge et Temps Modernes).

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2011 portant création d'un Centre national de recherche archéologique auprès du Musée national d'histoire et d'art :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/07/24/n5/jo>

<https://www.cnra.lu>

VI.1.2. Service des Sites et monuments nationaux

Le Service des sites et monuments nationaux, institut culturel de l'État, a pour mission principale l'étude, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural national, à savoir le patrimoine rural et urbain, le patrimoine féodal et fortifié, le patrimoine religieux, le patrimoine paysager ainsi que le patrimoine industriel.

Les communes, via leurs plans d'aménagement généraux (PAG), doivent repérer et protéger les immeubles ayant un intérêt local. Afin qu'une protection cohérente et conséquente puisse se mettre en place, au profit de tout le patrimoine bâti, le repérage du patrimoine bâti digne de protection a été réalisé pour tout le Grand-Duché, ensemble avec les communes, leurs bureaux d'études et le Service des sites et monuments nationaux. Parallèlement à cette vaste analyse et aux protections communales qui en suivent, l'État, via le SSMN, a pu élargir sensiblement la liste des objets bénéficiant d'une protection nationale et entamer l'inventaire scientifique du patrimoine bâti.

Le Service des Service des sites et monuments nationaux a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://ssmn.public.lu>

VI.2. Les institutions culturelles

VI.2.1. Archives nationales

Les Archives nationales permettent de reconstituer l'histoire du Luxembourg. Sous la tutelle du ministère de la Culture, elles se trouvent au Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville. Rebaptisées « Archives nationales » en 1988, elles recevront à ce moment aussi le statut d'institut culturel. Les missions et le cadre du personnel actuels sont définis par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État : collecter les documents d'intérêt historique national ; conseiller les producteurs ou détenteurs d'archives, publiques ou privées, sur le classement ; l'inventorisation et la conservation de leurs archives ; prendre en charge des dépôts d'archives privées ; d'organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques dans le but de valoriser le patrimoine archivistique national et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation de ce patrimoine.

Une loi relative à l'archivage a finalement été adoptée à la Chambre des députés le 10 juillet 2018, conférant au Grand-Duché de Luxembourg son premier cadre légal complet relatif à l'archivage et aux archives. La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2018, stipule que désormais les administrations et services de l'État sont obligés de proposer leurs archives publiques aux Archives nationales. De plus, l'élaboration de tableaux de tri individuels pour tous ces organismes est prévue dans un délai de 7 ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Les Archives nationales ont été réorganisées par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://anlux.public.lu>

VI.2.2. Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale est un lieu public ouvert à tous à Luxembourg-Kirchberg. La BnL conserve, collecte et catalogue toutes les publications éditées au Luxembourg ainsi que celles parues à l'étranger en rapport avec le Grand-Duché. Elle est la principale bibliothèque patrimoniale, scientifique et de recherche du pays. Elle a une vocation encyclopédique, environ deux tiers de ses fonds proviennent de l'étranger et touchent tous les domaines du savoir afin de satisfaire, au mieux, la demande de ses usagers. La loi du 18 avril 2013, autorisant la construction d'un nouveau bâtiment pour la BnL a mis fin à une discussion de longue date. Éparpillés sur plusieurs sites différents pendant des années, depuis le 1^{er} octobre 2019, tous les dépôts et services sont regroupés sur un site unique.

À côté de plus de 1,8 million de publications sur support papier, elle propose à ses usagers un nombre toujours croissant de documents sous format numérique : e-journals, e-books et bases de données. Bien plus qu'un lieu d'étude et de documentation, la BnL est aussi un lieu de rencontre culturelle. Elle organise régulièrement des conférences, expositions et manifestations autour de sujets les plus divers. De plus, elle assure des missions de représentation et de coopération internationale. En tant que coordinatrice du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu, la BnL assure une mission d'innovation quant aux nouvelles technologies de gestion documentaire.

La Bibliothèque nationale a été réorganisées par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://bnl.public.lu>

VI.2.3. Centre national de l'audiovisuel

Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) est un institut culturel créé en 1989 et placé sous l'autorité du ministère de la Culture. Ses missions sont la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine audiovisuel et photographique luxembourgeois.

Depuis fin 2007, installé dans de nouveaux locaux, le CNA est devenu à la fois un espace d'exposition (Display01 et Display02), un lieu de projections cinématographiques (CinéStarlight), de consultations de documents (Médiathèque) et de formation tout en regroupant archives, studios (son et prise de vue) et laboratoires photographiques.

Conservation, restauration, production, distribution, soutien à la création ou éducation, les tâches des trois départements (film, photographie et son) du CNA sont multiples et sollicitent la participation de nombreux spécialistes et créateurs nationaux et internationaux.

Le Centre national de l'audiovisuel a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<http://cna.public.lu>

VI.2.4. Centre national de la littérature

Le Centre national de littérature (CNL), institut culturel de l'État créé en 1994 et régi par la loi du 25 juin 2004, déploie ses ressources et activités dans le cadre historique des Maisons Servais et Becker-Eiffes à Mersch. Institut littéraire scientifique à vocation publique, le CNL se distingue par une recherche documentaire spécialisée dans le domaine des littératures luxembourgeoises et un vaste programme de rencontres et d'animations socioculturelles autour de la littérature, du livre et de l'écrit. Le Centre dispose d'une salle de lecture publique, d'un espace d'exposition, de plusieurs locaux conviviaux destinés à accueillir des manifestations littéraires régulières, d'une bibliothèque de plus de 40.000 livres et d'un dépôt d'archives climatisé permettant la conservation à long terme de quelque 450 fonds d'archives et collections. Le CNL dispose également de deux studios aménagés, adjacents à la Maison Becker-Eiffes. Situés au bord du parc de la Maison Servais, ils permettent d'accueillir des chercheurs pour des séjours de recherche, d'héberger des participants lors de colloques, mais aussi d'inviter des écrivains en résidence d'auteur.

Le Centre national de littérature a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://cni.public.lu>

VI.2.4.1. Reconduction du directeur Claude D. Conter (arrêté grand-ducal 21.04.2019)

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 2019 et sur proposition de la ministre de la Culture, Sam Tanson, Claude D. Conter est reconduit dans sa fonction de directeur du Centre national de littérature (CNL) depuis le 6 mai 2019 pour une durée de sept ans.

VI.2.5. Musée national d'histoire et d'art & Musée Dräi Eechelen

En 1946, le musée a ouvert ses portes au public sous le nom de musées de l'État. Il comportait en effet deux départements, un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle.

Au fil des décennies, les collections et les activités du musée se sont tellement diversifiées et multipliées, que la seule solution était de scinder les deux institutions pour permettre un plus grand épanouissement. C'est donc, en 1988 qu'intervient la séparation institutionnelle des musées de l'État en un musée national d'histoire et d'art (MNHA) et un musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée).

Le musée national d'histoire et d'art, situé au coeur du quartier historique de la vieille ville, fut récemment rénové et réaménagé. On peut admirer dans les salles au sous-sol, consacrées à l'archéologie, les collections dédiées à la préhistoire, la protohistoire, l'époque galloromaine, sans oublier le moyen âge. Dans une nouvelle salle, les visiteurs admireront les dernières découvertes mises au jour lors des fouilles archéologiques les plus récentes. Si le musée abrite en outre des sculptures et des peintures anciennes, il présente aussi une collection d'art contemporain.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnha.lu>

Exceptionnel bâtiment historique, le réduit restauré du fort Thüngen, construit en 1732-33, abrite le Musée Dräi Eechelen-Forteresse, Histoire, Identités. Dans l'exposition permanente, chaque casemate illustre une période du passé de la forteresse, notamment à travers ses liens avec l'histoire du Luxembourg. Tout au long de la visite, les quelques 600 objets et documents originaux, souvent inédits, témoignent de la richesse des collections du musée.

<https://m3e.public.lu>

VI.2.6. Musée national d'histoire naturelle

Jusqu'en 1966, les musées de l'État cohabitaient au Marché-aux-Poissons avec un département d'histoire et d'art et un département d'histoire naturelle. En 1988 intervient la séparation institutionnelle des Musées de l'État en un Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) et un Musée national d'histoire naturelle (MNHN, Naturmusée). Le musée national d'histoire naturelle se trouve aujourd'hui dans le quartier du Grund.

Actuellement, le musée national d'histoire naturelle comprend 7 sections scientifiques (zoologie, botanique, paléontologie, géologie/minéralogie, écologie, anthropologie/biologie humaine, géophysique/astrophysique) ainsi que trois services généraux (le service administratif, le service éducatif et le service muséologique technique).

Le musée a développé son service éducatif pour les classes scolaires, initié des activités de sensibilisation à l'environnement (activités de loisir pour jeunes, Panda-Club, compagnes de sensibilisation, Musée-Bus, publications) et relance la recherche scientifique sur le patrimoine naturel.

Le musée national d'histoire et d'art a été réorganisé par la loi du 25 juin 2004 :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo>

<https://www.mnhn.lu>

VI.2.7. Neimënster (Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster)

Redonner au lieu une vocation spirituelle, tel était l'objectif des initiateurs du Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster en plaçant le programme sous le thème « dialogue des cultures, culture du dialogue ». Le CCRN accueille concerts, ballets, spectacle vivant, stages et expositions. Il est lieu de création et d'accueil. Il est ouvert au grand public, au jeune public, aux associations et aux créateurs. Et rencontres, échanges, collaborations, coproductions y sont la clef de voute d'un programme fédérateur.

Loi du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2001/07/24/n7/jo>

<https://www.neimenster.lu>

VI.2.7.1. Françoise Poos, nouvelle présidente (17.7.2019)

Après un mandat de deux ans et demi, Frank Feitler quitte le conseil d'administration du Centre Culturel de Rencontre Abbaye Neumünster pour des raisons personnelles. Nommée par Arrêté Grand-Ducal du 12 juillet dernier, sur décision du Conseil de Gouvernement, Françoise Poos a pris la relève et poursuit le mandat de son prédécesseur qui s'achèvera le 31 décembre 2021.

VI.2.8. Philharmonie (Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine Charlotte)

Conçue par l'architecte Christian de Portzamparc, la Philharmonie (Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte) dresse son élégante silhouette au cœur de la Place de l'Europe. La colonnade qui l'entoure abrite trois salles qui pourront, selon leur taille, accueillir entre 120 et 1500 auditeurs.

La programmation artistique de la Philharmonie couvre un large éventail avec aussi bien de la musique classique que contemporaine, mais également du jazz, des musiques du monde et des concerts pour enfants. Par ailleurs, cette institution culturelle est la résidence de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2011/12/16/n13/jo>

<https://www.philharmonie.lu>

VI.2.9. Rockhal (Centre de musique amplifiée)

Avec trois salles de concerts – un Main Hall qui peut loger une audience jusqu'à 6500 personnes, un Club qui peut en contenir 1200, ainsi que The Floor dont la capacité peut aller jusqu'à 200 personnes ; la Rockhal, complexe dirigé par l'institution publique Centre de Musiques Amplifiées et co-financé par l'État Luxembourgeois est comme un bijou rayonnant sur le paysage musical luxembourgeois. La Rockhal est aussi un Centre de Music & Resources et comprend pas moins de six salles de répétitions, un studio enregistrant, une salle de danse et un Centre de Documentation. Bref, un endroit unique où les acteurs de la scène musicale locale, les professionnels et les amateurs, peuvent partager leurs vues sur l'industrie musicale locale et internationale.

Loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé Centre de Musiques Amplifiées :

<http://legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2004/05/26/n5/jo>

<https://www.rockhal.lu>

VI.2.10. Mudam Luxembourg- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean

Inauguré en 2006, dans un bâtiment spécialement conçu par le célèbre architecte sino-américain leoh Ming Pei, Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean se situe dans le Park Dräi Eechelen, dominant le splendide centre historique de la ville de Luxembourg. La forme introvertie de la forteresse, repliée autour de ses murs de fortification, se retrouve dans le bâtiment de leoh Ming Pei. La géométrie du musée est ainsi une sorte de continuation de la forteresse. En 1997, le projet pour la construction du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean est officiellement adopté. À travers sa collection, ses expositions, sa programmation et ses partenariats, Mudam Luxembourg a pour mission de promouvoir l'art emblématique de notre époque.

Loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean :

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1998/04/28/n1/jo>

<https://www.mudam.lu>

VI.2.11. Musée de la Résistance

Le Musée national de la Résistance, construit par la Ville d'Esch-sur-Alzette suite à l'initiative de la section locale de la Ligue luxembourgeoise des prisonniers et déportés politiques, est inauguré en 1956. Couplé au monument aux morts, il est érigé en honneur des victimes du nazisme et des ouvriers décédés dans les mines et usines du sud du pays. Depuis le début des années 1980, le musée est géré par la Ville d'Esch-sur-Alzette. En 1987, l'exposition permanente est retravaillée. À la fin des années 1990, un projet de rénovation du musée est lancé, mais n'aboutit pas. Depuis 2008, le ministère de la Culture et la Ville déchargent le personnel gérant l'institution. Enfin, en 2015, un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement voit le jour. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle Fondation Musée national de la Résistance devient porteuse du musée.

Le musée retrace l'histoire du Luxembourg de 1940 à 1945, depuis l'oppression nazie, à travers les réactions du peuple (résistance passive, mouvements de résistance, enrôlement de force, grève, réfractaires, Luxembourgeois dans le maquis et dans les armées alliées) jusqu'à la libération, par des

photos, objets et œuvres d'art. Un 2^e volet traite la répression nazie et le système concentrationnaire, ainsi que le sort des Juifs du Luxembourg.

<https://musee-resistance.lu>

VI.2.12. Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain

Institution-phare de l'art contemporain au Luxembourg et à l'international, le Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain se consacre exclusivement à la création contemporaine. Résolument centré sur la production artistique et non sur la collection et la conservation, le centre d'art met l'accent sur l'expérimentation et la prise de risque inhérente à toute démarche créative.

Depuis sa création en 1996, le Casino Luxembourg fait figure de premier centre d'art contemporain du pays et son rayonnement est international. Toujours à l'affût de nouvelles tendances, le Casino œuvre tel un catalyseur et défenseur d'idées et de réflexions autour de l'art contemporain, promouvant ainsi la prospection, l'expérimentation et l'innovation artistiques.

C'est dans un bâtiment historique du 19^e siècle, l'ancien Casino Bourgeois, que le forum accueille tous les passionnés d'art contemporain, tant les professionnels du milieu que les amateurs éclairés ou encore les novices souhaitant s'initier à l'univers singulier de la création contemporaine. Les expositions d'envergure internationale, majoritairement dédiées aux monographies d'artistes, sont montées en exclusivité par le Casino ou en collaboration avec d'autres institutions.

<https://www.casino-luxembourg.lu>

VI.2.13. Rotondes

Site exceptionnel constitué de deux anciennes remises de locomotives à la gare de Luxembourg, les Rotondes sont un lieu unique. Le centre culturel propose des manifestations dans les domaines des arts de la scène, des musiques actuelles et des arts visuels, ainsi qu'une offre importante de conférences, de projets participatifs et d'ateliers pour tous les âges.

Défricheuses de nouveaux talents dans les domaines précités, les Rotondes accordent une place importante aux jeunes, autant comme participants que comme public, et font figure de centre d'expertise et d'incubateur d'initiatives nouvelles dans l'interface entre la culture et l'éducation.

À côté de la vocation artistique, les Rotondes sont une plateforme pour des conférences et de grands débats de société, initiés notamment par les nouveaux secteurs économiques et sociaux.

<https://rotondes.lu>

VI.2.14. Théâtre national du Luxembourg

Le Théâtre National du Luxembourg a été créé en 1996, à l'issue du formidable élan généré par « Luxembourg – Ville européenne de la culture 1995 ». Le TNL veut servir de relais dans l'internationalisation du théâtre au Luxembourg qui par ricochet trouve sa vraie identité nationale dans un environnement européen. Véritable plaque tournante entre les cultures romane et germanique, le Luxembourg peut ainsi devenir un centre important du théâtre européen.

En ouvrant, d'une part, une brèche à l'étranger pour tous les artistes luxembourgeois travaillant dans les métiers du théâtre et en invitant, d'autre part, à Luxembourg des artistes de renom international pour les faire participer à travers des coproductions, à des créations de la scène luxembourgeoise, le TNL peut servir de vitrine à tout l'art dramatique national.

Le TNL a deux vocations : d'être un théâtre de langue et de littérature – et ceci dans les trois langues usitées au Luxembourg, le luxembourgeois, le français et l'allemand -, ainsi qu'un théâtre d'opéra et de création musicale contemporaine, en étroite liaison avec les différents orchestres du Luxembourg. Ce qui plus est, le TNL s'entend comme théâtre de création en général, et les auteurs et compositeurs luxembourgeois doivent trouver en lui leur point de repère.

<https://www.tnl.lu>

VI.3. Les institutions à mission spéciale

VI.3.1. Agence luxembourgeoise d'action culturelle (culture.lu, billetterie centrale, Reading Luxembourg)

L'Agence occupe une place importante dans le tissu culturel du Luxembourg et elle reste un partenaire fiable pour le ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg quand il s'agit de réaliser des projets culturels d'envergure. Au niveau des portails culturels, à côté du portail culture.lu, l'année 2019 a vu la conception et l'opération du site « Events in Luxembourg », qui a très vite su s'enraciner dans les pratiques des communicants au Luxembourg et de remplacer « Plurio.net », une plateforme de la Grande-Région stoppée d'un commun accord fin juin 2019.

Les activités plus anciennes de l'ALAC, à savoir la gestion de la billetterie luxembourgticket.lu et du complexe Cercle Cité, continuent à tourner à plein régime. Le développement de ces actions a été prioritaire pendant toute l'année 2019 avec, entre autres, la préparation de nouvelles fonctionnalités prévues pour 2020.

Lancé en 2018 par le ministère de la Culture en collaboration avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle (alac), le programme « Reading Luxembourg » a eu pour mission en 2019 de coordonner la présence luxembourgeoise à la Foire du livre de Francfort et de promouvoir l'export du livre luxembourgeois par le biais d'actions, telles que des voyages de presse ou des ateliers thématiques de professionnalisation. Tout au long de l'année, Reading Luxembourg a mené des efforts de promotion et d'export, en collaboration avec les représentants nationaux et internationaux de la chaîne du livre. Un voyage de presse a été organisé en septembre 2019, qui visait la promotion du secteur du livre auprès des professionnels internationaux. Reading Luxembourg a par ailleurs soutenu la professionnalisation du secteur national en organisant des ateliers thématiques portant sur des sujets tels que le réseautage international et la négociation internationale des droits du livre.

<https://www.alac.lu>

VI.3.2. TROIS C-L (danse)

Le Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois - Trois C-L bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture et constitue son partenaire pour la danse contemporaine et l'encouragement de projets pour chorégraphes-danseurs. Le Trois C-L soutient les danseurs et chorégraphes au niveau

de la création chorégraphique, de la diffusion internationale et de la formation continue. La sensibilisation du grand public à la danse contemporaine fait également partie de ses missions.

<https://www.danse.lu>

VI.3.3. Music:LX (musique)

Music:LX est une association sans but lucratif qui a été créée en 2009 à l'initiative du ministère de la Culture. Le but est de professionnaliser la scène musicale du Luxembourg et de la promouvoir à l'international. music:LX offre 4 services principaux aux professionnels et musiciens luxembourgeois ainsi qu'à ses partenaires étrangers:

- music:LX participe en partie aux frais d'organisations (frais de transports et d'hébergement) de concerts, tournées et showcases à l'étranger, ainsi qu'aux frais d'attaché de presse pour la réalisation d'actions de promotion dans les différents territoires cibles lors d'une sortie d'album.
- music:LX assure une veille de marché et informe sur l'évolution des marchés des territoires étrangers.
- music:LX aide à construire et à renforcer les liens entre les musiciens du Luxembourg et les professionnels étrangers.
- music:LX met en place des outils et des actions de promotion auprès du public étranger et des professionnels internationaux.

<https://www.musiclx.lu>

VI.3.4. Esch2022 : Capitale Européenne de la Culture

Esch-sur-Alzette porte le titre « Capitale Européenne de la Culture 2022"» depuis décembre 2017. La région concernée se compose de l'alliance ProSud, qui comprend un ensemble de onze municipalités, et de la CCPHVA (Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette) française voisine.

Comme suite à l'accord de principe pris en Conseil de Gouvernement en sa séance du 26 février 2016 suivant laquelle l'aide étatique pour le projet portera sur un montant de 40 millions d'euros (66,6% du budget prévisionnel), une convention pluriannuelle a été signée en mars 2018 entre l'association et le ministère de la Culture.

Rendez-vous mi-2020 pour découvrir des projets enrichissants en plein cœur d'une région multiculturelle.

<https://www.esch2022.lu>

VI.3.5. Institut grand-ducal

Alors que l'année 2018 était consacrée surtout à célébrer les 150 années d'existence de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg (IGDL) - qui dispose d'ailleurs depuis le 21 décembre 2017 d'une nouvelle loi organique -, avec notamment une séance académique et une émission de timbre postal, l'année 2019 comportait entre autres le déménagement et l'installation des six Sections de l'IGDL dans les locaux mis à disposition par l'Etat luxembourgeois dans le nouveau bâtiment de la Bibliothèque Nationale du Luxembourg (BnL). Cet évènement constitue un vrai changement de paradigme dans l'histoire séculaire de l'IGDL, puisque c'est la première fois depuis sa création en 1868, que l'IGDL dispose de locaux propre à lui et à ses six Sections dans un même bâtiment. Alors que l'installation des bureaux respectifs se faisait sans problème, le déménagement de dizaines de milliers de publications, livres et autres documents des différentes Sections de l'IGDL, était un travail d'envergure. L'archivage voire la mise à disposition de ces documents au public, prendra encore des années et sera seulement possible avec un bibliothécaire mis à disposition de l'IGDL et de ses Sections. Le fonctionnement correct de l'IGDL et de ses Sections nécessitera aussi la présence d'un secrétariat commun qui fait toujours défaut. Ainsi équipé et pourvu d'un budget adéquat, l'IGDL avec ses Sections, - qui constitue d'ailleurs la plus ancienne institution culturelle du pays -, pourra apporter une contribution notable à la scène culturelle du Grand-Duché.

<https://www.igd.lu>

VI.5. Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements culturels liés au ministère

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts de veiller constamment à une représentation égalitaire dans les organes de décision interne et promeut la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.).

La part des femmes et des hommes dans les fonctions dirigeantes des institutions culturelles se présente comme suit :

| | Directeur | Directrice | Président | Présidente | Conseil d'admin. | Conseil d'admin. | En % par organ. | En % par organ. |
|---|-----------|------------|-----------|------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Instituts culturels de l'Etat (loi 2004) | | | | | | | | |
| Centre national de recherche archéologique | 1 | | | | | | | |
| Service des Sites et monuments nationaux | 1 | | | | | | | |
| Archives nationales | | 1 | | | | | | |
| Bibliothèque nationale | | 1 | | | | | | |
| Centre national de l'audiovisuel | 1 | | | | | | | |
| Centre national de la littérature | 1 | | | | | | | |
| Musée national d'histoire et d'art | 1 | | | | | | | |
| Musée national d'histoire naturelle | 1 | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Etablissements publics | | | | | | | | |
| Neimënster | | 1 | | 1 | 4 | 5 | 44,4 | 55,5 |
| Philharmonie | 1 | | 1 | | 5 | 4 | 55,5 | 44,4 |
| Rockhal | 1 | | 1 | | 5 | 4 | 55,5 | 44,4 |
| Film Fund Luxembourg | 1 | | 1 | | 1 | 2 | 33,3 | 66,6 |
| Fonds culturel national | | 1 | | 1 | 2 | 1 | 66,6 | 33,3 |
| | | | | | | | | |
| Fondations | | | | | | | | |
| Mudam Luxembourg | | 1 | | 1 | 5 | 5 | 50 | 50 |
| Musée de la Résistance | 1 | | 1 | | 5 | 3 | 62,5 | 37,5 |
| | | | | | | | | |
| ASBL | | | | | | | | |
| Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain | 1 | | | 1 | 2 | 5 | 28,5 | 71,5 |
| Rotondes | 1 | | 1 | | 6 | 5 | 54,54 | 45,45 |
| Théâtre national du Luxembourg | 1 | | 1 | | 5 | 3 | 62,5 | 37,5 |
| Agence luxembourgeoise d'action culturelle | 1 | | | 1 | 5 | 3 | 62,5 | 37,5 |
| TROIS C-L | 1 | | 1 | | 2 | 5 | 28,5 | 71,5 |
| Music:LX | 1 | | 1 | | 8 | 0 | 100 | 0 |
| Esch2022 : Capitale Européenne de la Culture | | 1 | 1 | | 14 | 6 | 63,63 | 36,37 |
| | | | | | | | | |
| Total (nbr) | 16 | 6 | 9 | 5 | 69 | 51 | | |
| | | | | | | | | |
| Total (%) | 72,72 | 27,28 | 64,3 | 35,7 | 57,5 | 42,5 | | |



Bibliothèque nationale du Luxembourg, Bureau d'architecture Bolles+Wilson, Inauguration officielle le 30 septembre 2019.

Photo : Marcel Strainchamps/Bibliothèque nationale du Luxembourg

VII. MINISTÈRE DE LA CULTURE

VII.1. Élaboration du budget 2019

Le budget 2020 du ministre de la Culture connaît une progression de +4,2% par rapport à 2019.

| | Budget 2019 | Budget 2020 | Var ^o en% |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| Ministère | | | |
| Frais de fonctionnement | 74 912 404 | 76 902 116 | 2.7% |
| Dépenses en capital | 12 812 400 | 13 112 400 | 2.3% |
| Total: | 87 724 804 | 90 014 516 | 2.6% |
| Services à gestion séparée | | | |
| Frais de fonctionnement | 57 178 499 | 61 051 900 | 6.8% |
| Dépenses en capital | 290 390 | 295 156 | 1.6% |
| Total: | 57 468 889 | 61 347 056 | 6.7% |
| TOTAL MINISTERE : | 145 193 693 | 151 361 572 | 4.2% |

Le budget détaillé du ministère de la Culture pourra être consulté aux pages 79 à 90 du budget 2020 de l'État (<https://igf.gouvernement.lu/dam-assets/fr/dossiers/budget-de-l-etat/projet-de-loi/vol1-projet-de-budget-2020.pdf>).

VII.2. Service du personnel

VII.2.1. Situation du personnel au 31 décembre 2019

Département ministériel

| | Nombre d'agents | Équivalent temps plein (ETP) |
|--------------------------|-----------------|------------------------------|
| Fonctionnaires, employés | 40 | 36,525 |

Instituts culturels de l'État sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur la base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État

| | Nombre d'agents | Équivalent temps plein (ETP) |
|--|-----------------|------------------------------|
| Fonctionnaires, employés et salariés de l'État | 490 | 417,08 |

VII.2.2. Situation du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes au 31 décembre 2019

Département ministériel

| | Femmes | Hommes |
|-----------------|--------|--------|
| Nombre d'agents | 28 | 12 |

Instituts culturels de l'État sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur la base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État

| | Femmes | Hommes |
|-----------------|--------|--------|
| Nombre d'agents | 238 | 252 |

VII.2.3. Situation du point de vue de l'inclusion des travailleurs handicapés et accidentés de la vie au 31 décembre 2019

Département ministériel

- Nombre de travailleurs handicapés/reclassés : 5

Instituts culturels de l'État sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur la base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État

- Nombre de travailleurs handicapés/reclassés : 68

Le ministère de la Culture et les instituts culturels de l'État dépassent le seuil minimal de 5% en matière d'emploi de personnes handicapées/reclassées prévu par l'article 10 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

VII.2.4. Télétravail

4 agents du ministère de la Culture ont pratiqué le télétravail à raison d'un total de 44 heures par semaine.

VII.2.5. Formation continue

Les agents du ministère de la Culture ont participé à 132 heures de cours de formation continue au total.

VII.3. Service juridique

VII.3.1. Relations avec le Parlement

VII.3.1.1. Travail législatif

- Projet de loi relatif au patrimoine culturel (document parlementaire N°7473) et avant-projets de règlements grand-ducaux en exécution du projet de loi :
 1. Avant-projet de règlement grand-ducal « patrimoine archéologique »
 - fixant les conditions de demande et d’octroi de l’autorisation ministérielle des opérations d’archéologie
 - déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection
 2. Avant-projet de règlement grand-ducal « patrimoine architectural »
 - déterminant les informations minimales et la documentation de l’inventaire du patrimoine architectural
 - définissant les pièces à joindre à la demande d’autorisation de travaux sur des biens immeubles classés comme patrimoine culturel national ou situés dans un secteur protégé d’intérêt national et définissant les travaux qui en raison de leur minime importance sont dispensés de cette autorisation préalable du ministre dans un secteur protégé d’intérêt national
 - déterminant les pièces à joindre à la demande d’autorisation d’apposition d’une publicité sur un bien immeuble classé comme patrimoine culturel national
 - déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection pendant la période transitoire
 3. Avant-projet de règlement grand-ducal « patrimoine mobilier »
 - déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection
 - déterminant les pièces à joindre à la demande d’autorisation d’opérations sur un bien culturel classé comme patrimoine culturel national
 - déterminant les catégories de biens culturels pour lesquels un avis préalable doit être donné au ministre en cas de vente publique et qui sont subordonnés à l’émission d’un certificat de transfert en cas de transfert vers un autre État membre de l’Union européenne
 4. Avant-projet de règlement grand-ducal « patrimoine immatériel »

- déterminant les informations minimales et la documentation que l'inventaire du patrimoine immatériel doit contenir
5. Avant-projet de règlement grand-ducal « subventions »
- déterminant les conditions d'obtention de subventions de la part de l'État pour travaux autorisés sur des biens immeubles classés comme patrimoine culturel national ou se situant dans un secteur protégé d'intérêt national
 - déterminant les conditions de l'allocation de subventions pour les travaux autorisés ainsi que le mode de calcul de leur montant pour les biens culturels classés comme patrimoine culturel national
 - déterminant les conditions et modalités de l'allocation des subventions au capital et des dépenses allouées par l'État à toute personne morale ou physique qui procède comme propriétaire ou maître d'ouvrage à la conservation des biens immeubles qui bénéficient d'une protection communale
6. Avant-projet de règlement grand-ducal « commission pour le patrimoine culturel »
- déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ainsi que le montant du jeton de présence de ses membres
7. Avant-projet de règlement grand-ducal « commission de circulation des biens culturels »
- déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement de la commission de circulation des biens culturels ainsi que le montant du jeton de présence de ses membres
8. Avant-projet de règlement grand-ducal « formation officiers de police judiciaire »
- déterminant le programme et la durée de formation ainsi que les modalités de contrôle des connaissances des agents autorisés à constater les infractions à la loi relatif au patrimoine culturel et à ses règlements d'exécutions.
- Règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 relatif à l'exercice de la mission d'encadrement des archives publiques par les Archives nationales.
 - Règlement grand-ducal 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.
 - Règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 relatif au fonctionnement interne du Conseil des archives.
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par l'article 4 paragraphe 4 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.), l'élaboration du texte

de loi ou de règlement grand-ducal, suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

VII.3.1.1.1. Questions Parlementaires

Assistance dans l'élaboration des réponses aux questions parlementaires

VII.3.1.2. Travail juridique

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les tribunaux judiciaires.
- Confection de projet de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 21 affaires portées auprès des juridictions administratives.
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Nominations : appui juridique aux procédures de nomination aux commissions consultatives et divers conseils d'administration des établissements publics.
- Préparation de contrats et conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Biens culturels : certificats d'exportation, renseignements juridiques sur la réglementation nationale et communautaire concernant l'exportation de biens culturels, groupes de travail à Bruxelles: mobilité des collections, Trafic illicite de biens culturels, confection et vérification des garanties d'État, traitement des demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle ; relecture et adaptation du guide pratique sur les droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du patrimoine culturel numérique.
- Conseil juridique sur la mise en application de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte et de la loi du 13 janvier 2019 instituant un registre des bénéficiaires effectifs.
- Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement de données à caractère personnel du ministère de la Culture conformément à l'article 30 du RGPD et assistance dans la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).
- Assistance et suivi des dossiers de protection du patrimoine culturel.

VII.4. Service informatique

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agents du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement

et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

VII.4.1. Infrastructure et parc informatique

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- migration de l'installation téléphonique vers une solution voix par IP (VoIP) au site « Hôtel des Terres Rouges » ;
- refonte complète de l'infrastructure du site « galerie Engel » ;
- modernisation de l'infrastructure de la salle de conférence au site « Hôtel des Terres Rouges » ;
- réaménagement de plusieurs bureaux au deuxième étage du site « Hôtel des Terres Rouges » afin d'augmenter la capacité de postes de travail ;
- mise en place d'un logiciel de surveillance réseau afin de faciliter la supervision des systèmes informatiques du ministère de la Culture, et de permettre une gestion de stock (p. ex. consommables pour imprimantes) plus efficace ;
- migration des dépôts git du ministère de la Culture vers la plateforme GitLab du CtiE ;
- réorganisation des abonnements Post Telecom du site « Bourglinster » ;
- préparations pour le remplacement des stations de travail du ministère de la Culture en 2020.

VII.4.2. Centre pour le luxembourgeois (ZLS) et Commissariat à l'enseignement musical (CEM)

Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des Ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Centre pour le luxembourgeois (ZLS) ainsi que le Commissariat à l'enseignement musical (CEM) dépendent depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ).

Afin de permettre aux responsables informatique du MENEJ d'assurer une transition sans perturbations des deux entités, le service informatique a rédigé en décembre 2018 un rapport par entité, contenant un état des lieux de la structure informatique, ainsi que des recommandations de migration, tout en retraçant les risques potentiels.

Une première entrevue avec le responsable informatique du MENEJ a eu lieu en janvier 2019. Il a été conclu que le responsable informatique du MENEJ informe le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) afin d'évacuer la migration le plus vite possible.

Suite à plusieurs entretiens téléphoniques avec les responsables du CGIE, ils ont finalement réussi de transférer la plupart des services de l'infrastructure existante vers l'infrastructure du CGIE en

septembre 2019. Hélas, même en fin d'année 2019, la migration du CEM et du ZLS n'a pas encore été clôturée par les responsables du MENEJ.

VII.4.3. Protection des données

Suite à l'identification des grandes rubriques de traitements, les référents à la protection des données du ministère de la Culture ont procédé à une série d'interviews avec les responsables métiers. Ceci a permis de tracer une cartographie des traitements, et de les renseigner dans le registre des activités de traitement de l'État (DataREG).

Le service informatique a entamé la rédaction d'un « Factbook » qui contiendra des informations détaillées par traitement ainsi que les procédures y afférentes. Une version « light » (qui ne contient pas d'informations à usage interne) sera publiée sur le portail open data de l'État.

Pendant toute l'année, les référents du ministère de la Culture étaient à l'écoute des autres membres du groupe de travail « RGPD » afin de les conseiller dans leurs démarches en matière de protection des données.

Au cours de l'année 2019, une demande d'information sur l'utilisation des données personnelles a été introduite auprès du ministère de la Culture.

VII.4.4. Géoportail

Sur l'initiative du service informatique, en étroite collaboration avec la commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, une nouvelle rubrique « Culture », avec la sous-rubrique « Patrimoine Mondial de l'UNESCO » a été mis en place sur le géoportail par le service Géoportail de l'Administration du cadastre et de la topographie (ACT)

Cette nouvelle sous-rubrique héberge les nouvelles couches d'informations suivantes :

- Ville de Luxembourg - Limites du bien du patrimoine
- Ville de Luxembourg - Zone tampon
- Ville de Luxembourg - Secteur protégé (vieille ville)
- Ville de Luxembourg - Secteur protégé (autres quartiers)
- Ville de Luxembourg - Forteresse existante

Dans le cadre de « 25 ans Lëtzebuerg Patrimoine mondial », le service informatique a publié deux nouvelles couches d'information dans le thème « tourisme » :

- Tour en vélo UNESCO (rubrique : Itinéraires cyclables et VTT)
- Promenade UNESCO (rubrique: Sentiers labellisés Quality Trails) Depuis juillet 2019, le responsable du service informatique fait part du Groupe technique de l'ILDG de l'ACT.

VII.5. Service gestion immobilière

Ce service a été formé en 2019 afin de mieux anticiper et répondre aux besoins en infrastructures du ministère et de ses partenaires. Il coordonne les projets et besoins immobiliers des instituts culturels de l'État, des établissements culturels sous la tutelle directe du ministère de la Culture et de certains partenaires conventionnés. Il assume le rôle d'intermédiaire en cette matière entre le ministère de la Culture et d'autres ministères ayant dans leurs attributions l'acquisition et la location d'immeubles, la préparation de baux à loyer, ou encore, la construction, respectivement la remise en état d'immeubles appartenant à l'État.

En 2019, le service a travaillé sur les dossiers suivants :

| | Site / Acteur | Lieu | Objet |
|---|--|---------------------------|--|
| 1 | Ancien Athénée | Luxembourg | Le photographe Eric Chenal a été mandaté par le ministère de la Culture de faire une série photographique du lieu après le départ de la Bibliothèque nationale. Des réflexions ont été menées sur une possible nouvelle affectation culturelle après le départ de la Bibliothèque nationale. |
| 2 | Archives nationales | Belval | Construction d'un nouveau bâtiment. Dossier présenté à la Commission d'analyse critique en décembre 2019, finalisation du texte du projet de loi par le Fonds Belval. |
| 3 | Association des artistes plasticiens du Luxembourg | Luxembourg – Verlorenkost | Vérification de la faisabilité d'une mise à disposition provisoire de l'AAPL d'un immeuble des anciennes casernes de police en vue d'y accueillir des ateliers d'artistes. Visite des lieux avec les représentants de l'AAPL en août 2019. Visite des lieux de la ministre de la Culture en novembre 2019. Saisine du ministère des Finances pour préparer le contrat de mise à disposition gratuite. |
| 4 | Bannanefabrik | Luxembourg | Plusieurs aménagements à faire à l'intérieur de l'immeuble. |
| 5 | Brahaus | Clervaux | Affectation de l'immeuble au Centre national de l'Audiovisuel en vue d'y accueillir des expositions temporaires, des ateliers un centre de recherche sur la photographie, etc. Une étude de faisabilité a été réalisée et budgétisée en 2019. |

| | | | |
|----|--|------------------------|---|
| 6 | Bâtiment Robert Schuman | Luxembourg - Kirchberg | Élaboration d'une programmation sur une affectation partiellement culturelle de l'immeuble après le déménagement des institutions européennes. |
| 7 | Château de Bourglinster | Bourglinster | Réaffectation des annexes après le départ du Service d'animation culturelle régionale de ce lieu prévu en fin d'année. |
| 8 | Château de Clervaux | Clervaux | Demande de la commune d'ajouter un immeuble administratif sur le site. |
| 9 | Château de Larochette | Larochette | Contribution aux négociations faites par le ministère des Finances avec le propriétaire en vue de l'acquisition du château par l'État. |
| 10 | Château de Sanem | Sanem | Entrevue entre la ministre et le collège échevinal en mai 2019, visite des lieux en vue de trouver une nouvelle affectation pour le site. |
| 11 | Centre de documentation sur l'art au Luxembourg | | Création de ce centre affectée au Musée national d'Histoire et d'Art et pour lequel un lieu reste à déterminer. |
| 12 | Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster | Luxembourg | La nouvelle stratégie dont s'est dotée le CCRN vise à accueillir davantage de résidences d'artistes sur son site. A ce sujet, il est envisagé de délocaliser deux acteurs installés à l'abbaye pour aménager en ces locaux des ateliers d'artistes adaptés aux disciplines proposées. |
| 13 | Centre national de littérature | Luxembourg - Hamm | Procédure de réaffectation d'une partie des anciens dépôts de la Bibliothèque nationale au CNL. |
| 14 | Dépôt national | | Projet de construction d'un dépôt national pour les instituts culturels de l'État. Recherche d'un lieu et analyse de plusieurs sites potentiels. Participation à un colloque intitulé « Auf dem Weg zum Plusenergie-Depot » à Cologne en septembre 2019. |
| 15 | Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022 | Belval | Préparation avec le Fonds Belval d'un projet de loi sur les lieux susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles de Esch 2022. Conférence de presse le 20 juin 2019 portant sur la présentation des lieux proposées pour Esch 2022. |

| | | | |
|----|-------------------------------------|----------------------------|--|
| 16 | Galerie beim Engel | Luxembourg | Mise à disposition de la partie Galerie de l'immeuble au Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain en vue d'y créer une maison entièrement dédiée à la jeune création issue du Luxembourg et de la Grande Région. Le 1 ^{er} vernissage est planifié pour 2020. Aménagement des locaux du Fonds culturel national au 2e et 3e étage. |
| 17 | Halle des soufflantes | Belval | Plusieurs cas de figure pour donner une nouvelle affectation à la Halle des soufflantes ont été analysés en 2019 : Rénovation de la Halle pour les besoins de l'année culturelle 2022 telle que prévue dans le bidbook de la Ville d'Esch-sur-Alzette : projet trop ambitieux et risque trop élevé de ne pas pouvoir terminer les travaux pour l'échéance de 2022. Ce projet a été abandonné suite à une décision prise lors d'une réunion interministérielle le 27/03/2019. D'autres options telles que l'installation éventuelle d'un dépôt national, d'un centre de documentation sur l'art luxembourgeois avec galerie, d'un centre sur la culture industrielle ont été analysés, respectivement sont à l'étude. |
| 18 | Institut européen du chant choral | Luxembourg | L'INECC devra quitter l'immeuble qu'il occupe actuellement en conséquence de l'affectation de ce dernier au ministère de l'éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse. Le ministère de la Culture a entrepris les démarches administratives nécessaires pour trouver un nouveau lieu à l'INECC à partir de la rentrée scolaire 2020. |
| 19 | Luxembourg Center for Architecture | Luxembourg / Kockelscheuer | Le LUCA devra déménager de son site actuel au CarréRotondes à Hollerich en 2020. Le ministère de la Culture consent en décembre 2019 à prendre en charge une partie du loyer du nouveau site que le LUCA envisage de louer probablement à partir de la deuxième moitié de 2020. |
| 20 | Mudam Luxembourg | Luxembourg | Convention négociée entre l'État (Administration des bâtiments publics) et le Mudam sur les modalités résultant de l'utilisation de l'immeuble occupé par le musée. |
| 21 | Musée national d'histoire naturelle | Luxembourg - Hamm | Dépôts à Luxembourg - Hamm : Procédure de réaffectation d'une partie des anciens dépôts de la Bibliothèque nationale au musée. |

| | | | |
|----|--------------------------------|------------|--|
| 22 | Rotondes | Luxembourg | Négociations très laborieuses avec les CFL pour trouver un accord sur l'échange d'affectation de terrains au profit des CFL en vue l'installation des quais V et VI à la gare de Luxembourg. En effet, la construction de ces quais nécessite des installations supplémentaires (construction d'un bâtiment technique dit EAM, de nouvelles issues de secours, nouveaux accès pour le CGDIS en cas d'incidents etc.) entraînant de fortes répercussions sur le fonctionnement des Rotondes. Les négociations devraient aboutir à la signature d'une convention entre l'État et la Société des chemins de fer luxembourgeois. |
| 23 | Théâtre national du Luxembourg | Luxembourg | Acquisition par l'État de l'immeuble avoisinant en vue de l'affecter aux besoins du TNL. |
| 24 | Tr'ax | Rodange | Accord trouvé sur le prix d'achat du terrain en vue de le mettre à disposition du Minettpark Fond-de-Gras. |
| 25 | Villa Louvigny | Luxembourg | Le ministère de la Santé quittera ce lieu probablement en 2021. La Villa recevra alors une vocation culturelle en valorisant à nouveau l'ancien Grand Auditoire de RTL. Élaboration d'une programmation culturelle en collaboration avec l'Administration des bâtiments publics. Entrevue sur le sujet entre les ministres Tanson et Schneider le 07/02/2019. Visite des lieux avec des experts en programmation le 08.03.2019. Visite des lieux par la ministre en date du 24/12/2019. |
| 26 | Wanteraktioun | Findel | Mise à disposition au profit de collectifs d'artistes pendant les mois d'été : entrevue avec les responsables du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Le projet sera probablement lancé pour la saison estivale 2020. |

En vue de mieux préparer les instituts culturels de l'État à toute sorte de menaces éventuelles contre les personnes, il a été décidé de dresser un plan de gestion de crise général dans lequel sont énumérés les différentes sortes de menaces possibles auxquels un lieu public tel qu'un musée ou autre institut culturel de l'État est susceptible d'être exposé, ainsi que les procédures de réaction à déclencher en cas de menace concrète. Le plan de gestion de crise est prévu se réaliser en 2021.

VII.6. Archivage

En application de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, un tableau de tri a été établi en collaboration avec le service Collecte, conseil et encadrement des Archives nationales de Luxembourg. À ce sujet des consultations ont été effectuées avec les agents du ministère de la Culture pendant les mois d'août et septembre 2019.

Outre la sélection des documents, le tableau de tri détermine notamment la durée d'utilité administrative des archives, c'est-à-dire la durée légale ou pratique pendant laquelle des archives sont susceptibles d'être utilisées, ainsi que leur sort final, c'est-à-dire la conservation ou la destruction des archives. En cas de conservation, les documents sont versés aux Archives nationales de Luxembourg, une fois leur durée d'utilité administrative révolue.

Le tableau de tri est conçu indépendamment du support de stockage des documents qu'il mentionne. Les règles de conservation s'appliquent donc autant aux documents physiques qu'aux documents numériques.

L'élaboration d'un tableau de tri répond d'une part à la finalité d'assurer la sélection et la conservation des archives définitives devant être conservées sans limitation dans le temps. D'autre part, elle vise à simplifier, harmoniser et rationaliser la gestion des documents et des données dans les espaces de stockage physiques ou numériques des producteurs d'archives par le biais de versements ou de destructions d'archives réguliers.

Le ministère de la Culture est le premier ministère à réaliser un tel tableau de tri.

Parallèlement à l'élaboration du tableau de tri le service archivage du ministère de la Culture a commencé à dresser des listes de documents susceptibles d'être archivés. En outre, une salle adaptée à accueillir les archives selon les règles de l'art a été aménagée.

VII.7. Open data

En exécution des dispositions de la loi sur une administration transparente et ouverte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et conformément à sa stratégie « open data », le ministère de la Culture a publié en 2019 les jeux de données suivants sur le portail « data.public.lu » :

- Conventions du ministère de la Culture
- Commissions du ministère de la Culture (MC)
- UNESCO Biketour - Luxembourg-City
- UNESCO Walking trail - Luxembourg, old town and fortifications
- UNESCO World Heritage - CITY OF LUXEMBOURG its Old Quarters and Fortifications

En outre, le jeu de données « Rapports d'activité du ministère de la Culture » a été enrichi de façon qu'il contient les rapports d'activité du ministère depuis 1985.

<https://data.public.lu/en/search/?q=ministère+de+la+culture>



Discours de Sam Tanson au Forum des Ministres de la Culture de l'UNESCO à Paris, 9 novembre 2019

Photo : Ministère de la Culture

VIII. PERSPECTIVES

VIII.1. Ministère de la Culture : réorganisation interne, atelier Swot, organigramme

Le projet « Fonctions et compétences » du ministère de la Fonction publique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion par objectifs et du système d'appréciation des performances professionnelles. À l'origine de ces réformes entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2015, il y a comme volonté de moderniser la gestion des ressources humaines dans la Fonction publique. À cette fin, la gestion par objectifs doit notamment permettre aux administrations de gérer la performance globale de l'organisation et d'autre part, de reconnaître et d'apprécier les efforts et la qualité du travail fourni par les agents publics.

Pour déployer ce nouveau système pour ses propres services, le ministère de la Culture aura recours à une analyse SWOT, qui visera à préciser les objectifs du ministère et à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation de ces objectifs.

Après cette analyse il s'agit de définir les besoins du ministère :

- Établir un organigramme (structure claire), le communiquer en interne et à l'externe
- Définir les fonctions et rôles (distribution des tâches) et les respecter (zone d'autonomie et de responsabilités)
- Analyser les compétences et expériences en place / manquantes

VIII.2. 3^{es} Assises culturelles du 29 juin 2020 : 1^{er} bilan

Les 3^{es} Assises culturelles qui auront lieu le 29 juin 2020 seront l'occasion de réaliser, en présence du secteur culturel, un premier bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du KEP.

VIII.3. KEP 1.0 : État des lieux par secteur culturel/artistique

En 2019, le ministère de la Culture a lancé une série d'études sectorielles avec des experts internes et externes dans les différents domaines culturels. Ces études reviennent à un véritable recensement permettant de dresser une cartographie de tous les acteurs et d'« établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois », tel que préconisé par la recommandation 6 du KEP.

Actuellement, les états des lieux suivants sont en cours d'élaboration, respectivement en préparation :

Bibliothèques régionales, culture industrielle, danse, éducation artistique, film, salles de cinéma, littérature, sites patrimoniaux à vocation touristique – châteaux et châteaux-forts.

VIII.4. KEP 1.0: Préfiguration Arts Council

Au cours de 2020, il est prévu de mettre en place une ASBL de préfiguration d'une structure de type « Arts Council » afin de préparer la mise en place du futur établissement public à créer par procédure législative. Cette ASBL de préfiguration sera dotée d'un budget de 100.000 euros pour coordonner les premières activités.

VIII.5. KEP 1.0: Consultation publique loi mesures sociales

Vers la fin de l'année 2019, le ministère de la Culture a lancé une consultation publique sur les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle. L'enquête avait également pour objectif de susciter une réflexion générale sur les conditions de travail et de création des acteurs culturels.

Le ministère a recueilli les informations en relation avec les expériences vécues et les limites rencontrées pour entrer dans le bénéfice des mesures sociales précitées ainsi que toutes les doléances générales. Les diverses constatations et suggestions ont été notées, les préoccupations récurrentes identifiées. Les connaissances acquises seront utilisées pour lancer des mesures d'accompagnement positives. Certaines initiatives administratives ont été prises immédiatement et seront mises en œuvre prochainement, par exemple :

- La révision des formulaires de demande requis dans le cadre des dispositions légales.
- L'introduction de rappels liés à la période d'ouverture du droit aux aides.
- La publication d'un calendrier des dates des réunions de la commission consultative¹.

Il s'est avéré que de nombreux commentaires ne se réfèrent pas aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014, mais à des éléments externes qui rendent la vie difficile aux acteurs culturels et affectent leur travail quotidien. Toutes les contributions sont bien entendu prises en compte, celles qui ne sont pas directement liées au ministère de la Culture seront également transmises aux autorités responsables.

VIII.6. WWW.KEP.LU 2.0

En vue des prochaines Assises culturelles, le ministère de la Culture développera les efforts d'ouverture et de transparence entamés en début de législature afin de transformer le site www.kep.lu en une plateforme interactive qui permet de suivre les actualités et les développements en matière de politique culturelle et de mise en œuvre du KEP.

VIII.7. Conventions : Réévaluation du secteur des musées régionaux et aides à la structuration pour compagnies de danse

Interprètes de l'histoire et gardiens de notre patrimoine collectif, les musées remplissent un rôle important dans notre société et sont de plus en plus amenés à se définir comme des lieux d'échanges et des acteurs à part entière dans un contexte sociétal changeant.

Le nombre d'établissements muséaux s'est largement accru au Luxembourg depuis les vingt dernières années. Si ces structures ont multiplié l'offre muséale au public, elles sont également apparues sans

véritable coordination et sans mesurer la capacité de l'Etat et du secteur public de les soutenir dans leur développement. Confronté à cet ensemble hétérogène, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une analyse de ce secteur afin d'établir un cadre d'action cohérent pour la vie muséale au Luxembourg.

En novembre 2019, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées et implémentées au Grand-Duché à partir de l'exercice 2020. Ce dispositif d'aide a pour objectif de permettre aux compagnies de danse de s'entourer d'un encadrement professionnel sur le plan de l'administration, des relations publiques et de la diffusion afin qu'elles puissent s'affirmer dans leur activité artistique professionnelle et se positionner de manière visible et durable sur la scène chorégraphique nationale et internationale. L'aide à la structuration s'inscrit dans la lignée des efforts poursuivis par le ministère de la Culture en matière de professionnalisation des différents secteurs culturels.

L'aide à la structuration prend la forme d'une convention à conclure entre le ministère de la Culture et le bénéficiaire pour une durée de trois ans, renouvelable à son terme. Le montant de l'aide est plafonné à 30.000.- € par an, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires pour l'exercice en cours.

VIII.8. Loi archivage : plan de tri + signature de la convention

En 2020, la ministre de la Culture, Sam Tanson, et la directrice des Archives nationales de Luxembourg, Josée Kirps, vont signer une convention relative au tableau de tri des documents et des archives du ministère de la Culture. Un tel tableau de tri a été rendu obligatoire pour tous les ministères et administrations publiques depuis l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

Outre la sélection des documents, le tableau de tri déterminera notamment la durée d'utilité administrative des archives, c'est-à-dire la durée légale ou pratique pendant laquelle des archives sont susceptibles d'être utilisées, ainsi que leur sort final, c'est-à-dire la conservation ou la destruction des archives. En cas de conservation, les documents seront versés aux Archives nationales de Luxembourg, une fois leur durée d'utilité administrative révolue.

Il est par ailleurs prévu de régler la question de l'archivage des documents des structures conventionnées avec le ministère de la Culture dans le cadre du nouveau modèle de convention en cours d'élaboration. Ainsi chaque structure conventionnée sera dotée d'un modèle de tableau de tri par les Archives nationales qu'elle adaptera à sa situation et aura la possibilité de déposer ou céder ses archives historiques à un institut culturel prévu par la loi de 2004 auquel le secteur d'activités de la structure est rattaché.

VIII.9. Avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel : rédaction des différents règlements grand-ducaux

Le ministère de la Culture finalisera les échanges interministériels ainsi qu'avec le secteur professionnel actuellement en cours dans le cadre de l'élaboration des règlements grand-ducaux en exécution du projet de loi n°74 73.

VIII.10. Parc immobilier : Dépôt national, Villa Louvigny, Robert Schuman

Au cours des prochaines années la Villa Louvigny et le bâtiment Robert Schuman auront de nouvelles affectations. Les programmations culturelles pour ces deux bâtiments seront finalisées au cours de la première moitié de l'année 2020 et transmis pour en donner suite au ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Quant au dépôt national et vu l'urgence de trouver un lieu adapté sur lequel un tel dépôt puisse être construit, le ministère de la Culture continue ses efforts de recherche.

VIII.11. Salons, foires & festivals à l'étranger

VIII.11.1. Luxembourg, invité d'honneur au salon de la Poésie en 2021

Le 27 novembre 2019, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a reçu les responsables du Marché de la poésie, Yves Boudier (président) et Vincent Gimeno (directeur), afin de confirmer officiellement le partenariat avec le Marché de la poésie 2021, où le Luxembourg se voit offrir une place de choix, en tant qu'invité d'honneur. Étant donné que le Luxembourg est présent au Marché de la poésie depuis de nombreuses années, notamment avec les éditions Phi et Redfox Press, le partenariat avec le Marché de la poésie 2021 est non seulement corrélé à une reconnaissance de cette présence luxembourgeoise continue, mais s'inscrit aussi dans le cadre du programme Reading Luxembourg, qui poursuit la promotion de la littérature luxembourgeoise à l'étranger et le développement de la présence luxembourgeoise aux foires internationales.

VIII.11.2. Danse au Festival d'Avignon

La présence luxembourgeoise sur le Festival Off d'Avignon connaît d'importants développements. En 2020, ce sera une création chorégraphique, ainsi qu'une création théâtrale du Luxembourg qui participeront au Festival OFF d'Avignon avec le soutien financier du ministère de la Culture. Jill Crovisier, lauréate du Lëtzebuenger Danzpräis 2019, se produira en 2020 au Théâtre Golovine à Avignon.

Dès 2021, la danse luxembourgeoise investira un nouveau lieu à Avignon, à savoir le prestigieux centre de développement chorégraphique national Les Hivernales – CDCN d'Avignon. Pour l'édition 2021 du Festival Off d'Avignon, ce sera une compagnie de danse luxembourgeoise qui se produira pendant 10 jours, avec une création long format, aux côtés de six autres troupes internationales.

VIII.12. Rendez-vous aux jardins (5-7.06.2020)

Pour la première fois, le Luxembourg participe aux Rendez-vous aux jardins, lancés en 2018 par HEREIN, un réseau européen d'information et de coopération sur le patrimoine culturel qui fédère les administrations publiques européennes responsables des politiques et stratégies nationales dans le secteur du patrimoine culturel. 2.706 jardins dans 20 pays européens avaient ouvert leurs portes au public en 2019.

Le ministère de la Culture a lancé le 16 janvier 2020 un appel à tout intéressé public ou privé de participer à ce projet et d'ouvrir les portes de son parc ou jardin pendant un jour ou pendant tout le

week-end (5-7 juin et en semaine jusqu'au 15 juin) afin de sensibiliser les visiteurs à la protection, la conservation, l'entretien, la restauration, la création de jardins ainsi qu'à la transmission des savoirs et des savoir-faire. Le thème fédérateur est celui repris au niveau international « Transmission des savoirs ». Le 3 mars 2020 le site internet www.jardinsluxembourg.lu sera présenté à l'occasion d'une conférence de presse et les premiers projets de participation présentés.

VIII.13. Galerie Beim Engel, nouveau concept élaboré par le Casino Luxembourg

Le ministère de la Culture, désireux de doter le « Korschthaus Beim Engel » d'une nouvelle identité et d'affirmer son investissement dans l'art contemporain, s'est adressé au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain en vue d'un rattachement de la galerie Beim Engel à la structure existante du Casino Luxembourg.

Le projet qui débutera en 2020 est sans précédent au Luxembourg et répond à une nécessité réelle souvent rencontrée sur le terrain. Le milieu très institutionnalisé de l'art contemporain au Luxembourg ne laisse guère de place à la très jeune création contemporaine. Par conséquent, les jeunes artistes, fraîchement sortis des écoles d'art, ont du mal à se faire une place et ne bénéficient pas toujours des outils nécessaires pour intégrer la scène de l'art.

En offrant une programmation artistique sur les axes « écoles supérieures d'art de la Grande Région » et « création jeune au Luxembourg, le nouveau projet Beim Engel se propose de devenir une plateforme d'échanges et un lieu de rencontres entre professionnels et étudiants.

VIII.14. Fonds culturel national au Korschthaus Beim Engel

En 2020, le Fonds culturel national accueillera son public au « Korschthaus Beim Engel » afin de continuer à assurer sa mission de promotion et de soutien du paysage culturel luxembourgeois.

VIII.15. Formation au métier de médiateur culturel

Le développement de la culture, mais aussi des changements démographiques importants des dernières années ont contribué à une présence de personnes aux connaissances approfondies en matière d'histoire et de patrimoine ainsi que des arts et des sciences sur le territoire luxembourgeois. Il s'agit aujourd'hui de faciliter le partage de ce savoir avec le plus grand nombre.

Augmenter l'accès à la culture est aussi donner au milieu culturel les moyens d'accueillir le public et de le sensibiliser.

Présenté au secteur culturel lors d'une journée d'échange à Bourglinster le 9 décembre 2019, la formation du médiateur culturel est proposée par le House of training et élaborée par un groupe de travail composé d'acteurs culturels.

Le premier cycle est de 3 mois de cours. Un Certificat sera délivré à la fin du cycle si compétences acquises.

Les finalités sont à la fois la valorisation et reconnaissance d'un métier qui existe déjà et qui gagne en importance à travers le secteur culturel ainsi que de permettre aux institutions culturelles de recruter plus facilement des personnes certifiées, assurance que les concernés auront les compétences nécessaires pour la transmission au public.

VIII.16. Enquête sur les pratiques culturelles

Une enquête sur les pratiques culturelles fera écho à celle qui a été réalisée en 2009. Étude de faisabilité, détermination des finalités, adaptation au contexte actuel et finalement une régionalisation en vue d'Esch2022 et d'un meilleur suivi des politiques culturelles régionales ont été sur le plan de travail en 2019. Le LISER a été chargé de cette mission et a élaboré avec le ministère de la Culture un nouveau questionnaire pour l'enquête qui sera menée en 2020 ainsi que sa méthodologie.

Le ministère collabore également avec le LISER sur la création d'un Observatoire de la Culture, tel que retenu par le KEP. Cet organe de statistiques et d'états des lieux permettra au ministère d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le secteur culturel à l'avenir et de l'impact de ses mesures. Un cahier des charges sera élaboré en 2020.

VIII.17. Professionnalisation du secteur culturel

Afin d'aider les institutions culturelles à faire face aux missions quotidiennes avec sérénité, mais aussi à se développer, le ministère mise sur la formation continue et soutient les acteurs culturels à la professionnalisation en prenant en charge et en organisant les formations qui leur permettent d'accomplir les tâches administratives, mais aussi de se développer en matière de programmation, de conservation ou de médiation.

Le secteur a été informé et consulté en 2019, les formations continues sont prévues pour 2020.

VIII.18. Accès à la culture

Afin d'ouvrir la culture au plus grand nombre, le ministère a mis en place à partir de 2019 une plus étroite collaboration avec ses partenaires administratifs d'un côté et les institutions culturelles de l'autre. La priorité est de :

VIII.18.1. Développer les projets communs entre la culture et les différentes administrations et institutions actives dans les domaines de l'intégration, de l'inclusion et de l'éducation

Ainsi le ministère a pu être le facilitateur voire l'initiateur de certains projets :

- Semaine de la découverte culturelle organisée (MENJE-différentes institutions culturelles)
- Display.ed- foire pour étudiants au Casino (MENJE-Casino)
- Projet de spectacle créé par les jeunes dans le cadre du « Jugendpakt » (MENJE-Rotondes)
- Ensemble au concert (MIFA -Fondation EME)

Une plus étroite collaboration avec le SCRIPT a également permis de dégager des pistes à développer ensemble, les problématiques à aborder et des mesures concrètes à mettre en place. Ainsi les rdvs réguliers mis en place par les deux partenaires soulignent la volonté d'insérer davantage la culture dans le cursus scolaire et mettent en relation les acteurs culturels et pédagogiques de manière concrète.

Le projet Kulturama, géré par le MENJE et cofinancé est aussi en voie de développement et sera revu au courant de 2020 pour développement. Plus d'une trentaine de projets avec artiste ont eu lieu à travers la plateforme pour l'année scolaire 2018/2019.

En collaboration avec la Theaterfederatioun et l'éducation nationale, le ministère souhaite développer les arts de la scène à l'école. Projet commencé en 2019, il devra être développé en 2020.

Il va de même pour la collaboration avec le ministère de la famille, des rdvs réguliers avec les personnes en charge de l'intégration, ainsi que des mesures concrètes (formations continues pour les acteurs culturels en matière d'accueil de public aux besoins spécifiques) développées avec les collègues en charge de l'inclusion dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes avec un handicap de l'ONU.

VIII.18.2. Développer la médiation dans les institutions culturelles

Le ministère souhaite soutenir les institutions culturelles dans l'accueil du public et les aider à développer une plus grande offre pédagogique selon leurs missions et leurs capacités. Dans ce sens il propose non seulement la professionnalisation à travers les formations continues, mais apporte également son soutien à travers des aides ponctuelles comme la mise en contact avec des professionnels d'autres secteurs, l'aide à la communication ou encore conseil. En 2019 plus d'une cinquantaine de rendez-vous avec différents acteurs culturels ont permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les enjeux de l'accueil du public et apporter des soutiens ponctuels. La finalité est de positionner le ministère comme point de contact et facilitateur au service des institutions culturelles.

VIII.19. Expo 2020 Dubai

Dans le contexte de la représentation du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubai qui aura lieu du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021, le secteur culturel national, dont notamment la création contemporaine, est largement impliqué dans l'élaboration de la scénographie du pavillon du Grand-Duché.

En accord avec le thème de l'Expo 2020 Dubai « Connecting minds, Creating the future », le projet artistique pour le pavillon du Luxembourg suivra l'idée d'une mise en relation des esprits, dans ce cas, des esprits artistiques, pour la création d'œuvres collaboratives. En association avec le GIE Luxembourg Expo 2020 Dubai, le comité artistique en charge de la mise en œuvre du volet culturel de la participation luxembourgeoise vient de sélectionner des artistes sur base de leur excellence et de leur capacité à s'adapter aux conditions de création collaborative proposées. Les artistes retenus au sein des collectifs et issus de 7 champs artistiques (art visuel, danse, design, film, musique, littérature et théâtre) sont : Julie Conrad (design), Ady El Assal (film), Guy Helminger (littérature), Karolina Markiewicz & Pascal Piron (art visuel), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique), Renelde Pierlot (théâtre).

Les travaux du collectif d'artistes se dérouleront au Luxembourg et à Dubai sous forme de résidences de recherche et de création. La période d'activité du collectif d'artistes est fixée de janvier 2018 à avril 2021 et la coordination et le financement sont assurés par le Fonds culturel national.

VIII.20. Luga 2023

Quelques mois après la présentation du concept général de l'exposition horticole LUGA 2023, Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Serge Wilmes, 1^{er}

échevin de la Ville de Luxembourg et responsable des ressorts parcs, espaces verts et plantations publiques, ont présenté en date du 16 novembre 2019 l'identité visuelle, les opportunités et le cadre organisationnel de la première grande exposition horticole nationale. La LUGA « Luxembourg Urban Garden » aura lieu de mai à octobre 2023 à Luxembourg-ville. La LUGA 2023 sera une magnifique vitrine pour présenter le patrimoine vert et le savoir-faire horticole, maraîcher, agricole et viticole auprès de 500.000 visiteurs potentiels.

L'exposition horticole se déroulera dans quatre zones principales de la capitale : la vallée de la Pétrusse, le parc municipal de la ville avec le parc Pescatore, la vallée de l'Alzette avec les quartiers Pfaffenthal, Grund et Clausen, et le plateau du Kirchberg.

La LUGA 2023 – « Luxembourg Urban Garden » est organisée par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et la Ville de Luxembourg, en collaboration étroite avec le ministère du Tourisme, le ministère de la Culture, l'Inspection générale des finances et la Fédération Horticole Luxembourgeoise. Son budget s'élève à 10 millions d'euros et est partagé à parts égales entre le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et la Ville de Luxembourg.

VIII.21. Réforme de la loi sur les bibliothèques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion et l'accès à la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission de savoir. L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

En date du 11 octobre 2019, une première réunion de concertation avec l'Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques (ULBP) au sujet de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a eu lieu au ministère de la Culture.

Impressum

Éditeur : Ministère de la Culture, mars 2019

Coordination éditoriale : Cindy Bleser, Jo Kox, Elisabeth Widung

Rédaction : Marianne Backes, Cindy Bleser, Beryl Bruck, Catherine Decker, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Josiane Geisler, Joé Haas, Claudine Hemmer, Julia Kohl, Danièle Kohn-Stoffels, Anne Kontz-Hoffmann, Jo Kox, Marc Lux, Robert Philippart, Luc Schadeck, Loa Schroeder, Nora Si Abderrahmane, Jean-Claude Spedener, Rick Sturgis, Tammy Tangeten, Magalie Tasch, Sophie Thoma, Elisabeth Widung, Barbara Zeches.

Graphisme couverture : Headroom Design

Graphisme : Elisabeth Widung

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-2-87984-108-3

ISBN 978-2-87984-108-3



9 782879 841083



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture